

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

Les stratégies des organisations féminines en Cisjordanie à l'aune de la position intersectionnelle des femmes palestiniennes

**Analyse de la structure d'opportunités politiques et
des répertoires d'action collective d'un échantillon
d'organisations**

Autrice : Mathilde Quinonero
Promotrice : Elena Aoun
Lectrice : Alena Sander
Année académique 2020-2021
Master en sciences politiques – relations internationales

DÉCLARATION DE DÉONTOLOGIE

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Bruxelles, le 13 août 2021

Mathilde Quinonero

REMERCIEMENTS

Je remercie en premier lieu la Pr. Elena Aoun pour son soutien, ses conseils judicieux et son expertise, et pour sa compréhension dans le contexte actuel particulier.

Je souhaite ensuite remercier tou-te-s mes proches qui ont soutenu ce projet et m'ont apporté leur aide pendant la rédaction de ce mémoire. Merci à mes ami-e-s et ma famille, activistes ou amateur-ric-e-s enthousiastes, qui m'ont encouragée dans mes démarches enflammées, réconfortée quand j'en avais besoin, et surtout ne cessent de nourrir ma réflexion.

Je remercie particulièrement Clara, partenaire et complice de mes luttes et de mes projets les plus ambitieux depuis huit ans.

Merci, Maman, pour ton appui infaillible et ta présence. Ton soutien m'est précieux.

Mes remerciements vont également à Virginie et Guy, mes relecteur-ric-e-s volontaires et attentif-ve-s.

Enfin, je dois ce mémoire aux Palestinien-ne-s dont j'ai croisé la route. J'espère avoir à mon humble mesure soutenu votre lutte et transmis votre histoire.

Ce mémoire a été rédigé en écriture inclusive, qui consiste en « l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentations des deux sexes »¹. Cela implique l'accord en genre des noms de fonctions, grades, métiers et titres ; l'usage du point médian et l'énumération par ordre alphabétique ; l'accord de proximité².

Pour référence, nous nous sommes appuyée sur le guide *Mettre au féminin*³ publié par la Fédération Wallonie- Bruxelles et sur le *Manuel d'écriture inclusive*⁴.

Les citations – issues des textes-sources comme de la littérature scientifique convoquée – n'ont pas été harmonisées, et ont été laissées en l'état lorsqu'elles n'utilisaient pas l'écriture inclusive.

1 HADDAD Raphaël (sous la direction de), *Manuel d'écriture inclusive*, mai 2017, <https://www.ecriture-inclusive.fr>, page consultée le 4 août 2021, p. 4.

2 FRANCARD Michel, « Vous avez de ces mots : l'accord de proximité », 24 novembre 2017, <http://plus.lesoir.be/126123/article/2017-11-24/vous-avez-de-ces-mots-laccord-de-proximite>, page consultée le 11 août 18.

3 MOREAU Marie-Louise et DISTER Anne, *Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, 2014.

4 HADDAD Raphaël (sous la direction de), *op. cit.*

Table des matières

Introduction	7
Contextualisation	11
1 Un peuple sous occupation.....	11
1.1 Historique	11
1.2 Réalité de l'occupation	13
1.2.1 Une Cisjordanie fragmentée et des atteintes aux libertés de déplacement et de rassemblement	13
1.2.2 Arrestations et détentions arbitraires	15
1.2.3 Appropriation des ressources, des habitations et des structures	16
1.2.4 Synthèse	17
2 État des lieux de la situation des femmes en Palestine occupée.....	18
2.1 Avertissement.....	18
2.2 Palestiniens et Palestiniennes, égaux·ales en droits ?	19
2.3 Économie	20
2.4 Vie publique et politique.....	22
2.5 Éducation.....	22
2.6 Sécurité sociale.....	22
2.7 Violences conjugales et sexuelles	23
2.8 Intrusion de l'occupation dans la sphère privée	25
2.9 Situation des femmes dans les Territoires palestiniens occupés : conclusion provisoire ...	26
Méthodologie, épistémologie et limites	27
1 Avant-propos : un mémoire en temps de pandémie	27
2 Une épistémologie féministe, une méthodologie féministe ?.....	27
3 Posture de chercheuse.....	29
4 Méthodologie générale adoptée.....	30
4.1 Logique abductive	30
4.2 Double échelle méso et macro.....	30
4.3 Analyse longitudinale d'un petit nombre de cas	31
5 Au croisement de deux méthodologies	31
5.1 Traçage de processus	31
5.2 Épistémologies féministes du point de vue et analyse de discours.....	31
5.3 Sélection des organisations traitées.....	33
5.3.1 Recensement préliminaire des organisations.....	33
5.3.2 Critères de sélection	34
5.3.3 Organisations choisies	34

Cadre théorique	36
1 Les théories matérialistes du genre	37
1.1 Naissance et développement du courant	37
1.2 Thèses principales.....	38
1.2.1 Exploitation et appropriation (du travail) des femmes	38
1.2.2 Production et reproduction : le corps et la sexualité des femmes au service du patriarcat	40
1.3 Dans le sillage des théories féministes matérialistes : éthique et politique du care.....	41
1.3.1 Définition	41
1.3.2 Le care en sciences politiques	42
1.3.3 Un nouveau concept pour de nouvelles questions	42
1.4 Critiques.....	43
2 L'approche intersectionnelle	44
2.1 Généalogie de l'approche intersectionnelle	44
2.1.1 Kimberlé Crenshaw.....	44
2.1.2 Le Black feminism	45
2.1.3 Enjeux de cette genèse états-unienne	45
2.2 Formes d'intersectionnalité : structurelle, politique, représentationnelle.....	46
2.2.1 L'intersectionnalité structurelle	47
2.2.2 L'intersectionnalité politique.....	48
2.2.3 L'intersectionnalité représentationnelle	49
2.3 Niveaux d'analyse.....	49
2.4 Perspectives postcoloniales	50
3 Les théories des mouvements sociaux	51
3.1 Le concept de structure d'opportunités politiques	51
3.2 Le concept de répertoire d'action collective	53
3.2.1 Définition du concept	53
3.2.2 Les « répertoires de pratiques féministes » d'Éléonore Lépinard	53
Analyse.....	55
1 Le mouvement de libération de la Palestine comme variable de la structure d'opportunités politiques des mouvements de femmes.....	56
1.1 Perspective historique	56
1.1.1 Avant 1947/48 : mouvements et organisations de femmes en Palestine mandataire	56
1.1.2 Entre 1947 et 1967, une pause caritative.....	61
1.1.3 De 1967 à la première intifada : naissance des comités.....	62
1.1.4 Influence de l'intifada de 1987	63
1.1.5 La société civile post-Oslo.....	65
1.1.6 Analyse synthétique	66
1.2 Perspective idéologique.....	70
1.2.1 Norma Marcos : la femme palestinienne prise en étau entre deux images.....	72
1.2.2 Rabab Abdulhadi : imagerie de la militante palestinienne	73
1.2.3 Structure d'opportunités restreinte et intersectionnalité représentationnelle	74
1.3 Conclusion provisoire.....	75

2	Répertoires d'action collective des organisations de femmes en Cisjordanie	75
2.1	<i>Stratégies pour lutter dans une structure d'opportunités politiques limitée.....</i>	<i>75</i>
2.1.1	Le care comme premier modèle d'action collective féminine	76
2.1.2	Déradicalisation des discours	77
2.2	<i>Analyse des activités proposées par les organisations de l'échantillon.....</i>	<i>78</i>
2.2.1	Présentation des organisations	78
2.2.2	Activités et services	82
2.2.3	Les répertoires de l'intersectionnalité appliqués à notre échantillon	88
	Conclusion	94
	Index des sigles et abréviations utilisées.....	97
	Bibliographie	98
	Annexes	110

Introduction

« *Free homeland, free women!* » : en septembre 2019, le slogan retentissait dans les rues de Haïfa, Rafah, Ramallah, Jaffa, Nazareth, Arraba, Tayibe⁵... En résonance avec le fameux « *we know too well that our freedom is incomplete without the freedom of the Palestinians* » de Nelson Mandela vingt-deux ans plus tôt, ces mots sont scandés pour protester contre les violences faites aux femmes en Israël et en Palestine. Au cours des derniers mois de 2019 et du début 2020, les femmes palestiniennes étaient des centaines, lors de plusieurs manifestations⁶, à protester contre les féminicides⁷, les crimes d'honneur, les arrestations⁸, ou encore contre le Plan Trump⁹. En remontant plus loin dans le temps, il apparaît clairement que cette agentivité des femmes palestiniennes n'est pas neuve : celles-ci ont souvent été mises en valeur par les médias et les travaux académiques pour leur rôle historique, notamment dans la première intifada. Toutefois, elles sont généralement représentées par les mêmes images, les mêmes codes binaires, victimes ou résistantes, et peu de place est donnée à une analyse de leur réelle présence pérenne, que ce soit dans les institutions politiques ou au sein de la société civile.

À la suite de ce constat, ainsi qu'à un voyage personnel antérieur en Palestine qui nous a permis de rencontrer des femmes palestiniennes militantes et inspirantes, nous avons souhaité nous intéresser plus profondément au rôle des femmes dans la société palestinienne et dans la lutte contre les discriminations. Il était important pour nous d'englober dans notre recherche à la fois les discriminations vécues par les femmes sous occupation israélienne et l'agentivité de ces dernières. Pour ce faire, nous avons choisi l'angle des organisations de femmes, ces actrices de terrain importantes dans l'histoire de la Palestine et représentatives de la résilience des Palestinien·ne·s. Cet objet d'étude s'inscrit en outre dans un cadre plus large, celui de notre intérêt pour

⁵ BAKRIA Yasmine et KHOURY Jack, « “Free Homeland, Free Women”: Palestinians Take to the Streets to Protest Femicide », *Haaretz*, 27/09/2019.

⁶ « +972's Story of the Year: Palestinian women rise worldwide », *+972 Magazine*, 29/12/2019.

⁷ BAKRIA Yasmine et KHOURY Jack, *op. cit.*

⁸ LEVY Gideon, « Opinion: No #MeToo for These Palestinian Women Imprisoned in Israel », *Haaretz*, 16/01/2020.

⁹ « Le plan Trump, c'est le vol de nos terres », *Gauche Hebdo*, 14 /02/2020.

l'articulation entre conscience de genre et identité palestinienne, féminisme et nationalisme.

Nous avons choisi de limiter géographiquement notre étude à la Cisjordanie ; de nombreuses organisations sont également actives à Gaza, ou encore dans la diaspora palestinienne et notamment les camps de réfugié·e·s libanais et jordaniens¹⁰, mais la situation de ces tissus associatifs est trop spécifique pour être traitée dans son ensemble dans un mémoire. Pour ce qui est de la circonscription temporelle, nous remonterons aux origines des premières organisations de femmes cisjordanaises, et donc au début du XX^e siècle, pour proposer un historique et un aperçu global des éléments du tissu associatif qui nous concernent. Notre objet d'étude se penche donc sur les organisations de femmes – englobant les organisations non gouvernementales (ONG), les associations à but non lucratif (ASBL) et les associations de fait – en Cisjordanie du XX^e et XXI^e siècles.

Plusieurs chercheuses se sont déjà intéressées sur la relation entre lutte féministe et antiraciste dans les organisations de femmes arabes en Israël¹¹, mais nous n'avons pas trouvé dans la littérature de recherches similaires concernant les organisations en Cisjordanie. Or, nous considérons que le colonialisme et l'occupation israélienne sont également des systèmes de domination, et que leur intersection avec les discriminations liées au genre est un enjeu important. Partant de cet objectif de recherche, nous avons effectivement constaté un recoupement entre les violences vécues par les femmes palestiniennes en tant que femmes et en tant que Palestiniennes. Néanmoins, nous avons également observé que les premières organisations féminines se sont créées autour de mission de *care*, mode d'action qui ne semble pas *a priori* englober l'influence des différents systèmes d'oppressions dans la compréhension des besoins spécifiques des femmes palestiniennes. Ce n'est qu'assez récemment que les

¹⁰ Les organisations de femmes jouent notamment un rôle important dans les camps de réfugié·e·s d'Al-Wihdat, de Nahr el-Bared, de Chatila, d'Ain El-Helweh et de Borj El Chemali.

¹¹ La chercheuse Élisabeth Marteu notamment a publié pléthore de recherches à ce sujet, principalement : MARTEU Élisabeth, « Politique et mobilisation féminine arabe en Israël. Articulation d'une conscience de genre et d'une identité palestinienne », *Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem* 14 (2004), pp. 68-88 et MARTEU Élisabeth, « Féminismes israéliens et palestiniens : questions postcoloniales », *Revue Tiers Monde* 1, n° 209 (2012), pp. 71-88. Voir aussi DEGHORAIN Coline, *L'influence de la position intersectionnelle des femmes palestiniennes citoyennes d'Israël sur les luttes et stratégies des militantes issues de cette communauté : Les cas d'Al-Tufula, Kayan et Women Against Violence*, mémoire de master en sciences économiques, sociales, politiques et de communication, Mons : Université Catholique de Louvain, 2019.

organisations affichent une posture plus manifestement politisée et intégrant une lutte plus globale sur cet ensemble de discriminations. Cette réflexion nous a conduite à la question de recherche suivante :

Comment les organisations de femmes en Cisjordanie intègrent-elles ou non, dans la formulation de leurs objectifs et dans le choix des services qu’elles proposent, les deux systèmes d’oppression que sont le colonialisme et le patriarcat, à l’intersection desquels évoluent les femmes palestiniennes, et les deux luttes qui s’y opposent, le nationalisme et le féminisme ?

Nous formulons, face à cette question, l’hypothèse suivante : les facultés et répertoires d’action des organisations de femmes sont non seulement dictés par le système colonial auquel elles s’opposent, mais aussi par les exigences du mouvement national, sur lequel elles prennent appui.

Nous consacrerons le premier chapitre de notre mémoire à présenter la situation des femmes palestiniennes qui composent et auxquelles s’adressent ces organisations. Pour ce faire, après une brève contextualisation historique de la Palestine occupée, nous recenserons les discriminations vécues par les femmes palestiniennes du fait de l’occupation et du patriarcat, afin de donner un aperçu de la manière dont ces systèmes d’oppression se croisent.

Le chapitre suivant sera dédié à notre méthodologie. Nous expliquerons notamment l’influence de la pandémie du COVID-19 sur notre recherche et l’accès aux ressources en 2020-2021, les facteurs qui ont influencé le choix de nos sources primaires et secondaires, et l’importance de l’épistémologie féministe dans notre démarche. Nous exposerons ensuite les grands principes méthodologiques de notre recherche, et les deux méthodes sur lesquelles nous nous sommes plus particulièrement appuyée, le traçage de processus et l’analyse de discours. Enfin, nous constituerons l’échantillon d’organisations que nous avons choisi d’analyser en détails.

Dans le troisième chapitre, nous élaborerons le cadre théorique de notre étude. Nous définirons les concepts utilisés, ainsi que les différentes théories féministes et sociales qui façonneront notre analyse. Il s’agit d’abord des théories féministes matérialistes et des théories intersectionnelles, toutes deux empruntées aux études de genre ; et des

théories des mouvements sociaux articulées aux concepts de structure d'opportunités politiques et de répertoires d'action collective.

Le quatrième chapitre de ce mémoire consistera en l'analyse proprement dite de notre objet d'étude. Nous tenterons dans un premier temps de répondre à la question de la possibilité d'existence même de mouvements féministes en Cisjordanie. Nous ferons pour cela appel au concept de structure d'opportunités politiques, et montrerons comment la lutte nationale à la fois ouvre et ferme cette structure. Dans un second temps, nous analyserons les stratégies de lutte adoptées par les organisations dans ce cadre particulier, et la diversité des répertoires d'action à la disposition de chacune d'entre elles. Pour ce faire, nous recenserons les activités et services proposés par les organisations de notre échantillon dans les cinq dernières années. Les données ainsi récoltées nous permettront de déterminer comment chacune des organisations intègre à sa manière les enjeux féministes et nationalistes.

Nous espérons, par cette analyse de la situation particulière des femmes palestiniennes et par l'étude d'un de leurs angles d'action, éclairer modestement la relation complexe entre féminisme et nationalisme palestinien, et rompre la séparation habituelle entre la Palestinienne victime et la Palestinienne résiliente et agente de changement(s).

Contextualisation

Au sein de ce chapitre, nous proposons une brève contextualisation historique¹² de la Palestine occupée, cadre spatio-temporel de notre recherche, ainsi qu'un état des lieux de la situation des Palestinien·ne·s et des diverses violences qu'ils et elles subissent. Nous nous concentrerons ensuite sur les femmes palestiniennes et sur leurs discriminations propres. Cette contextualisation ne se veut pas exhaustive, et reprend ainsi uniquement certains repères utiles à la compréhension de notre analyse. Nous joignons en annexe¹³ de ce mémoire un historique plus ample, à destination du lecteur ou de la lectrice qui souhaiterait une vue d'ensemble du conflit.

1 Un peuple sous occupation

1.1 Historique

L'occupation de la Palestine par d'autres peuples et États n'est pas neuve : la région se retrouve en effet sous mandat britannique dès le début du XX^e siècle. Les accords Sykes-Picot d'abord, signés secrètement en 1916 entre la France et la Grande-Bretagne, prévoient le partage du Proche-Orient entre les vainqueurs de la Première Guerre mondiale, et notamment la mise sous tutelle internationale de la Palestine. Ce projet d'assujettissement est entériné par la Société des Nations, qui attribue en 1922 le mandat de la Palestine à la Grande-Bretagne. En parallèle, le projet sioniste se développe dès le Congrès de Bâle de 1897, et plus intensément depuis la Déclaration Balfour de 1917, autour d'un « Foyer national juif » en Palestine. Entre 1936 et 1939, le peuple palestinien se soulève contre ces deux dominations : l'autorité britannique et la colonisation sioniste. Il s'agit de la Grande révolte palestinienne, ou Grande révolte arabe de Palestine.

Dans un deuxième temps, à la suite de la Seconde Guerre mondiale et de la Shoah, le projet sioniste récolte encore davantage de soutien, et les Nations Unies partagent finalement la Palestine en 1947 – par la résolution 181 de l'Assemblée générale¹⁴ – en

¹² Nous nous basons principalement pour cette section historique sur Association belgo-palestinienne, « Repères chronologiques », 13 juillet 2009, <https://www.association-belgo-palestinienne.be/reperes-chronologiques-2/> et sur GRESH Alain, *Israël, Palestine. Vérités sur un conflit*, Paris : Fayard/Pluriel, 2017.

¹³ Annexe 1 : historique.

¹⁴ Résolution 181 de l'Assemblée générale, *Résolution adoptée sur le rapport de la commission ad hoc chargée de la question palestinienne*, A/RES/181(II) (29 novembre 1947).

un État juif (55% des terres), un État arabe (44%) et une zone internationale pour les Lieux saints (Jérusalem et Bethléem). En 1948, David Ben Gourion déclare l'indépendance de l'État d'Israël, événement connu des Palestiniens sous le nom de *Nakba* : la catastrophe. Vingt ans et deux guerres plus tard, en 1967, Israël attaque et occupe la Cisjordanie et la bande de Gaza, appartenant à l'État arabe selon l'ONU, ainsi que Jérusalem-Est, zone dite internationale car considérée comme sacrée par les grandes religions monothéistes.

La Palestine devient alors « Territoires palestiniens occupés » – terme reconnu par l'ONU¹⁵ –, et le peuple palestinien doit s'organiser en une société malmenée et sans État. Cette organisation étatique particulière définit d'une part la lutte des Palestiniens et Palestiniennes¹⁶, d'autre part la manière dont s'organise la société civile et le tissu associatif, et enfin influence le type de discriminations et violences vécues par les femmes palestiniennes¹⁷, de la part des Israéliens mais aussi des hommes Palestiniens.

Ligne du temps	
1897	Congrès de Bâle
1916	Accords franco-britanniques dits Sykes-Picot
1917	Déclaration Balfour
1922	Mandat de la Palestine attribué à la GB par la Société des Nations
1936-39	Grande révolte arabe en Palestine mandataire
1941-45	Shoah
1947	Résolution 181 de l'Assemblée générale de l'ONU (plan de partage)
1948	Proclamation de la naissance de l'État d'Israël par Ben Gourion
	Début de la <i>Nakba</i> (catastrophe) pour les Palestiniens
1967	Guerre des Six jours qui résulte notamment en l'occupation israélienne de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est

Tableau 1 Ligne du temps synthétique 1897-1967

¹⁵ Notamment dans la résolution 242 du Conseil de Sécurité, *Situation au Moyen Orient*, S/RES/242 (22 novembre 1967) (première mention de « territoire occupé ») et dans la résolution 58/292 de l'Assemblée générale, *Statut du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est*, A/RES/58/292 (6 mai 2004) (première mention de « territoires palestiniens occupés »).

¹⁶ JAD Islah, « Claiming feminism, claiming nationalism: women's activism in the occupied territories », dans *The Challenge of local feminisms: women's movements in global perspective*, sous la direction d'Amrita Basu, Boulder : Westview Press, 1995, pp. 226-249.

¹⁷ PASSEVANT Christiane, « Voix de femmes et de féministes dans le conflit israélo-palestinien », *Nouvelles Questions Féministes* 13, n° 3 (1992), pp. 61-85.

1.2 Réalité de l'occupation

Ainsi, la Cisjordanie se retrouve sous plusieurs mandats et occupations successives depuis le début du XX^e siècle. Ensuite, en 1967, commence sa colonisation au sens plus particulier de la « dépossession des Palestiniens et de la confiscation de leurs terres »¹⁸ – comme défini par les chercheurs Alain Gresh et Dominique Vidal –, avec notamment l'établissement de véritables colonies de peuplement. En effet, au lendemain de la troisième guerre israélo-palestinienne, dite guerre des Six Jours, la première colonie israélienne s'installe en Cisjordanie, autour du *kibboutz* Kfar Etzion, dans la région d'Hébron.

Toutefois, ces colonies ne sont que la face visible du système complexe d'occupation et de colonisation mis en place par Israël. D'abord, cette appropriation en elle-même de terres palestiniennes ne se manifeste pas uniquement par les colonies, mais par des occupations de territoires avec différents niveaux de légalité, comme l'observent certain·e·s auteur et autrices : « depuis les colonies “légalisées” par les différents gouvernements jusqu'aux avant-postes sauvages plus ou moins tolérés, en passant par l'annexion pure et simple opérée par le mur de séparation »¹⁹.

Ensuite, outre ces confiscations territoriales de fait, parfois même légalisées, les Israélien·ne·s compliquent la vie quotidienne des Palestinien·ne·s par diverses méthodes, ne leur laissant souvent d'autre choix que de s'exiler. Nous détaillerons certaines de ces restrictions et violences, qui touchent la majorité des Palestinien·ne·s des territoires occupés.

1.2.1 Une Cisjordanie fragmentée et des atteintes aux libertés de déplacement et de rassemblement

Premièrement, l'occupation limite au quotidien l'usage de l'espace public et la liberté de déplacement des Palestinien·ne·s, y compris dans les territoires sous contrôle palestinien. Depuis la signature des Accords d'Oslo II en 1995, la Cisjordanie est

¹⁸ GRESH Alain et VIDAL Dominique, « Colonisation », dans *Les 100 clés du Proche-Orient*, Paris : Hachette, 2003, pp. 132-136.

¹⁹ BOCCI Giorgio et al., *L'avenir muré par l'occupation : enquête sur les menaces du système de colonisation et les résistances des sociétés civiles (rapport d'observation)*, Paris : La Cimade, 2014, p. 10.

délimitée en zones A, B et C²⁰ (voir carte en annexe²¹) : cette répartition devait être réévaluée et retravaillée après cinq ans, mais régit toujours aujourd'hui le territoire, avec quelques légères modifications.

La zone A se trouve sous contrôle civil et militaire de l'Autorité palestinienne (AP) et regroupe les six principales villes de Cisjordanie, à l'exception d'Hébron (sous contrôle de l'armée israélienne) : Jénine, Naplouse, Tulkarem, Kalkiya, Ramallah et Bethléem. Lors de la signature de cet accord²², la zone A comprend 3% du territoire de la Cisjordanie, pour 20% de sa population. La zone B, représentant 27% de la Cisjordanie et 70% de sa population, réunit la majorité des villages palestiniens de Cisjordanie sous un régime mixte : ceux-ci dépendent partiellement de l'AP, mais restent contrôlés militairement par Israël. Enfin, la zone C, seule bande de terre continue, reprend tous les territoires restants – 73% de la Cisjordanie, pour moins de 10% de sa population, et quasiment aucun·e Palestinien·ne – et dépend exclusivement d'Israël, tant sur le plan civil que militaire.

Les enjeux de cette répartition dépassent ceux d'une simple division du territoire : la manière dont sont agencées les zones A, B et C, en isolant les deux premières, force les Palestinien·ne·s à dépendre du régime militaire israélien pour se déplacer (voir carte en annexe²³). La population est dispersée en archipel, les familles divisées, les agriculteurs séparés de leurs terres, les enfants de leur école, les villageois·es des hôpitaux, etc. Les Palestinien·ne·s doivent en conséquence faire de nombreuses demandes de permis et de visas pour se déplacer dans l'espace public, en plus de passer quotidiennement par des checkpoints²⁴ et d'éviter les routes réservées aux Israélien·ne·s et les barrages. Les passages des checkpoints en tant que tels sont de

²⁰ GRESH Alain et VIDAL Dominique, « Oslo (accords d') », dans *Les 100 clés du Proche-Orient*, op. cit., pp. 423-426.

²¹ Annexe 2 : accords d'Oslo II, 1995 (zones A, B et C)

²² La répartition a évolué : en 2018, selon le Monde diplomatique, le partage est le suivant : la zone A : 18% ; la zone B : 21% ; la zone C : 61% (« Voix de faits. La Palestine en cartes, citations, faits et chiffres », *Manière de voir*, n° 157 : *Palestine. Un peuple, une colonisation*, février-mars 2018, <https://www.monde-diplomatique.fr/58325>, page consultée le 26/04/ 2021.

²³ Annexe 3 : obstacles au déplacement des Palestinien·ne·s sans autorisation.

²⁴ Définition de PASSIA : les checkpoints sont les « barrages routiers et autres barrières imposés par l'armée ou la police des frontières israéliennes de manière permanente ou temporaire dans toute la Cisjordanie et la bande de Gaza, pour contrôler/restreindre la circulation des Palestiniens entre les villages et les villes. [...] En 2019, B'Tselem a identifié 66 points de contrôle permanents dotés de personnel en Cisjordanie (dont 24 à Hébron), 34 points de contrôle temporaires, sans compter les centaines de barrages routiers physiques » (PASSIA, *Dictionary of Palestinian political terms*, <http://www.passia.org/terms/>, page consultée le 14/07/ 2021. Traduction personnelle).

surcroît, même quand ils sont autorisés, régulièrement accompagnés de fouilles, d'interrogatoires, de confiscations²⁵, etc.

L'espace public est donc sous contrôle constant, mais certaines mesures restrictives similaires s'appliquent également à l'espace privé : par exemple, une ordonnance militaire datant de 1967²⁶ permet toujours d'interdire toute réunion considérée comme « politique » et impliquant plus de dix personnes, si elle n'a été autorisée au préalable par le Commandant militaire de la zone. Cette mesure politique est non seulement une atteinte manifeste à la liberté d'expression, mais elle légitime aussi la répression par l'armée israélienne de la population palestinienne dans les espaces public et privé, comme l'enseigne la Cimade :

Cette disposition a permis à l'armée de déployer un véritable arsenal répressif : usage excessif de la force et des armes, mise en place de checkpoints à la sortie du village pour y manifester, arrestations et détentions arbitraires, interdiction de porter assistance aux blessés, *raids de nuit dans les maisons, destruction de propriétés privées*²⁷.

1.2.2 Arrestations et détentions arbitraires

Toutes ces mesures sont d'autant plus dangereuses qu'Israël procède à des arrestations et détentions arbitraires presque quotidiennement. Depuis 1967, les autorités israéliennes auraient arrêté selon Amnesty International des centaines de milliers de Palestinien·ne·s²⁸. L'armée israélienne Tsahal revendique elle-même 2 277 arrestations en Cisjordanie pour l'année 2020 « dans le cadre des efforts continus contre les groupes terroristes »²⁹, ce qui représente en moyenne six arrestations par jour. Ces arrestations touchent femmes³⁰, hommes et enfants, et peuvent entraîner des

²⁵ JABR Samah, *Derrière les fronts. Chroniques d'une psychiatre psychothérapeute palestinienne sous occupation*, Paris : Hybrid Pulse, 2018, p. 18.

²⁶ Ordonnance 101 des Forces de défense palestiniennes, *Order regarding prohibition of incitement and hostile propaganda actions* (27 août 1967). Traduit et diffusé par B'Tselem : https://www.btselem.org/download/19670827_order_regarding_prohibition_of_incitement_and_hostile_propaganda.pdf.

²⁷ BOCCI Giorgio *et al.*, *op. cit.*, p. 15. Nous soulignons.

²⁸ Amnesty International, « L'occupation israélienne : 50 ans de spoliations », juin 2017, <https://www.amnesty.org/fr/latest/campaigns/2017/06/israel-occupation-50-years-of-dispossession/>.

²⁹ GROSS Judah Ari, « Tsahal 2020 en chiffres : 2 227 arrestations, 1 400 sorties, 176 roquettes à Gaza », *The Times of Israel*, 31 décembre 2020, <https://fr.timesofisrael.com/tsahal-2020-en-chiffres-2-227-arrestations-1-400-sorties-176-roquettes-a-gaza/>, page consultée le 11 mai 2021.

³⁰ À propos des femmes palestiniennes emprisonnées, cf. ABDO Nahla, *Captive revolution. Palestinian women's anti-colonial struggle within the Israeli prison system*, Londres : PlutoPress, 2014.

actes de torture et autres mauvais traitements en détention, la torture ne constituant pas une infraction dans la loi israélienne.

Il convient aussi de noter l'inégalité de traitement de la population sur le plan juridique, puisque les Israélien·ne·s sont jugés exclusivement devant des tribunaux civils, alors que les Palestinien·ne·s ressortissent des tribunaux militaires israéliens³¹. Cette différenciation est essentielle, notamment parce que 95 à 99% des affaires jugées devant les tribunaux militaires israéliens en Cisjordanie occupée se soldent par une condamnation (en 2017)³².

Remarquons également que tant les femmes que les hommes sont touchés par ces arrestations et détentions. Les femmes sont certes moins nombreuses dans les prisons, mais elles y subissent des discriminations qui leur sont propres et qui convergent avec les discriminations générales vécues par les Palestinien·ne·s. La Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO) affirme que les femmes emprisonnées sont sujettes à « des abus variés et des conditions brutales », parmi lesquelles : « la torture, l'emprisonnement solitaire, les abus sexuels et les menaces, ainsi que contraindre les femmes enceintes à accoucher dans leurs cellules et les détenir avec des prisonniers criminels israéliens »³³.

1.2.3 Appropriation des ressources, des habitations et des structures

Enfin, par son partage des terres et sa distribution inégale des permis, Israël s'approprie les ressources des territoires palestiniens : ceci englobe la question de l'eau, primordiale dans le conflit, ainsi que la problématique des terres fertiles, des minéraux, des frontières, etc. Le partage du territoire en trois zones, définies précédemment, illustre parfaitement cette usurpation inégale :

Sous contrôle israélien, [la zone C] représente 70% de la Cisjordanie, soit la plus grande partie de Jérusalem-Est et des *terres fertiles*, dont quasiment toute la *vallée du Jourdain*, l'intégralité des *routes* menant aux colonies israéliennes et l'ensemble des *zones tampons* (près des colonies, du mur et des points stratégiques), ainsi que toutes les *frontières*³⁴.

³¹ Amnesty International, *op. cit.*

³² *Idem.*

³³ KUTTAB Eileen, *La situation économique et sociale des femmes palestiniennes : 1990-2003*, New York : Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale, 2004, p. 15.

³⁴ BOCCI Giorgio *et al.*, *op. cit.*, p. 14. Nous soulignons.

En sus des terres déjà intégrées à la zone C, les autorités israéliennes s'approprient des terres inaccessibles en raison des checkpoints ou d'autres moyens grâce à la « loi des trois ans », coutume ottomane qui permet au gouvernement de confisquer toute terre laissée non cultivée depuis trois ans. C'est le cas par exemple d'un nombre croissant de parcelles de terre à l'ouest de Bethléem³⁵. Ces saisies touchent également les habitations et structures – privées ou publiques – palestiniennes, puisque d'une part celles-ci sont fréquemment détruites, et d'autre part les permis de construction ne sont que parcimonieusement accordés aux Palestinien·ne·s. Le Bureau de coordination des Nations unies pour l'aide humanitaire (OCHA) estime à 33% les habitations palestiniennes ne disposant pas de permis, et étant donc susceptibles d'être légalement détruites³⁶.

En parallèle, l'État israélien encourage continuellement la construction de nouvelles habitations – et infrastructures – pour les Juifs et les Juives, ce qui s'inscrit dans la guerre démographique entre Israël et la Palestine³⁷, sur laquelle nous reviendrons ultérieurement.

1.2.4 Synthèse

Toutes ces mesures et réalités de l'appareil colonial israélien sont évidemment complétées par la constante présence militaire – et les attaques armées – d'Israël, et garantissent l'impunité aux colons malgré leur comportement violent et harcelant.

Résumé : système colonial israélien
Atteinte à la liberté de se déplacer : checkpoints, routes réservées et mur + permis nécessaire pour aller à l'école, à l'hôpital, visiter sa famille, etc.
Atteinte à la liberté se réunir : ordonnance 101
Arrestations et détentions arbitraires, mauvais traitements
Appropriation des ressources : eau, terres fertiles, minéraux, frontières
Destructions d'habitations et structures et distribution inégale des permis de construire
Impunité des colons

Tableau 2 Système colonial israélien

³⁵ *Ibid.*, p. 15.

³⁶ OCHA, *East Jerusalem, Key humanitarian concerns*, décembre 2011, cité par BOCCI Giorgio *et al.*, *op. cit.*, p. 11.

³⁷ BOCCI Giorgio *et al.*, *op. cit.*, p. 12.

2 État des lieux de la situation des femmes en Palestine occupée

Ces violences de l'occupation touchent la population palestinienne de manière générale, mais peuvent affecter les hommes et les femmes de manière différenciée. Nous montrerons tout au long de ce mémoire comment les femmes subissent des discriminations et violences à la fois en tant que personnes palestiniennes vivant sous occupation – comme détaillé précédemment – et en tant que femmes évoluant dans une société patriarcale. Si ces discriminations se recoupent et forment des intersections – les femmes palestiniennes étant par exemple davantage touchées par certaines mesures israéliennes influençant le privé, en tant que maîtresses de leur foyer –, intersections que nous étudierons plus en profondeur, il est nécessaire dans un premier temps de donner un aperçu simplifié de la situation des femmes en Palestine occupée.

2.1 Avertissement

Notons au préalable que, si le sujet-même de notre mémoire pose que la société palestinienne au sein de laquelle évoluent les femmes et les organisations que nous étudions est une société patriarcale, nous ne basons en aucun cas cette affirmation sur une comparaison *entre* différentes sociétés, mais sur le postulat d'un système sexiste et patriarcal global. Certaines des caractéristiques et développements de ce système sont propres à des groupes particuliers – par exemple, ici, aux Palestinien·ne·s –, mais non leur fondement. Même lorsque nous nous concentrons dans cette étude sur des réalités spécifiques à la Palestine, il est donc important de ne pas tomber dans le piège d'un rejet facile du sexisme loin de notre société occidentale, ou d'une vision raciste et orientaliste de la société étudiée. Ce danger épistémologique et notre manière d'y remédier seront davantage détaillés dans l'explication de notre méthodologie, mais devaient être évoqués avant que nous approchions cette section.

Précisons également que les femmes palestiniennes ne constituent pas un groupe monolithique. Elles sont de différentes classes sociales, ce qui sera fort marqué dans le développement des premières organisations de femmes et leur évolution ; de différentes religions et races ; mais aussi de différents statuts politiques – réfugiées ou déplacées – ou civils – célibataires ou mariées –, de différentes orientations sexuelles, de différents âges et générations, etc. Enfin, comme l'affirment Éléonore Lépinard et

Marylène Lieber, « un partage d'expériences communes ne constitue pas directement une pensée ou une conscience communes »³⁸.

Nous aurons l'occasion plus tard d'étudier ces différenciations par la manière dont elles s'expriment dans les différentes organisations de femmes en Cisjordanie, mais nous n'en présentons dans cette section introductive qu'une esquisse. Par conséquent, cet aperçu de la situation des femmes en Cisjordanie est à appréhender comme schématique et abrégé, et ne représente pas nécessairement les spécificités de chaque femme et groupe de femmes.

Enfin, nous demandons à nos lecteurs et lectrices de ne pas, à la suite de nos observations, réduire les femmes palestiniennes à des victimes : le système de violences et discriminations dans lequel elles évoluent n'efface pas l'importance de leur agentivité, que nous tenterons de mettre en valeur au cours de ce mémoire.

2.2 Palestiniens et Palestiniennes, égaux·ales en droits ?

L'article 9 de la Loi fondamentale palestinienne – dont la dernière version date de 2003 et qui fait office de constitution – pose que « les Palestinien·ne·s sont égaux·ales en droit et devant la justice, sans distinction fondée sur la race, le sexe, la couleur, la religion, les opinions politiques ou le handicap »³⁹. De même, depuis 2009 et par décret présidentiel de Mahmoud Abbas, la Palestine adhère à la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)⁴⁰. Nous pouvons citer également, entre autres missions, le développement palestinien d'un Plan d'Action National concernant la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité⁴¹ ou le travail du bureau de l'UNESCO à Ramallah pour « l'alignement de la législation nationale palestinien (*sic*) sur les traités internationaux concernant l'égalité de genre »⁴². Toutefois, peu de lois

³⁸ LEPINARD Éléonore et LIEBER Marylène, *Les théories en études de genre*, Paris : La Découverte, 2020, p. 29.

³⁹ Palestine, *Loi fondamentale*, promulguée le 18 mars 2003 et amendée le 13 août 2005, https://www.elections.ps/Portals/0/pdf/The_Amended_Basic_Law_2003_EN.pdf. Traduction personnelle.

⁴⁰ Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée, « Difficultés et avancements en matière de promotion de la participation politique des femmes en Palestine », 2020, <https://www.euromedwomen.foundation/pg/fr/documents/view/9228/difficultes-avancements-en-matiere-promotion-participation-politique-femmes-en-palestine>, page consultée le 8 juin 2021.

⁴¹ Résolution 1325 du Conseil de Sécurité, *Les femmes, la paix et la sécurité*, S/RES/1325 (31 octobre 2000).

⁴² Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée, *op. cit.*, p. 4.

plus spécifiques existent pour protéger concrètement les femmes des violences sexistes, et la tradition a toujours une grande place dans la législation⁴³. Nous observons donc de nombreuses discriminations et violences contre les femmes en Territoires palestiniens occupés.

2.3 Économie

En 2015, les territoires occupés comptent 2,3 millions de femmes, c'est-à-dire 49,2% de la population palestinienne qui y est établie⁴⁴. Chez les femmes de quinze ans ou plus, 56,2% sont alors mariées⁴⁵, et le taux de fécondité est de 4,1 naissances par femme⁴⁶. Or, ces facteurs n'encouragent pas la participation économique féminine, dès lors que l'autorité du père et du mari peuvent influencer la possibilité pour une femme d'exercer une activité professionnelle de son choix, et que les femmes et mères au foyer sont majoritaires.

Le taux de participation des femmes à la vie active est en effet de 19,4% en 2014, contre 71,5% pour celle des hommes. Il s'agit selon la Société universitaire palestinienne pour l'étude des affaires internationales (PASSIA) d'un des taux les plus bas du Moyen-Orient⁴⁷. Les causes invoquées par l'organisme pour expliquer ce faible taux sont diverses, et dépendent à la fois de la culture patriarcale, de l'occupation et de la situation générale du pays :

Les causes de la faible participation économique des femmes comprennent, entre autres, la *culture masculine dominante* (qui exige, par exemple, la permission du père ou du mari pour travailler ; les obstacles à l'accès au crédit commercial), la *mauvaise situation générale de l'emploi*, les *taux élevés de reproduction*, les *obstacles à la circulation* (causés par la politique de bouclage d'Israël) ainsi que d'autres obstacles

⁴³ Comme le marque par exemple l'article 4-1 de la Loi globale : « Les principes de la charia islamique constituent une source essentielle de la législation » (Palestine, *Loi fondamentale*, op. cit. Traduction personnelle). À propos de l'incidence de la charia sur le patriarcat en Palestine, cf. notamment AL-LABADI Fadwa, « Controversy : secular and islamist women in Palestinian society », *European journal of women's studies* 15, n° 3 (2008), pp. 181-201 et ROALD Anne Sofie, « "Benevolent patriarchy": Palestinian women between "ideal" and "reality" », *Islam and Christian-Muslim Relations* 24, n° 3 (2013), pp. 333-347.

⁴⁴ Rapport de la PASSIA, *Palestinian women*, août 2015, <http://www.passia.org/publications/113>, page consultée le 13 avril 2020, p. 1.

⁴⁵ Ce pourcentage n'englobe pas les femmes veuves, divorcées, séparées ou fiancées : seulement 33,7% des femmes palestiniennes de quinze ans ou plus n'ont jamais été mariées ni ne sont engagées dans un mariage proche.

⁴⁶ PASSIA, *Palestinian women*, op. cit., p. 3.

⁴⁷ *Ibidem*, p. 7.

posés par l'occupation, y compris la *destruction systématique des secteurs de production* en Palestine⁴⁸.

Le même rapport indique quelles seraient, selon les statistiques du Bureau central palestinien des statistiques (PCBS), les raisons majeures pour les femmes de ne pas s'engager dans la vie professionnelle : « la principale raison invoquée pour justifier le fait d'être en dehors de la main-d'œuvre est le maintien du foyer (68,5%), suivi par les études/la formation (26,4%) et l'âge/la maladie (4,2%) »⁴⁹.

On observe également que le deuxième secteur le plus occupé par les femmes, après les métiers du *care*, est celui de l'agriculture, de l'élevage et de la récolte⁵⁰.

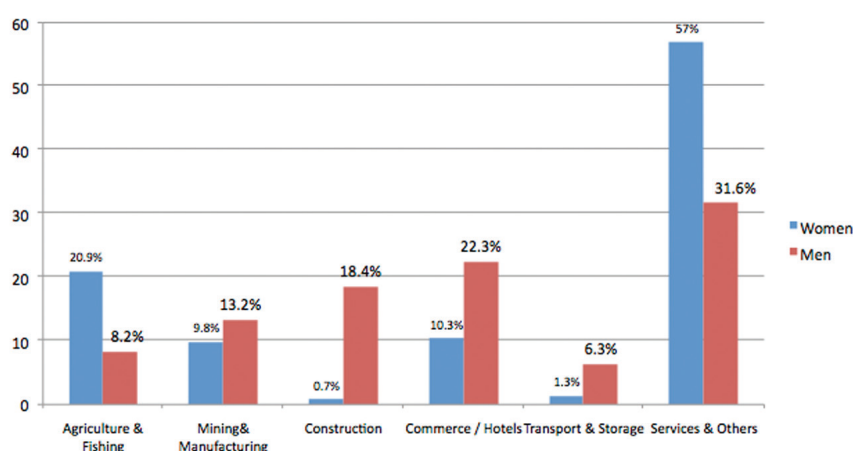


Figure 1 Secteurs d'activité des femmes
Source : PASSIA 2015, données du PCBS

Pourtant, malgré cette prééminence féminine dans l'activité agricole, au sein des Territoires palestiniens occupés, les femmes détiennent une part limitée des exploitations⁵¹. Par ailleurs, ce secteur est particulièrement touché par les mesures israéliennes. À la précarité économique générale des femmes s'ajoutent donc le risque de confiscation des terres et des ressources, le manque d'eau, etc. Un rapport de la CESAO indique notamment à propos de la confiscation des terres :

Comme la femme joue un rôle fondamental en matière d'agriculture, les confiscations de terrain causent la perte d'une source vitale de revenu et diminuent le statut des femmes à titre de génératrices de revenu pour le ménage. Ceci a considérablement

⁴⁸ *Ibidem*, p. 8. Traduction personnelle.

⁴⁹ *Idem*. Traduction personnelle.

⁵⁰ *Ibidem*, p. 9.

⁵¹ OCHA, *Humanitarian needs overview 2018: occupied Palestinian territories*, novembre 2017, p. 14.

alourdi le fardeau des femmes pourvoyant à leurs familles, affectant négativement leur statut au sein du ménage et de la société⁵².

2.4 Vie publique et politique

Concernant les activités professionnelles des femmes, celles-ci sont également peu représentées dans la vie publique palestinienne, et *a fortiori* dans le domaine politique. Comme l'observe la PASSIA, « les structures patriarcales prédominantes et les normes sociales correspondantes [...] laissent les femmes leaders palestiniennes en dehors des cercles politiques et décisionnels dominés par les hommes »⁵³. À titre d'exemple, les chiffres du PCBS, analysés par Dima Samaroo dans un rapport consacré à la participation politique des femmes⁵⁴, révèlent qu'en 2016 seulement 11,7% des postes décisionnels du secteur public sont attribués à des femmes, et ce malgré le quota de 20% requis à certains niveaux de pouvoir par la CEDAW⁵⁵.

2.5 Éducation

Cette faible participation à la vie active que nous avons observée ne semble néanmoins pas être en corrélation avec le taux d'alphabétisation des femmes palestiniennes, qui a connu une nette augmentation⁵⁶ depuis les années 1970 et atteint en 2014 les 94,4% – un des plus hauts taux du Moyen-Orient –, seulement 4% de moins que les hommes⁵⁷. Ces chiffres sont étonnants puisque les statistiques et observations de bureaux tels que l'OCHA montrent que le risque d'un déni du droit de l'éducation aux filles est accru dans les communautés vulnérables, dont fait partie la zone C en Cisjordanie⁵⁸.

2.6 Sécurité sociale

Le Bureau OCHA⁵⁹ rapporte plusieurs problèmes de sécurité et de sécurité sociale liés au genre, et notamment des lacunes dans le soutien psychosocial ainsi que dans le

⁵² KUTTAB Eileen, *op. cit.*, p. 15.

⁵³ OCHA, *Humanitarian needs overview 2018*, *op. cit.*, p. 12. Traduction personnelle.

⁵⁴ SAMAROO Dima, « The political participation of Palestinian women in official and non-official organizations in limited horizon », dans *The King's Program for Middle East Dialogue Research Papers*, Londres: UCSR, 2018.

⁵⁵ *Ibidem*, p. 9.

⁵⁶ Cette augmentation a notamment pour effet que le plus haut pourcentage de femmes illettrées se trouve chez celles de plus de soixante ans. PASSIA, *Palestinian women*, *op. cit.*, p. 5.

⁵⁷ Pourcentage calculé pour les femmes et hommes de quinze ans et plus. PASSIA, *Palestinian women*, *op. cit.*, p. 5.

⁵⁸ OCHA, *Humanitarian needs overview 2018...*, *op. cit.*, p. 14.

⁵⁹ *Ibidem*, pp. 13-14.

conseil et l'assistance juridique aux femmes. Peu de services sont proposés dans le secteur public et quand ils existent, l'accès à ces services est souvent rendu difficile voire refusé aux personnes dans le besoin.

Par exemple, les femmes éprouvent des difficultés pour accéder à une assistance juridique concernant les droits de résidence, le regroupement familial, les droits de propriété, l'accès à l'aide humanitaire... questions au cœur de la vie palestinienne, comme nous l'avons établi précédemment. Ce manque d'assistance s'observe dans de nombreux domaines, comme l'aide aux femmes en situation de handicap, aux personnes âgées, aux familles monoparentales, etc. Ceci n'inclut évidemment pas le travail des organisations de femmes, sur lequel nous reviendrons ultérieurement, en étudiant la mesure dans laquelle ces organisations cherchent à remédier à ces lacunes.

2.7 Violences conjugales et sexuelles

Outre ces discriminations sociales et institutionnelles visibles dans la société palestinienne, nous souhaitons nous attarder sur deux types de violences subies par les femmes, qui leur sont propres – et peuvent évidemment se rejoindre : les violences conjugales et les violences sexuelles dites « crimes d'honneur ».

En Palestine, les violences conjugales ne sont pas interdites – ni généralement punies – par la loi. Selon Amnesty International, les organisations palestiniennes de défense des droits des femmes réclament depuis 2007 une loi sur la violence domestique, et « les autorités palestiniennes en Cisjordanie ont [...] entamé en 2016 [...] un projet de loi de protection de la famille »⁶⁰, qui criminaliserait notamment la violence domestique, la violence sexuelle et la traite des personnes⁶¹. Ce projet n'a toutefois malheureusement pas connu de grande avancée depuis ses débuts⁶², et aucune loi n'existe encore à l'heure actuelle au sujet de ces violences.

⁶⁰ Amnesty International, *Les droits humains au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Rétrospective 2019 – sélection d'entrées pays*, Londres : Amnesty International, 2020, p. 43.

⁶¹ EuroMed Droits (Réseau euro-méditerranéen des droits humaines), « Palestine. Rapport sur la violence contre les femmes dans le contexte du conflit », 4 décembre 2015, <https://euromedrights.org/fr/publication/palestine-violence-a-legard-des-femmes-dans-le-contexte-du-conflit/>, page consultée le 14 juillet 2021, p. 1.

⁶² CNCD 11.11.11, « Les opportunités et enjeux des élections palestiniennes. *Briefing paper* », 7 avril 2021, <https://www.cncd.be/Les-opportunites-et-enjeux-des-elections-palestiniennes-2021>, page consultée le 16 juillet 2021, p. 4.

Le PCBS établit qu'en Cisjordanie⁶³, en 2019, 22,2% des femmes entre 18 et 64 ans présentement ou précédemment mariées ont été soumises à une forme de violence domestique par leur mari⁶⁴. Ces violences sont principalement d'ordre psychologique (46,1% des femmes mariées), mais peuvent également être économiques (29,3%), sociales (20,2%), physiques (12,1%) et/ou sexuelles (5,8%)⁶⁵. Il est à noter que, selon l'OCHA, l'incidence de la violence domestique, des abus sexuels et des mariages forcés est plus élevée dans les « communautés touchées par le conflit, la fragmentation et le déplacement »⁶⁶ : ceci concerne évidemment de manière générale les Territoires palestiniens occupés, mais *a fortiori* « les déplacé·e·s internes⁶⁷, les camps de réfugié·e·s, Gaza, et Jérusalem-Est »⁶⁸. La PASSIA, par ailleurs, explique que les femmes subissent « la frustration (et l'agressivité qui en résulte) de parents principalement masculins, due au manque de perspectives, au chômage, et donc à l'incapacité d'assumer le rôle de soutien de famille et de pourvoyeur du foyer »⁶⁹.

On observe également des abus sexuels dans d'autres contextes que celui de la violence domestique, et notamment en tant qu'arme de guerre⁷⁰ : Jeanne Vickers relève ainsi que « des dizaines de femmes et de filles palestiniennes ont rapporté que les interrogateurs israéliens les avaient menacées de viol et soumises à des pratiques sexuellement humiliantes »⁷¹. La chercheuse Maria Holt soutient que ce type particulier de violence faite aux femmes par l'ennemi est utilisé pour cibler le point

⁶³ Le taux est de 35% dans la bande de Gaza, pour une moyenne de 27% en Palestine.

⁶⁴ PCBS, *Preliminary results of the violence survey in the Palestinian society*, novembre 2019, <https://www.pcbs.gov.ps/Downloads/book2480.pdf>, page consultée le 14 juillet 2021, p. 21.

⁶⁵ *Ibidem*, p. 22.

⁶⁶ OCHA, *Humanitarian needs overview 2018...*, *op. cit.*, p. 13. Traduction personnelle.

⁶⁷ Les « déplacé·e·s internes » ou « personnes déplacées dans leur propre pays » sont selon l'Association belgo-palestinienne (ABP) de quatre types en Palestine : les déplacés internes de 1948, d'après 1948, de 1967 et d'après 1967. En 2009 et selon les chiffres du centre Badil, il y avait environ 260.000 Palestinien·ne·s déplacé·e·s internes de 1948 (catégorie 1), à savoir un quart de la population palestinienne dans les Territoires palestiniens occupés (Association belgo-palestinienne, « Qui sont les réfugiés de l'intérieur ou les déplacés internes ? », 16 septembre 2009, <https://www.association-belgo-palestinienne.be/qui-sont-les-refugies-de-linterieur-ou-les-deplaces-internes/>, page consultée le 19 juillet 2021).

⁶⁸ OCHA, *Humanitarian needs overview 2018...*, *op. cit.*, p. 13. Traduction personnelle.

⁶⁹ PASSIA, *Palestinian women*, *op. cit.*, p. 13.

⁷⁰ À propos des violences sexuelles comme arme de guerre, cf. PANKHURST Donna, « Sexual violence in war », dans *Gender matters in global politics. A feminist introduction to international relations*, sous la direction de Laura J. Shepherd, Londres : Routledge, 2010, pp. 148-160.

⁷¹ VICKERS Jeanne, *Women and war*, Londres : Zed Books, 1993, p. 32, cité par HOLT Maria, « Palestinian women, violence, and the peace process », dans *Development, women, and war : feminist perspectives*, sous la direction de Haleh Afshar et Deborah Eade, Oxford : Oxfam GB, 2014, pp. 43-59 : 112. Traduction personnelle.

faible de la communauté palestinienne⁷², faisant référence à l'importance qu'y tient l'honneur, et plus particulièrement « l'honneur » des filles et des femmes.

Au niveau systémique et dans le contexte israélo-palestinien, les violences sexuelles imposées aux femmes palestiniennes sont donc à la fois une « arme de guerre » et « l'une des formes les plus extrêmes et les plus efficaces du contrôle patriarcal »⁷³.

2.8 Intrusion de l'occupation dans la sphère privée

Maria Holt écrit que

L'occupation israélienne de 1967 a rapproché les Palestinien·ne·s de Cisjordanie et de la bande de Gaza de ceux et celles qui leur avaient pris leur terre. Soudain, les Israélien·ne·s n'étaient plus simplement « l'ennemi extérieur » ; ils et elles étaient dans les villages palestiniens, dans les rues palestiniennes et même dans les maisons palestiniennes, ce qui a inévitablement eu un effet profond sur les femmes⁷⁴.

Cette réflexion sur l'occupation israélienne dès 1967 est toujours bien à propos aujourd'hui : par l'infiltration d'Israël, de ses lois et limites, et de son armée dans la sphère privée, certaines discriminations et violences affectent les femmes différemment des hommes. Ainsi, selon un rapport co-écrit par plusieurs organisations palestiniennes⁷⁵ et relayé par la PASSIA, les femmes subiraient

la plus lourde charge des effets de l'occupation israélienne sur la vie des Palestinien·ne·s, en particulier en ce qui concerne les démolitions de maisons (y compris les charges sociales post-démolition), le mur de séparation (impossibilité d'accéder aux services de base, y compris les traitements médicaux, et abus et souffrances aux points de contrôle israéliens où de nombreuses femmes ont été forcées d'accoucher), le déplacement des familles (dû à la *Nakba*, à l'annexion de Jérusalem-Est, à la loi israélienne de 2003 sur la citoyenneté, au mur de séparation et au régime des permis), [...] ainsi que les arrestations et les emprisonnements (de membres de la famille ou d'eux-mêmes)⁷⁶.

Cela s'explique par le fait que les femmes sont principalement en charge du foyer – et donc de la maison au sens propre –, des enfants – y compris de leur éducation et leurs soins – et de la famille et belle-famille. La responsabilité du ménage – au sens large –

⁷² HOLT Marian, *op. cit.*, pp. 112-114.

⁷³ KELLY Liz, « Wars against women: sexual violence, sexual politics and the militarized state », dans *States of Conflict: Gender, Violence and Resistance*, sous la direction de Susie M. Jacobs, Ruth Jacobson et Jen Marchbank, Londres : Zed Books, 2000, p. 45, cité par HOLT Maria, *op. cit.*, p. 111. Traduction personnelle.

⁷⁴ HOLT Maria, *op. cit.*, pp. 117-118. Traduction personnelle.

⁷⁵ Le Centre Al-Mezan pour les droits de l'homme, Al-Haq, le Comité technique des affaires féminines, le Centre des femmes pour le conseil juridique et la Société pour la culture et la libre pensée.

⁷⁶ PASSIA, *Palestinian women*, *op. cit.*, p. 13. Traduction personnelle.

qui leur revient est également compliquée par le déclin général de l'accès de la population palestinienne aux services de base dans la zone C et à Jérusalem-Est, notamment pour ce qui concerne l'accès « à l'eau potable, aux eaux usagées domestiques et à la gestion des déchets solides »⁷⁷. L'OCHA note que

l'insuffisance des installations WASH [dans le domaine de l'eau, l'assainissement et l'hygiène] expose les femmes et les filles à de grandes difficultés liées à la satisfaction de leurs besoins d'hygiène personnelle, aux tâches ménagères de base, à la gestion des besoins en eau des ménages et à la satisfaction des besoins des enfants, des personnes handicapées, des personnes âgées et des malades chroniques⁷⁸.

2.9 Situation des femmes dans les Territoires palestiniens occupés : conclusion provisoire

En conclusion, bien que la Loi globale palestinienne garantisse théoriquement une égalité de droits entre Palestiniens et Palestiniennes, nous avons démontré que cette égalité n'est pas effective. Les femmes connaissent des discriminations aux niveaux de l'économie, de la sécurité sociale, ou encore de leur représentation dans les sphères de pouvoir publiques et politiques. En outre, elles subissent des violences de la part de leur cercle proche, et souffrent particulièrement des mesures israéliennes.

Nous nous efforcerons toutefois, dans ce mémoire, de montrer combien les Palestiniennes ne sont pas des victimes passives face à ces inégalités. Elles se sont au contraire mobilisées, en associations et autres mouvements, pour rebondir. La question sera plus loin d'analyser comment ces associations ont répondu ou non à chacune de ces discriminations plus spécifiquement.

⁷⁷ OCHA, *Humanitarian needs overview 2018...*, op. cit., p. 14. Traduction personnelle.

⁷⁸ *Idem*. Traduction personnelle.

Méthodologie, épistémologie et limites

1 Avant-propos : un mémoire en temps de pandémie

Avant de détailler la méthodologie que nous avons adoptée dans cette recherche et les différentes questions, réflexions et limites qui en découlent, nous souhaitons replacer notre travail dans le contexte mondial de 2020-2021, à savoir la pandémie du COVID-19. Ce contexte particulier a profondément affecté notre méthodologie et l'accès aux ressources nécessaires pour notre mémoire.

Nous avons initialement planifié d'appuyer notre étude sur une méthode principalement inductive et qualitative, par des entretiens semi-directifs sur le terrain. Nous avons en 2019 contacté plusieurs organisations, ainsi que des femmes membres de celles-ci qui étaient prêtes à nous accorder des interviews. Nous avons établi une première version de notre questionnaire avec cet objectif. Malheureusement, après l'annulation de notre voyage en raison du contexte pandémique, nous ne sommes pas parvenue à mobiliser les mêmes personnes, ni de nouvelles éventuelles intéressées, en vue d'entretiens par visioconférence. Ceci s'explique par la situation particulièrement délicate de la Palestine aux débuts de la pandémie et l'activité intensive en cette période des organisations auxquelles nous nous intéressons d'une part ; et d'autre part par le biais particulier du virtuel qui peut bloquer certaines femmes, en s'ajoutant aux barrières déjà existantes de la langue et des raisons liées à la confidentialité.

Enfin, d'une manière plus générale, les mesures nationales imposées en réponse à la pandémie ont également affecté nos travaux. Comme de nombreux chercheurs et chercheuses durant cette période, nous avons été confrontée à des obstacles personnels, académiques et matériels – par exemple dans l'accès aux bibliothèques, aux équipements informatiques, aux espaces de travail, etc.

2 Une épistémologie féministe, une méthodologie féministe ?

Notre intérêt pour l'objet d'étude choisi ainsi que les théories qui sous-tendent notre hypothèse font appel à une production particulière du savoir, qui aurait idéalement dû reposer sur la collecte de données résultant d'entretiens et sur l'observation empirique.

Celles-ci ne nous étant pas accessibles, nous avons adopté d'autres méthodes pour répondre aux besoins de notre recherche.

Nous faisons le choix d'une part d'inscrire notre recherche dans une perspective intersectionnelle – théorique, politique, mais aussi épistémologique –, et d'autre part d'analyser le travail associatif par le biais du concept de *care*, ce qui implique qu'une posture féministe doive influencer l'ensemble du processus de notre recherche, tant dans la problématisation de notre objet d'étude que dans la méthodologie. Comme l'écrit Fatma Çingı Kocadost, « si l'ancrage de nos théories dans la réalité des femmes nous importe en tant que féministes, l'intersectionnalité doit être aussi mise en œuvre dans la méthodologie de la recherche elle-même, et en premier lieu dans le positionnement du·de la chercheur·euse »⁷⁹.

L'intersectionnalité n'est pas, dans les travaux qui la concernent, pourvue d'une méthodologie propre⁸⁰. Néanmoins, nous avons appliqué à notre méthodologie générale certains principes et outils qui ressortent de la littérature à ce sujet, notamment une réflexion sur la posture du ou de la chercheur·euse⁸¹, un partage des données et des résultats de la recherche⁸², une analyse multidimensionnelle de l'objet d'étude⁸³, une préférence pour les méthodes qualitatives⁸⁴ – et *a fortiori* pour les méthodes de collecte de données qui « permettent aux femmes de documenter leurs propres expériences dans leurs propres termes »⁸⁵ (comme l'entretien libre ou semi-directif, ou l'analyse de récit) –, ou encore une distinction moins marquée entre projet politique et production de savoirs⁸⁶.

⁷⁹ KOCADOST Fatma Çingı, « Le positionnement intersectionnel comme pratique de recherche : faire avec les dynamiques de pouvoir entre femmes », *Les cahiers du CEDREF* 21 (2017), pp. 17-50 : 26.

⁸⁰ Cette « lacune » méthodologique a été reprochée à la perspective intersectionnelle en sciences politiques et en sciences sociales, et a fait l'objet de nombreux débats lors de son essor dans les années 2000. Toutefois, d'autres chercheurs et chercheuses plaident justement en faveur de cette absence de démarche méthodologique établie, qui se place en opposition aux méthodes classiques plus figées. Cf. KOCADOST Fatma Çingı, *op. cit.*, pp. 27-28.

⁸¹ KOCADOST Fatma Çingı, *op. cit.*, p. 35.

⁸² *Ibidem*, pp. 41-42.

⁸³ MARCILLAT Audrey, MIRAMOND Estelle et RUPERT Nouri, « Introduction : l'intersectionnalité à l'épreuve du terrain », *Les cahiers du CEDREF* 21 (2017), pp. 9-10.

⁸⁴ JACOBY Tami, « From the trenches: dilemmas of feminist IR fieldwork », dans *Feminist methodologies for international relations*, sous la direction de Brooke A. Ackerly, Maria Stern et Jacqui True, Cambridge : Cambridge University Press, 2006, pp. 153-173 : 155-156.

⁸⁵ TICKNER J. Ann, « Feminism meets International Relations: some methodological issues », dans *Feminist methodologies for international relations*, *op. cit.*, pp. 19-41 : 41. Traduction personnelle.

⁸⁶ CHARRON Hélène et AUCLAIR Isabelle, « Démarches méthodologiques et perspectives féministes », *Recherches féministes* 29, n° 1 (2016), pp. 1-8 : 5.

3 Posture de chercheuse

Malgré toutes les précautions que nous avons prises et qui sont détaillées plus loin, notre regard sur l'objet d'étude est incontestablement influencé par notre posture singulière de chercheuse universitaire et occidentale – ainsi que, indirectement, par la posture des auteurs et autrices sur lesquels nous nous appuyons.

Tout·e chercheur·euse importe dans sa recherche des préjugés et croyances « partagés par toute une communauté scientifique car ils font partie de la culture sociale dominante (blanche, masculine, hétéronormée...) »⁸⁷. Si l'enquête par dépaysement, qui place le ou la chercheur·euse « dans un milieu éloigné de son milieu habituel »⁸⁸, permet un regard neuf sur une question de recherche, elle comporte également des risques. Nous avons cependant pris garde de ne pas tomber dans certains stéréotypes : notamment ceux de la victimisation des femmes palestiniennes, de l'appréhension de la religion comme étant au cœur des mœurs, ou plus généralement de l'analyse de la société palestinienne à travers les codes des sociétés occidentales.

Nous avons été en outre confrontée à l'écueil opposé, celui d'être militante avant d'être chercheuse. Pour faire la part des choses entre ces deux positions, nous avons effectué de nombreux recoupements dans nos sources, et adopté un principe de prudence dans nos réflexions. Nous nous sommes abstenue d'utiliser des sources dont les valeurs profondes auraient été en opposition avec nos hypothèses – dans un souci de respect des femmes palestiniennes dont nous utilisons les récits –, mais nous avons par exemple inclus dans notre état de l'art préalable des analyses d'organisations de femmes du côté israélien, ainsi que des autrices israéliennes. Par ailleurs, notre engagement militant sur le terrain nous a encouragée intellectuellement dans notre démarche de recherche. Notons en effet que cette double posture est courante et valorisée dans le domaine des études de genre : les épistémologies féministes assument consciemment une « volonté de tenir ensemble science et politique »⁸⁹, et il existe un

⁸⁷ LEPINARD Éléonore et LIEBER Marylène, *op. cit.*, p. 34.

⁸⁸ COMAN Ramona *et. al.*, *Méthodes de la science politique. De la question de départ à l'analyse des données*, Louvain-la-Neuve : De Boeck, 2016, p. 187.

⁸⁹ CHARRON Hélène et AUCLAIR Isabelle, *op. cit.*, p. 5.

lien intime et réciproque encore aujourd'hui entre le milieu académique de la recherche et les organisations politiques féministes et LGBTQIA+ sur ces sujets⁹⁰.

4 Méthodologie générale adoptée

Nos choix méthodologiques se comprennent au regard de l'importance des épistémologies féministes pour notre posture et notre pratique, et dans l'objectif d'éviter les écueils décrits précédemment. Nous avons adopté une méthodologie générale de type qualitative et de logique abductive, à une échelle méso – à tendance macro –, et dans une optique temporelle longitudinale.

4.1 Logique abductive

Notre recherche s'appuie sur une revue de la littérature scientifique et sur une analyse qualitative, d'une part de récits et entretiens menés et recueillis par d'autres chercheur·euse·s, et d'autre part de la production de certaines associations. Nous nous inscrivons dans une logique abductive, au sens que nous avons effectué des allers-retours entre les théories étudiées et notre corpus de sources primaires et secondaires⁹¹. Au sein même de ce procédé itératif, nous avons opté pour une dominante déductive, et plus précisément hypothético-déductive.

4.2 Double échelle méso et macro

L'échelle méso, qui place l'analyse au niveau des groupes d'individus, s'est imposée à notre objet d'étude, puisque nous plaçons au cœur de celui-ci les organisations de femmes. Toutefois, notre angle de recherche ne peut ignorer les structures – à l'échelle macro – au sein desquelles ces organisations évoluent : la relation inégale entre Israël – et son gouvernement – et les Territoires palestiniens occupés – et l'Autorité palestinienne –, le patriarcat (dont les retombées concrètes ont été détaillées ci-dessus dans la contextualisation), les traditions culturelles et historiques, et les structures sociales et économiques générales de la société palestinienne.

⁹⁰ « En effet, même si l'équilibre entre les chercheuses féministes et les militantes s'est modifié et que de nombreuses chercheuses n'ont que très peu de lien avec les groupes féministes, ce sont encore aujourd'hui les alliances avec des organisations politiques féministes, queer, transgenres ou défendant les droits des personnes issues de l'immigration qui permettent l'émergence, depuis le début des années 2000, de nouveaux secteurs de recherche en vue de rendre compte de différentes oppressions jusque-là peu réfléchies en milieu universitaire » (CHARRON Hélène et AUCLAIR Isabelle, *op. cit.*, p. 5). Cf. aussi JACOBY Tami, « From the trenches... », *op. cit.*, pp. 166-167.

⁹¹ COMAN Ramona *et. al.*, *op. cit.*, p. 26.

4.3 Analyse longitudinale d'un petit nombre de cas

Pour analyser le rapport des organisations de femmes aux différentes formes de discriminations et de luttes vécues en Cisjordanie, nous avons d'abord établi un état des lieux du tissu associatif féminin en Palestine, avant de nous focaliser sur l'évolution temporelle d'un petit nombre de ces associations.

5 Au croisement de deux méthodologies

5.1 Traçage de processus

Pour analyser cette évolution, nous nous sommes appuyée notamment sur les principes du *process tracing* ou traçage de processus. En séquençant le processus d'évolution des organisations de femmes en Cisjordanie de leur naissance à aujourd'hui, par exemple entre l'association caritative et le comité, notre objectif était d'identifier l'influence de certaines causes – comme l'évolution du point de vue des femmes sur le travail du *care*, ou l'implication féminine dans les intifada – sur le fonctionnement et l'objectif de ces organisations.

Notons, à la suite de Ramona Coman *et al.*⁹², que cette méthode ne permet pas de généraliser. Nous soulignons dès à présent que nos hypothèses ne sont pas applicables à toutes les organisations de femmes de notre circonscription spatio-temporelle, et qu'elles ne constituent pas la seule analyse possible de leur évolution. D'autres chercheurs et chercheuses choisissent par exemple de mettre l'accent sur la démobilisation de la société civile⁹³ ou sur l'évolution du lien de certaines associations avec des partis politiques⁹⁴. Nous soutenons que ces différentes perspectives – certes discordantes mais pas incompatibles – permettent ensemble une analyse plus englobante d'un phénomène complexe, et que notre hypothèse fait partie d'un réseau d'analyses possibles et complémentaires.

5.2 Épistémologies féministes du point de vue et analyse de discours

Sans en adopter tous les codes – à défaut de pouvoir adopter la méthode de l'observation empirique ou de l'entretien –, nous avons également emprunté des

⁹² *Ibidem*, p. 178.

⁹³ JAD Islah, « The Demobilization of a Palestinian Women's Movement : From Empowered Active Militants to Powerless and Stateless "Citizens" », dans *Women's Movements in the Global Era. The Power of Local Feminisms*, dir. Amrita Basu, Boulder : Westview Press, 2010, pp. 343-374.

⁹⁴ HASSO Frances S., « The "Women's Front". Nationalism, Feminism and Modernity in Palestine », *Gender and Society* 12, n° 4 (août 1998), pp. 441-465.

principes aux épistémologies féministes du « point de vue » – théorisées notamment par Donna Haraway⁹⁵, Sandra Harding⁹⁶, Dorothy Smith⁹⁷ et Nancy Hartsock⁹⁸. Ainsi, dans l’objectif de nous rapprocher de l’expérience des femmes palestiniennes et des membres des organisations que nous étudions, nous avons composé un corpus de récits de femmes palestiniennes, d’entretiens effectués par d’autres chercheur·euse·s avant nous sur des sujets proches, de matériel médiatique d’organisations, d’*interviews* de leurs membres disponibles en ligne, etc. Une large part des ressources sur lesquelles nous nous appuyons reposent elles-mêmes sur des entretiens directs avec des femmes concernées par notre sujet d’étude.

En outre, dans notre recherche documentaire, nous avons privilégié des sources dont les autrices sont palestiniennes, ou adoptent des positions que l’on pourrait rapprocher d’un « féminisme arabe ». Ce choix était essentiel lorsqu’il s’est agi de traiter nos hypothèses touchant aux idéologies, où nous avons eu le souci de ne pas reproduire le phénomène occidental – justement critiqué – de la création d’une image stéréotypée de « la femme palestinienne ». Cette sélection d’autrices ne nous a pas empêchée, évidemment, de croiser préalablement nos sources avec un corpus plus étendu et diversifié, afin d’atteindre le plus d’objectivité possible.

Par cette pratique, nous nous rapprochons des méthodes d’analyse de discours, et plus précisément du discours comme « structure symbolique produite par une société dans un contexte historique donné et s’imposant aux individus »⁹⁹. Dans une section de notre analyse consacrée à l’imagerie des femmes militantes palestiniennes, nous analyserons les récits – individuels, culturels... – comme « approche privilégiée pour l’analyse des identités collectives et de la manière dont elles sont construites dans le discours »¹⁰⁰.

⁹⁵ HARAWAY Donna, « Situated knowledges: the science question in feminism and the privilege of partial perspective », *Feminist Studies* 14, n° 3 (1988), pp. 575-599.

⁹⁶ HARDING Sandra, *The science question in feminism*, Ithaca : Cornell University Press, 1986.

⁹⁷ SMITH Dorothy E., *L’ethnographie institutionnelle. Une sociologie pour les gens*, Paris : Economica, 2018.

⁹⁸ HARTSOCK Nancy, *The feminist standpoint revisited and other essays*, Boulder : Basic books, 1999.

⁹⁹ COMAN Ramona *et. al.*, *op. cit.*, p. 139.

¹⁰⁰ *Ibidem*, p. 144.

5.3 Sélection des organisations traitées

5.3.1 Recensement préliminaire des organisations

La société civile palestinienne, et au sein de celle-ci le tissu associatif féminin en Cisjordanie, est riche et dense et nous avons opté, au vu des méthodes choisies, pour une sélection d'un petit nombre d'organisations dont nous avons extrait la production discursive, les objectifs et les répertoires d'action. Ce dernier concept, emprunté aux théories des mouvements sociaux, a notamment été adapté par Éléonore Lépinard¹⁰¹ pour répartir les organisations féministes en France et au Canada ; il nous a été utile à la fois pour déterminer les critères les plus saillants et pertinents pour le choix de notre échantillon, et par la suite pour l'analyse des données.

Notons au préalable le double biais de la langue et de la présence médiatique qui s'est imposé à notre sélection. Nous étudions actuellement les bases de l'arabe et avons fait appel à des contacts pour certaines traductions, tout en croisant nos sources de répertoires. Nous devons cependant admettre qu'il nous est plus aisé de lire en anglais, et il est possible que des organisations ne présentant leurs descriptions qu'en arabe aient échappé à notre état des lieux initial. De même, ayant effectué notre recherche depuis la Belgique, nous avons eu en priorité accès à des organisations ayant construit des sites internet ou des réseaux sociaux, ce qui n'est pas réalisable pour toutes les associations.

Il n'existe pas en Palestine de liste exhaustive des structures de la société civile, mais la PASSIA fournit un répertoire d'organisations abondant¹⁰², comprenant notamment une section sur les organisations de femmes. La chercheuse Janet M. Powers¹⁰³ a également produit en 2003 un rapport de recherche regroupant un résumé, basé sur des entretiens directifs par questionnaire, d'un grand nombre d'« institutions d'aide aux femmes palestiniennes ». Enfin, nous avons bénéficié des conseils de Nadia Farkh de l'Association belgo-palestinienne, et des contacts d'un premier voyage en Palestine effectué hors cadre de recherche en 2017.

¹⁰¹ LEPINARD Éléonore, « Praxis de l'intersectionnalité : répertoires des pratiques féministes en France et au Canada », *L'Homme et la Société* 198, n° 4 (2015), pp. 149-170.

¹⁰² PASSIA, *Palestine directory*, Jérusalem : PASSIA, <http://passia.org/directory/>, page consultée le 13 avril 2020.

¹⁰³ POWERS Janet M., « Soutien à la lutte des femmes palestiniennes : rapport de recherche », UNESCO, 2003, https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000134105_fre.locale=fr, page consultée le 1er février 2021.

5.3.2 Critères de sélection

Notre première décision fut de ne pas poser la distinction de statut des organisations comme opérante, et d’englober à la fois les organisations non-gouvernementales (ONG), les associations à but non lucratif (ASBL) et les associations de fait. L’essence de notre objet d’étude est d’analyser comment les groupes organisés de femmes répondent aux discriminations vécues en étant à l’intersection de différentes oppressions, et nous n’en avons analysé ni la structure, ni les statuts juridiques, mais principalement les objectifs et les activités et services proposés. Une deuxième raison de ne pas distinguer sur base du statut est l’évolution interne de nombreuses organisations, qui peuvent par exemple être nées sous le statut de syndicat puis évoluer en ASBL ou en ONG.

Nous avons en revanche écarté de notre étude les mouvements de femmes non formalisés, ainsi que les structures se focalisant exclusivement sur la revendication – en manifestations par exemple. Nous nous concentrons uniquement sur les organisations proposant – au moins notamment – des services aux femmes. Toutefois, nous avons également exclu de notre recherche les organisations qui ne proposeraient que des activités dites apolitiques, sans aucunes considérations nationalistes ou féministes. Enfin, nous n’avons pas choisi d’organisations se limitant soit à une ville ou région précise, soit à un domaine précis – ne réunissant par exemple que les femmes d’un certain statut, comme les mères, ou d’une certaine profession, comme les psychologues.

Nous basant sur ces premiers critères, nous avons ensuite tenté de composer un échantillon varié principalement en ce qui concerne les périodes historiques de leur fondation et la priorité donnée au nationalisme ou au féminisme.

5.3.3 Organisations choisies

Notre choix final s’est arrêté sur sept organisations. Premièrement, nous avons choisi deux associations caritatives et deux comités, afin de représenter ces types d’organisations les plus courants en Palestine respectivement pendant la première moitié du XX^e siècle et à partir des années 1970. Les associations caritatives que nous avons sélectionnées sont représentatives de deux périodes historiques différentes de ce

courant : l'Association des femmes arabes¹⁰⁴ (AWA, *Arab Women Association*) est fondée en 1929, et *Ina'ash El-Usra*¹⁰⁵ en 1967. Nous aurons ainsi un aperçu de l'évolution du mode d'action caritatif. Les deux comités que nous avons sélectionnés sont l'Union des comités de femmes palestiniennes¹⁰⁶ (UPWC, *Union of Palestinian Women's Committees*) et la Fédération palestinienne des comités d'action des femmes¹⁰⁷ (PFWAC, *Palestinian Federation of Women's Action Committees*).

Ensuite, nous examinerons les propositions militantes de trois organisations plus récentes : le Centre d'aide légale et de conseil pour les femmes¹⁰⁸ (WCLAC, *Women centre for Legal Aid and Counseling*), la Société des travailleuses palestiniennes pour le développement¹⁰⁹ (PWWSD, *Palestinian Working Women Society for Development*) et *AlQaws for Sexual and Gender Diversity in Palestinian Society*¹¹⁰. Nous décrirons plus largement ces organisations lors de leur analyse. Nous avons choisi le WCLAC pour ses références explicites à une double lutte féministe et palestinienne, et son intérêt particulier pour les effets de l'occupation sur les femmes¹¹¹. L'association *AlQaws for Sexual and Gender Diversity in Palestinian Society* présente un autre angle de la lutte intersectionnelle, puisqu'elle se centre sur les questions LGBTQIA+. Cette organisation ne sera pas au cœur de notre étude car elle englobe des questions qui dépassent le cadre limité de ce mémoire, mais il nous a semblé important d'ouvrir la perspective intersectionnelle à ces enjeux. Enfin, nous avons choisi d'inclure dans notre échantillon la Société des travailleuses palestiniennes pour le développement¹¹² (PWWSD, *Palestinian Working Women Society for Development*), car elle est l'une des ONG les plus grandes et les mieux structurées en Territoires palestiniens occupés. Elle a une forte présence médiatique en anglais.

¹⁰⁴ L'Association des Femmes de Jérusalem (1929) devient l'Association des femmes arabes lorsqu'elle s'élargit à tout le pays, puis se scinde en deux associations (1939) (*cf. infra*) : l'Association des Femmes Arabes et l'Union des Femmes Arabes. Cette dernière se transforme (1944) en l'Union des Femmes Palestiniennes. Associations citées par Norma Marcos, *Le désespoir voilé. Femmes et féministes de Palestine*, Paris, Riveneuve, 2013, pp. 18-21.

¹⁰⁵ Site internet d'*Ina'ash El-Usra* : <https://inash.org> (page consultée le 4 août 2021).

¹⁰⁶ Site internet de l'UPWC : <http://upwc.ps> (page consultée le 4 août 2021).

¹⁰⁷ Site internet de la PFWAC : <https://www.pfwac.org> (page consultée le 4 août 2021).

¹⁰⁸ Site internet du WCLAC : <http://www.wclac.org/en> (page consultée le 4 août 2021).

¹⁰⁹ Site internet de la PWWSD : <https://pwwsd.org> (page consultée le 4 août 2021).

¹¹⁰ Site internet d'*AlQaws* : <http://www.alqaws.org/siteEn/index/language/en> (page consultée le 4 août 2021).

¹¹¹ Women's Centre for Legal Aid and Counseling (WCLAC), *Women's voices: in the shadow of the settlements. A 2010 report on Israel's human rights violations against Palestinian women*, Ramallah : Women's Centre for Legal Aid and Counseling, 2010.

¹¹² Site internet de la PWWSD : <https://pwwsd.org> (page consultée le 4 août 2021).

Cadre théorique

Ce chapitre sera consacré aux champs et concepts théoriques qui ont structuré notre réflexion, fondé notre question de recherche et que nous appliquerons et confronterons dans la section suivante aux données récoltées sur notre objet d'étude. Pour mettre en pratique les méthodologies que nous avons choisies et respecter notre épistémologie féministe, nous avons procédé à un état de l'art des théories en études de genre applicables aux sciences politiques¹¹³. Nous avons ensuite sélectionné trois théories principales qui nous sont apparues comme les plus pertinentes à notre étude.

Les deux premières théories – ou plus exactement ensembles de théories – sont empruntées aux études de genre : les *théories féministes matérialistes* et les *théories intersectionnelles*. Ces deux approches proposent une analyse différente de la façon dont les individus se situent au croisement de plusieurs axes de domination, et des stratégies et objectifs des mouvements nés en réponse à ces dominations. En sus de ces deux théories féministes majeures, nous avons utilisé deux éléments saillants pour notre analyse : le concept de *care*, que nous intégrerons aux théories matérialistes ; et certaines perspectives empruntées aux *théories postcoloniales et anticoloniales*, qui complètent les catégorisations proposées par les théories intersectionnelles.

À côté de ces deux théories féministes et pour approcher notre sujet de la manière la plus globale possible, nous avons également fondé notre analyse sur les *théories des mouvements sociaux* intersectionnelles, et principalement sur deux perspectives de celles-ci, basées sur les notions de *structure des opportunités politiques* et de *répertoire d'action collective*. Celles-ci seront utilisées dans notre analyse pour expliquer les modalités et temporalités de naissance et de développement des organisations de femmes, ainsi que leurs moyens d'action.

Nous inscrivant dans la tradition des études de genre et dans une épistémologie de rupture et de savoir en évolution, et suivant notre logique prédéfinie d'abduction et de procédé itératif, nous n'utiliserons pas ces théories comme des savoirs figés. Nous leur emprunterons plutôt les concepts et les pistes de réflexion les plus saillantes pour notre

¹¹³ Cf. notamment LEPINARD Éléonore et LIEBER Marylène, *op. cit.* et SHEPHERD Laura J. (sous la direction de), *op. cit.*

analyse. Cette section formelle de notre mémoire reprendra néanmoins les éléments principaux des théories citées, afin de situer au mieux la suite de notre analyse.

1 Les théories matérialistes du genre

Dans notre état de l'art préliminaire concernant notre objet d'étude, ainsi que dans les premières collectes de données à propos des organisations de femmes, nous avons observé qu'à leur naissance, celles-ci semblent accorder une place prépondérante aux services caritatifs qui se rapprochent du *care*. Par la suite, elles se centrent sur le développement des compétences économiques et professionnelles des femmes. Il nous a semblé pertinent d'analyser ces deux types de services et de travail associatif selon le point de vue des approches matérialistes des études du genre. En effet, celles-ci se construisent précisément autour de l'intégration, dans la critique féministe du patriarcat, du travail domestique et du système économique. Il s'agira donc du premier cadre théorique de notre étude.

Ces approches ont été favorisées par les recherches liées à la deuxième vague des mouvements féministes, historiquement située dans les années 1970 et 1980. Elles s'inspirent des théories marxistes tout en s'en détachant, par une mise en parallèle du mode de production capitaliste – qui exploite la classe des prolétaires au profit de celle des bourgeois·es – et du mode de production domestique – qui exploite la « classe des femmes » au bénéfice de celle des hommes.

1.1 Naissance et développement du courant

Le féminisme matérialiste se développe en France dans les années 1970, en rupture à la fois avec le marxisme conventionnel et avec les courants féministes rassemblés sous le terme de « féminismes de la différence »¹¹⁴ – recouvrant principalement les courants différentialistes et essentialistes, mais également certaines théories féministes poststructuralistes. En insistant sur les « conditions matérielles de la production des inégalités »¹¹⁵, le féminisme marxiste nie *de facto* que la catégorisation binaire entre « hommes » et « femmes » puisse être naturelle. Ce nouveau courant propose donc « une méthode pour analyser les rapports entre hommes et femmes comme relevant de

¹¹⁴ JACKSON Stevi, « Pourquoi le féminisme matérialiste est (encore) possible – et nécessaire », *Nouvelles Questions féministes* 28, n° 3 (2009), pp. 16-33 : 17.

¹¹⁵ LEPINARD Éléonore et LIEBER Marylène, *op. cit.*, p. 42.

la société plutôt que de la nature »¹¹⁶. Plusieurs positions théoriques se développeront sous ce même terme de « matérialiste »¹¹⁷, plus ou moins proches du marxisme orthodoxe, mais toujours autour de ce postulat de base.

Malgré les divergences qui suivront, le féminisme matérialiste s'est assez vite déployé et institutionnalisé dès les années 1980 et 1990 : notamment à travers les revues *Questions féministes*, *Nouvelles Questions féministes* et *Cahiers du Gediist*¹¹⁸. Le développement de ces revues manifeste l'importance, pour les autrices qui y sont publiées, de développer de nouveaux savoirs et d'exposer leurs idées sur la scène intellectuelle et académique à côté de leur lutte militante.

Les principales représentantes du mouvement en France sont Christine Delphy, Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu, Monique Wittig et Danièle Kergoat¹¹⁹. Assez rapidement, la portée de ce courant de pensée gagne en ampleur tandis qu'il s'exporte en Europe : des chercheuses s'inscrivent dans ce mouvement en Italie avec Paola Tabet, en Grande-Bretagne avec Lisa Adkins, Diana Leonard et Stevi Jackson... ; puis aux États-Unis, avec notamment Gail Pheterson.

1.2 Thèses principales

1.2.1 Exploitation et appropriation (du travail) des femmes

Comme indiqué ci-dessus, les féminismes matérialistes s'inscrivent dans la lignée des théories marxistes, tout en s'en détachant sur un point essentiel. Elles soulignent certes pareillement l'importance des notions de classe, d'exploitation du travail et d'économie capitaliste, mais considèrent le patriarcat comme un système d'oppression en lui-même. En conséquence, cette nouvelle approche s'oppose à la prévalence absolue, pour le matérialisme conventionnel, du système capitaliste. Selon le marxisme orthodoxe – et notamment les marxistes féministes (à ne pas confondre avec les féministes d'inspiration marxiste, dites féministes marxistes) –, l'oppression des femmes apparaît dans l'histoire en même temps que la propriété privée et que la

¹¹⁶ JACKSON Stevi, *op. cit.*, p. 17.

¹¹⁷ *Idem*. Nous employons donc le terme de *féminismes* et *féministes matérialistes*, au pluriel, en tant que « terme générique pour capturer toute l'étendue et les variantes de ces formes de féminismes qui, même si elles ont initialement été inspirées par les théories marxistes, ont évolué dans diverses directions » (D'Aoust Anne-Marie, « Les approches féministes en relations internationales », dans *Théories des relations internationales : contestations et résistances*, sous la direction d'Alex Macleod et Dan O'Meara, Montréal : Athéna, 2007, pp. 281-303 : 286).

¹¹⁸ LEPINARD Éléonore et LIEBER Marylène, *op. cit.*, p. 41.

¹¹⁹ JACKSON Stevi, *op. cit.*, p. 17 et LEPINARD Éléonore et LIEBER Marylène, *op. cit.*, p. 41.

division de la société en classes¹²⁰. La chute du capitalisme entraînerait dès lors la fin de toutes les formes d'oppression, y compris l'effondrement du patriarcat. Au contraire, dans les théories féministes matérialistes, les deux dominations se retrouvent sur un pied d'égalité : « capitalisme et patriarcat sont au cœur des arrangements sociaux qui défavorisent la *classe* des femmes et il s'agit de ne pas s'en tenir à une critique de la seule sphère productive (le travail) pour contrer cette tendance »¹²¹.

Nonobstant ces ruptures majeures entre le marxisme conventionnel et les théories féministes du même nom, le féminisme matérialiste s'inscrit dans la lancée du marxisme en étendant la notion de classe sociale à celle de la catégorisation femmes-hommes. Ainsi, la « classe des femmes » et la « classe des hommes » s'opposent de la même manière que la classe des prolétaires et celle des bourgeois¹²². De même, on retrouve la même appropriation du travail et la même exploitation entre ces classes d'hommes et de femmes que dans le marxisme conventionnel : Éléonore Lépinard et Marylène Lieber soutiennent que « c'est l'appropriation, la dévalorisation et l'invisibilisation sociale du *travail* des femmes qui sont le lieu premier de production et d'exercice de la domination masculine »¹²³. Le courant établit donc un parallèle entre le mode de production capitaliste et le mode de production domestique, tout en amorçant un virage pour ce qui serait « l'ennemi principal »¹²⁴, qui passe du capitalisme au patriarcat, ce « système autonome d'exploitation et de domination »¹²⁵.

Ce qui demeure du courant matérialiste orthodoxe, surtout, c'est l'importance du système capitalisme : l'exploitation des femmes, comme celle des prolétaires, se situe par conséquent avant tout dans le travail. C'est pourquoi sont mis au cœur de la doctrine trois éléments. D'abord, une critique de la gratuité du travail des femmes, qui peut être actualisée par les études éthiques et politiques du *care* (*cf. infra*). Ensuite, la dépréciation de la place des femmes dans l'économie :

Cette forme de division sociale du travail [observée par les féminismes matérialistes] a deux principes organisateurs : le *principe de séparation* (il y a des travaux

¹²⁰ TOUPIN Louise, *Les courants de pensée féministe*, Chicoutimi : J.-M. Tremblay, 2003, pp. 13-14.

¹²¹ LÉPINARD Éléonore et LIEBER Marylène, *op. cit.*, p. 41.

¹²² *Ibid.*

¹²³ *Ibidem*, p. 43.

¹²⁴ Cf. titre d'un article de Christine Delphy, parmi les textes fondateurs du mouvement, puis du livre de la même autrice dans laquelle elle développe son raisonnement : DELPHY Christine, « L'ennemi principal », *Partisans* 54-55 (1970), pp. 157-172 et ID., *L'ennemi principal*, vol. 1, *Économie politique du patriarcat* et vol. 2, *Penser le genre*, Paris : Syllepse, 2013.

¹²⁵ DELPHY Christine, *L'ennemi principal*, vol. 1, *op. cit.*

d'hommes et des travaux de femmes) et le *principe hiérarchique* (un travail d'homme "vaut" plus qu'un travail de femme). Ainsi, dans l'activité professionnelle, les rapports sociaux de sexe se traduisent par des formes de déqualification des compétences des femmes¹²⁶.

Enfin, le troisième principe féministe matérialiste, qui découle du précédent, est la remise en question de l'institution familiale : c'est cette organisation de la société qui procure au « chef de famille » – l'homme – une force de travail en la forme des femmes et des enfants de son foyer¹²⁷. Le mariage tient donc une place fondamentale dans l'oppression des femmes : Christine Delphy avance que

L'exploitation patriarcale constitue l'oppression commune, spécifique et principale des femmes : *commune* parce qu'elle touche toutes les femmes mariées (80 % des femmes à tout moment) ; *spécifique* parce que l'obligation de fournir des services domestiques gratuits n'est subie que par les femmes ; *principale* parce que même quand les femmes travaillent « au dehors », l'appartenance de classe qu'elles en dérivent est conditionnée par leur exploitation en tant que femmes¹²⁸.

Cette observation est évidemment à remanier dans toute étude en fonction de l'époque, de la société et du contexte dans lequel évoluent les femmes en question. Nous avons établi précédemment, sur base d'un rapport de la PASSIA¹²⁹, qu'en Palestine, en 2015, 56,2% des femmes de quinze ans ou plus sont mariées, et 66,3% sont mariées, fiancées, ou ont déjà été mariées. Ces chiffres sont donc relativement éloignés du postulat de 80% de Christine Delphy, qui écrit à une époque et dans un contexte donné. De même, il faudrait nuancer, dans le cadre d'une recherche scientifique, l'affirmation que seules les femmes fournissent des services domestiques gratuitement, ou encore que cette « exploitation patriarcale » ne touche que les femmes mariées. Néanmoins, l'ensemble de ces postulats, certes forts, offre encore aujourd'hui des pistes de réflexion sur le travail des femmes, et notamment le *care* sur lequel nous reviendrons.

1.2.2 Production et reproduction : le corps et la sexualité des femmes au service du patriarcat

Certaines féministes matérialistes comme Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu et Paola Tabet ajoutent à la dimension économique de l'exploitation des femmes une deuxième strate de pouvoir des hommes. Selon ces autrices, l'exploitation de la classe des femmes par la classe des hommes n'a pas uniquement lieu dans le cadre des

¹²⁶ LEPINARD Éléonore et LIEBER Marylène, *op. cit.*, p. 45.

¹²⁷ JACKSON Stevi, *op. cit.*, p. 22.

¹²⁸ DELPHY Christine, *L'ennemi principal*, vol. 1, *op. cit.*, p. 50.

¹²⁹ PASSIA, *Palestinian women*, *op. cit.*

activités liées à leur travail, mais est également *matérielle* dans un sens plus large. Elles énoncent une nouvelle thèse selon laquelle les femmes seraient réduites « à l'état d'objet matériel, qui passe par l'appropriation de leur temps, de leur travail, des soins qu'elles fournissent à autrui », mais aussi par l'appropriation « des produits de leur corps, et de leur sexualité »¹³⁰.

Pour Paola Tabet, la procréation et le « travail sexuel » des femmes au sein de l'institution du mariage doivent en conséquence être inclus dans la notion de travail domestique¹³¹. Cette idée sera ensuite conceptualisée et théorisée par Colette Guillaumin autour de la notion de *sexage* – terme forgé en référence aux notions de servage et d'esclavage.

1.3 Dans le sillage des théories féministes matérialistes : éthique et politique du *care*

1.3.1 Définition

Le concept de *care*, ou « souci des autres »¹³² a d'abord été développé dans le contexte académique de la philosophie morale, puis s'est étendu à l'éthique et à la philosophie politique. Joan Tronto le définit en 1993 comme l'« activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre “monde”, de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible »¹³³.

La chercheuse identifie quatre « moments » ou phases du *care* : *l'attention*, qui consiste à reconnaître les besoins d'autrui et à s'y intéresser, et correspond à la qualité morale du *caring about* ; la *responsabilité*, qui consiste à décider de répondre à ce besoin (*taking care of*) ; la *compétence*, qui renvoie au travail concret de prendre soin d'autrui (*care giving*) ; et enfin la *réceptivité* (*care receiver*), qui repose sur la vérification et la confirmation avec la personne concernée que son besoin initial a bien été identifié et comblé. Cette dernière phase souligne la position également active de la personne qui *reçoit* le soin.

¹³⁰ LÉPINARD Éléonore et LIEBER Marylène, *op. cit.*, pp. 46-47.

¹³¹ TABET Paola, « Fertilité naturelle, reproduction forcée », dans *L'arrondissement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*, sous la direction de Nicole-Claude Mathieu, Paris : Éditions de l'EHESS, 1985, pp. 61-146.

¹³² Traduction du concept proposée dans l'ouvrage du même nom, dirigé par Patricia Paperman et Sandra Laugier (*Le souci des autres. Éthique et politique du care*, Paris : Éd. de l'EHESS, 2011).

¹³³ TRONTO Joan, *Un monde vulnérable : pour une politique du care*, Paris : La Découverte, 2009, p. 143.

1.3.2 Le care en sciences politiques

Le concept de *care* dépasse le domaine de la philosophie morale et rejoint la sphère politique et une critique proprement féministe dès lors qu'il est admis que, dans notre contexte sociohistorique, ce travail particulier revient presque exclusivement aux femmes. Ainsi, pour Éléonore Lépinard et Marylène Lieber,

Il s'agit de s'intéresser à la moralité propre aux pratiques qui sont socialement assignées aux femmes, pratiques qui consistent à *prendre soin* de personnes dépendantes (en premier lieu, enfants et personnes âgées, mais aussi maris, partenaires, collègues, amis, famille élargie), et dès lors inculquées aux filles dès leur plus jeune âge, pour repenser à la fois la conception de l'individu, celle de la morale et celle de la politique¹³⁴.

Cette notion ne se rattache pas à une théorie politique en particulier, mais il est généralement admis qu'elle s'inscrit dans la lignée des théories matérialistes. Pascale Molinier écrit notamment :

La perspective du *care*, du point de vue du travail, s'inscrit [...] pleinement dans le sillage des stratégies féministes matérialistes qui remettaient en question, tant sur le plan politique que conceptuel, un principe d'inclusion, sur le modèle additif, des activités domestiques dans le concept de travail¹³⁵.

1.3.3 Un nouveau concept pour de nouvelles questions

Le concept du *care* tel que présenté dans sa dimension matérialiste et politique est fondamental dans les théories féministes en ce qu'il permet de poser de nouvelles questions amenant à déconstruire la frontière entre privé et public. L'éthique du *care* peut, à la suite de ce mouvement, être considérée comme « une radicalisation du féminisme, permettant de mettre en évidence les problèmes les plus cruciaux que doivent affronter les femmes », selon les mots de Patricia Paperman et Sandra Laugier¹³⁶.

Cette représentation du concept prendra une importance particulière dans le contexte palestinien puisque, comme établi dans la première partie de cette étude, l'occupation israélienne consiste notamment en une intrusion dans toutes les sphères de la société, y compris dans celle du foyer et de l'intime. Nous développerons dans notre analyse

¹³⁴ LEPINARD Éléonore et LIEBER Marylène, *op. cit.*, pp. 37-38.

¹³⁵ MOLINIER Pascale, *Le travail du care*, Paris : La Dispute, 2013, p. 40.

¹³⁶ PAPERMAN Patricia et LAUGIER Sandra, « Préface à la nouvelle édition », dans *Le souci des autres. Éthique et politique du care*, *op. cit.*, pp. 9-20 : 11.

comment, en étendant les activités traditionnellement retranchées dans la sphère privée à la sphère publique par le biais de la société civile et du *care*, les femmes palestiniennes affirment, au sein des organisations auxquelles elles prennent part, le caractère politique du travail et des valeurs domestiques.

1.4 Critiques

La perspective matérialiste a été sujette à de nombreuses critiques, parmi lesquelles l'une touche directement à notre objet d'étude. Éléonore Lépinard et Marylène Lieber font le constat que, si les théories féministes matérialistes ont renversé la perspective naturalisante des courants essentialistes et différentialistes, elles ont également eu pour effet de « réifier et hiérarchiser les rapports de pouvoir plutôt que de penser leur articulation dynamique »¹³⁷, puisque le patriarcat est placé au-dessus du capitalisme, et que ces théories posent la prépondérance des oppressions liées au genre sur toutes les autres.

Les théories féministes matérialistes omettent, par exemple, d'intégrer certaines périodes de l'histoire ou situations sociales, ou même certains axes de domination : sous la période esclavagiste, par exemple, des femmes blanches pouvaient posséder des hommes noirs¹³⁸ ; de même, le système capitaliste précisément en question dans les théories matérialistes, et plus précisément l'économie néolibérale, a permis l'avènement d'une nouvelle force de travail, constituée de femmes en situation de précarité et souvent immigrantes, sous-payées, qui libère les femmes blanches des classes moyennes tout en aliénant d'autres femmes¹³⁹. Ni la « classe des femmes » ni la « classe des hommes » ne sont homogènes, contrairement à ce que le courant peut laisser penser.

L'approche intersectionnelle du genre et des autres systèmes de domination, deuxième cadre théorique d'analyse dans notre étude, permet précisément de remédier à cette lacune. Une combinaison des deux perspectives nous permettra donc d'englober les questions économiques et matérielles soulevées par les organisations examinées, tout

¹³⁷ LEPINARD Éléonore et LIEBER Marylène, *op. cit.*, p. 52.

¹³⁸ *Ibidem*, p. 53.

¹³⁹ *Ibidem*, p. 55. Cf. aussi MOLINIER Pascale, *op. cit.*, pp. 35-37 et PAPERMAN Patricia et LAUGIER Sandra, *op. cit.*, p. 18.

en adoptant une analyse plus inclusive et compréhensive des différentes oppressions vécues par les femmes palestiniennes en Cisjordanie grâce à l'intersectionnalité.

2 L'approche intersectionnelle

L'intersectionnalité, avant d'être une théorie ou une pratique, est une approche conceptuelle, qu'Éléonore Lépinard et Marylène Lieber définissent comme suit :

Une approche intersectionnelle exige [...] de prendre en compte les relations qu'entretiennent les catégorisations sociales (identités de genre, de classe, de race, de sexualité, postcoloniales, religieuses, d'âge ou de handicap/invalidité) et les rapports sociaux qui les façonnent suivant deux principes : d'une part, en refusant de postuler *a priori* la primauté d'un de ces rapports sur les autres, et, d'autre part, en affirmant que ces rapports ne sont pas isolables les uns des autres¹⁴⁰.

En d'autres mots, les différentes oppressions sociales – qui peuvent englober plus ou moins d'axes selon les différentes perspectives intersectionnelles et les contextes – « ne s'additionnent pas, mais s'entrecroisent, s'articulent, s'imbriquent de manière complexe et dynamique »¹⁴¹.

2.1 Généalogie de l'approche intersectionnelle

2.1.1 Kimberlé Crenshaw

Le terme d'*intersectionnalité* est pour la première fois forgé et défini en 1989 par la juriste féministe Kimberlé Crenshaw. Dans son article « *Demarginalizing the intersection of race and sex...* »¹⁴², Crenshaw examine un cas juridique dans lequel des plaignantes n'ont pas obtenu reconnaissance des discriminations vécues en tant que femmes noires. Dans le cadre de la jurisprudence américaine touchant au droit à la non-discrimination, ces femmes noires n'avaient pas pu prouver être discriminées sur base de leur race – car les hommes noirs n'étaient pas victimes desdites discriminations – ni sur base de leur genre – car les femmes blanches n'étaient pas touchées. Crenshaw explique comment, étant fondé sur un « cadre analytique à “un seul axe” », le droit états-unien « invisibilise l'expérience des femmes noires et rend impossible la reconnaissance des torts qu'elles subissent »¹⁴³.

¹⁴⁰ LEPINARD Éléonore et LIEBER Marylène, *op. cit.*, p. 98.

¹⁴¹ I ESCODA Marta Roca, FASSA Farinaz et LEPINARD Éléonore (sous la direction de), *L'intersectionnalité : enjeux théoriques et politiques*, Paris, La Dispute, 2016, p. 13.

¹⁴² CRENSHAW Kimberlé W., « Demarginalizing the intersection of race and sex. A Black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics », *University of Chicago Legal Forum* 139 (1989), pp. 139-168.

¹⁴³ LEPINARD Éléonore et LIEBER Marylène, *op. cit.*, p. 103.

Cette observation s'exporte hors du domaine légal, puisque Crenshaw pose le constat plus général que les oppressions sont généralement considérées, par les théories féministes orthodoxes tout autant que par les théories antiracistes, comme isolables et additionnées : le genre *ou* la race ; les femmes noires étant par exemple considérées soit comme des femmes vivant *également* l'oppression raciste, soit des personnes noires se trouvant être des femmes – la féminité noire ne serait alors qu'une *variante* de la féminité blanche.

2.1.2 Le Black feminism

Si l'émergence du concept même d'intersectionnalité tel que présentée avec Kimberlé Crenshaw est bien documentée, Patricia Hill Collins remarque que sa référence explicite au mouvement du *Black feminism* qui la précède est souvent omise¹⁴⁴. On peut en effet déjà observer le développement de réflexions et revendications qui relèvent clairement d'une « perspective implicite d'intersectionnalité »¹⁴⁵. C'est le cas notamment de l'ouvrage collectif *The Black Woman*¹⁴⁶ dirigé par Toni Cade Bambara en 1970, vingt-neuf ans avant Crenshaw, ou de l'article « *A black feminist statement* »¹⁴⁷ par le collectif Combahee River, texte fondateur du *Black feminism* qui pose les mêmes postulats que l'intersectionnalité plus tard.

2.1.3 Enjeux de cette genèse états-unienne

Même si l'approche intersectionnelle a évolué depuis et ne cesse de se propager sous plusieurs formes, incluant de nouveaux axes de discriminations, sa naissance au sein du *Black feminism* est fondamentale.

Premièrement, il convient dans toute recherche qui souhaite s'inscrire dans une approche intersectionnelle de prendre en compte – et même de souligner – les rapports de pouvoir les plus saillants concernant chaque objet d'étude, mais de ne pas occulter les catégories à la base de cette perspective, à savoir la race, le genre et la classe¹⁴⁸, ni

¹⁴⁴ COLLINS Patricia Hill, « *Lost in translation? Black feminism, intersectionnalité et justice sociale* », dans *L'intersectionnalité : enjeux théoriques et politiques*, sous la direction de Marta Roca Escoda, Farinaz Fassa et Éléonore Lépinard, *op. cit.*, pp. 53-74 : 56.

¹⁴⁵ *Idem.*

¹⁴⁶ BAMBARA Toni Cade (sous la direction de), *The Black Woman. An anthology*, New York : Signet, 1970, cité par COLLINS Patricia Hill, *op. cit.*

¹⁴⁷ Combahee River Collective, « *A black feminist statement* », dans *Words of fire. An anthology of African-American feminist thought*, sous la direction de Beverly Guy-Sheftall, New York : The New Press, 1995, pp. 235-239, cité par COLLINS Patricia Hill, *op. cit.*, pp. 56-57.

¹⁴⁸ LEPINARD Éléonore et LIEBER Marylène, *op. cit.*, p. 107.

de tomber dans l'écueil du « blanchiment » de l'intersectionnalité¹⁴⁹. Tout en faisant le choix, qui nous semble pertinent, d'analyser le combat des femmes palestiniennes particulièrement sous l'angle du genre, de l'anticolonialisme et du nationalisme – deux axes qui sortent de la catégorisation traditionnelle de l'intersectionnalité mais ont été étudiés notamment par Patricia Hill Collins¹⁵⁰ –, nous avons, au cours de notre recherche, entretenu une autoréflexion et autocritique constante sur notre posture de chercheuse blanche, et tenté au mieux de conserver un lien avec les postulats de base de l'approche.

Deuxièmement, il faut retenir de la genèse de l'approche que le terme d'intersectionnalité est apparu « à l'intersection entre mouvements sociaux [l'action politique du *Black feminism*] et monde universitaire [le contexte juridique dans lequel s'inscrit Crenshaw] parce qu'il semblait reproduire au mieux l'idée de la fluidité de l'intersectionnalité comme projet de production de savoir »¹⁵¹. Encore aujourd'hui, l'intersectionnalité est « fondamentalement à la fois théorique et politique »¹⁵², et les pratiques militantes intersectionnelles et les analyses universitaires se nourrissent réciproquement, comme l'illustre notre double posture dans le cas des femmes palestiniennes. Certaines chercheuses, comme Sirma Bilge, souligneront l'importance de percevoir l'intersectionnalité comme une *praxis* tournée vers la justice sociale¹⁵³, que ce soit par l'activisme traditionnel ou par une production nouvelle et critique de savoirs.

2.2 Formes d'intersectionnalité : structurelle, politique, représentationnelle

Kimberlé Crenshaw complexifie ensuite le concept qu'elle a forgé, dans un second article intitulé *Cartographie des marges*¹⁵⁴. Elle écrit à propos des femmes noires :

¹⁴⁹ À ce propos, cf. BILGE Sirma, « Le blanchiment de l'intersectionnalité », *Recherches féministes* 28, n° 2 (2015), pp. 9-32.

¹⁵⁰ Cf. notamment COLLINS Patricia Hill, *Black feminist thought. Knowledge, consciousness, and the politics of empowerment*, New York et Londres : Routledge, 2000, pp. 227-249.

¹⁵¹ COLLINS Patricia Hill, *op. cit.*, p. 62.

¹⁵² I ESCODA Marta Roca, FASSA Farinaz et LEPINARD Éléonore, « L'intersectionnalité : pour une pensée hégémonique », dans *L'intersectionnalité, enjeux théoriques et politiques*, *op. cit.*, pp. 7-26 : 25.

¹⁵³ BILGE Sirma, « Le blanchiment de l'intersectionnalité », *op. cit.*, p. 17.

¹⁵⁴ Traduit et publié en français en 2005 dans une version abrégée : CRENSHAW Kimberlé W. et BONIS Oristelle, « Cartographie des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du Genre* 39, n° 2 (2005), pp. 51-82 ; pour la version complète – notamment pour le chapitre sur l'intersectionnalité représentationnelle, non abordée dans la version traduite –, cf. CRENSHAW Kimberlé W., « Mapping the margins: intersectionality, identity politics, and violence against women of color », *Stanford Law Review* 43, n° 6 (1991), pp. 1241-1299.

Du fait de leur identité *intersectionnelle* en tant que femmes *et* personnes de couleur, ces dernières ne peuvent généralement que constater la marginalisation de leurs intérêts et de leurs expériences dans les discours forgés pour répondre à l'une *ou* l'autre de ces dimensions (celle du genre et celle de la race)¹⁵⁵.

À partir de cette double observation, à savoir d'une part que ces femmes se situent à une intersection, et d'autre part que cela marginalise leurs intérêts, Crenshaw relève deux formes distinctes de l'intersectionnalité : respectivement l'intersectionnalité *structurelle* et l'intersectionnalité *politique*. Elle ajoutera à ces deux formes une troisième, l'intersectionnalité *représentationnelle*. Cette dernière a été moins reprise et développée par la littérature scientifique, mais l'ensemble de cette tripartition est intéressant dans le cas des organisations de femmes en Cisjordanie.

2.2.1 L'intersectionnalité structurelle

L'intersectionnalité structurelle se concentre sur la manière dont certaines personnes – les femmes noires, dans l'analyse initiale de Crenshaw – se trouvent à l'intersection de plusieurs rapports sociaux et systèmes d'oppression et ne sont pas considérées ni représentées dans les politiques publiques. Dans son analyse, Crenshaw fait par exemple référence au problème du statut¹⁵⁶ de certaines femmes immigrées qui les met en situation précaire et les décourage de porter plainte, par exemple contre des violences conjugales dont elles seraient victimes. Elle cite ensuite l'obstacle structurel que constitue la barrière de la langue¹⁵⁷ : si ces femmes décident de porter plainte, elles ne bénéficient pas de ressources dans leur langue et se trouvent face à la difficulté d'entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir gain de cause, et ce malgré une théorique protection légale, qui n'est donc en pratique accessible qu'aux femmes privilégiées.

Concernant les femmes palestiniennes, de nombreux éléments structurels similaires ont été relevés dans notre chapitre « Contextualisation ». Nous pouvons citer par exemple la difficulté des femmes palestiniennes à accéder aux soins de santé à cause des checkpoints qu'elles doivent traverser : un accouchement imminent, par exemple, n'est pas considéré comme une exception aux règles israéliennes et n'est donc pas

¹⁵⁵ CRENSHAW Kimberlé W. et BONIS Oristelle, *op. cit.*, p. 54.

¹⁵⁶ *Ibidem*, pp. 57-58.

¹⁵⁷ *Ibidem*, p. 58.

forcément traité dans l'urgence¹⁵⁸. De même, notamment du fait de la structure familiale et de la culture palestinienne, les femmes en Cisjordanie participent peu à la vie active ; or nous avons vu que le deuxième secteur qui leur est le plus accessible, celui de l'agriculture, est également le plus touché par les mesures israéliennes, ce qui aggrave la précarité des femmes.

2.2.2 L'intersectionnalité politique

L'intersectionnalité politique, ensuite, concerne la marginalisation des femmes à l'intersection de plusieurs oppressions au sein même des groupes organisés contre chacune de ces oppressions : c'est-à-dire la manière qu'ont les mouvements sociaux de ne pas intégrer ces femmes à leurs objectifs et revendications. Crenshaw explique que

Le racisme tel qu'il est vécu par les personnes de couleur d'un sexe particulier (masculin) détermine ainsi largement les paramètres des stratégies antiracistes, de même que le sexisme tel qu'il est vécu par des femmes d'une race particulière (blanche) est largement à la base du mouvement des femmes¹⁵⁹.

Selon Crenshaw, les individus concernés sont affectés par ce qu'elle nomme la « dimension intersectionnelle particulière de la dépossession qui oblige l'individu à cliver son énergie politique entre deux projets parfois antagonistes »¹⁶⁰, mais aussi les organisations en question et la pertinence de leurs objectifs. En effet, la chercheuse observe que, généralement, les organisations se concentrant de cette manière sur un seul discours – antiraciste *ou* féministe – « ne parviennent même pas à analyser toutes les dimensions du racisme et du sexisme »¹⁶¹.

Cette dimension est au cœur de notre question de recherche, et des questions dérivées qui la sous-tendent : dans quelle mesure les organisations de femmes en Cisjordanie sélectionnées pour notre étude considèrent-elles ou non les intersections auxquelles se situent leurs membres ? Le mouvement de libération de la Palestine et les mouvements de femmes Cisjordanie se nourrissent-ils l'un l'autre, ou ont-ils des priorités, voire des objectifs contradictoires ?

¹⁵⁸ DHOQUOIS-COHEN Régine, « Les femmes palestiniennes face au conflit, à l'occupation et au patriarcat », *Confluences Méditerranée* 4, n° 55 (2005), pp. 67-76 et GUNNARSDÓTTIR Greta, « Déplacement palestinien : un cas d'exception ? », *Revue Migration Forcée* 26 (2006), pp. 10-12.

¹⁵⁹ *Ibidem*, p. 61.

¹⁶⁰ *Idem*.

¹⁶¹ *Idem*.

2.2.3 L'intersectionnalité représentationnelle

Enfin, l'intersectionnalité représentationnelle concerne la « construction culturelle des femmes de couleur »¹⁶², et plus précisément la façon dont la culture populaire, les médias traditionnels et les controverses qu'on y retrouve ne représentent pas – ou à tout le moins pas correctement – ces femmes¹⁶³. Cette forme d'intersectionnalité englobe également les conséquences matérielles qu'ont ces discours culturels sur la réalité des individus en question, car « lorsqu'un discours ne reconnaît pas l'importance de l'autre, les relations de pouvoir que chacun tente de remettre en cause sont renforcées »¹⁶⁴. S'appuyant sur l'article de Crenshaw, Ange-Marie Hancock explique ainsi que l'intersectionnalité représentationnelle « relie directement les constructions culturelles des femmes de couleur à leur impact sur les résultats matériels, comme le fait de savoir si elles sont raisonnablement considérées comme des “victimes crédibles” dans les affaires de viol et de violence domestique »¹⁶⁵.

Cette troisième forme d'intersectionnalité nous servira d'outil d'analyse pour examiner le discours idéologique à propos des femmes palestiniennes, qui soutient l'évolution des revendications des organisations de femmes au cours de leur histoire.

2.3 Niveaux d'analyse

Nous avons donc établi que l'approche intersectionnelle peut constituer un cadre et un outil d'analyse pour les sciences politiques et sociales. Sirma Bilge précise cet outil en distinguant deux niveaux d'analyse auxquels l'intersectionnalité peut opérer : les niveaux *microsocial* et *macrosocial*¹⁶⁶. Au niveau *microsocial*, l'intersectionnalité « permet de cerner les effets des structures d'inégalité sur les vies individuelles et les manières dont ces croisements produisent des configurations uniques »¹⁶⁷. Au niveau *macrosocial*, l'analyse intersectionnelle « interroge les manières dont les systèmes de

¹⁶² CRENSHAW Kimberlé W., « Mapping the margins: intersectionality, identity politics, and violence against women of color », *Stanford Law Review* 43, n° 6 (1991), pp. 1241-1299 : 1245. Traduction personnelle.

¹⁶³ *Idem.*

¹⁶⁴ *Ibidem*, p. 1282.

¹⁶⁵ HANCOCK Ange-Marie, *Intersectionality. An intellectual history*, Oxford : Oxford University Press, 2016, p. 170. Traduction personnelle.

¹⁶⁶ BILGE Sirma, « Théorisations féministes de l'intersectionnalité », *Diogène* 225 (2009), pp. 70-88 : 73.

¹⁶⁷ *Idem.*

pouvoir sont impliqués dans la production, l'organisation et le maintien des inégalités »¹⁶⁸.

Le niveau d'analyse microsocial se comprend spécialement à l'aune de l'intersectionnalité structurelle – mais peut être utilisée pour toutes les formes proposées par Crenshaw – ; tandis que nous reconnaissons particulièrement la pertinence de l'échelle macrosociale lorsque l'objet d'étude concerne l'intersectionnalité représentationnelle. Ayant décidé pour notre méthodologie d'adopter une double échelle méso et macro, cette dualité analytique macro/micro sera très pertinente dans notre analyse.

2.4 Perspectives postcoloniales

Comme expliqué précédemment, nous ne baserons pas uniquement notre analyse sur les catégorisations originelles des approches intersectionnelles, puisque nous considérons les organisations de femmes en Cisjordanie comme luttant à l'intersection des deux systèmes de domination que sont le patriarcat et le colonialisme, par le féminisme et le nationalisme.

Pour comprendre le colonialisme comme système de domination et l'intégrer dans notre analyse, nous nous appuyons sur les théories postcoloniales, courant de pensée né et développé dans les années 1980 et 1990 et qui a nourri le milieu féministe, notamment avec l'avènement des réflexions sur un « féminisme postcolonial »¹⁶⁹ ou « décolonial »¹⁷⁰. Ainsi, les écrits de chercheuses comme Chandra Talpade Mohanty ou Françoise Vergès consistent en une « relecture critique et anticolonialiste des effets qu'ont occasionnés le colonialisme et l'impérialisme sur les rapports sociaux de sexe »¹⁷¹.

Le concept de *co-production* également, forgé par Paola Bacchetta au sein des théories féministes décoloniales, sera saillant pour notre analyse. Selon la chercheuse, les co-productions « peuvent être définies en termes de cristallisations de relations de pouvoir particulièrement vastes, denses et intenses, qui souvent s'étendent sur de larges

¹⁶⁸ *Idem*.

¹⁶⁹ Cf. notamment MOHANTY Chandra Talpade, « Under western eyes: feminist scholarship and colonial discourses », *Feminist Review* 30 (1988), pp. 61-88.

¹⁷⁰ Cf. notamment VERGES Françoise, *Un féminisme décolonial*, Paris : La fabrique, 2019.

¹⁷¹ DECHAUFOR Laetitia, « Introduction au féminisme postcolonial », *Nouvelles Questions Féministes* 27, n° 2 (2008), pp. 99-110 : 108.

temporalités-spatialités, qui incluent elles-mêmes de nombreuses autres temporalités-spatialités »¹⁷². Elle inclut dans ces co-productions précisément le colonialisme et l'occupation.

3 Les théories des mouvements sociaux

Les premières ébauches de théories des mouvements sociaux remontent à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, avec des sociologues comme Gabriel Tarde¹⁷³ ou Gustave Le Bon¹⁷⁴, qui s'intéressent aux comportements collectifs. Cet espace théorique rassemble aujourd'hui de nombreux·euses chercheur·euse·s en sociologie et en sciences politiques, et recouvre un vaste ensemble d'approches et de perspectives. Les théories des mouvements sociaux peuvent être définies comme suit :

Espace théorique [...] et méthodologique [...] vaste et dense qui vise non seulement l'analyse des [actions collectives de protestation et de revendication sociale], mais également et plus généralement toutes formes d'action collective durables et, le plus souvent, non institutionnalisées, remettant en cause l'autorité, les détenteurs de pouvoir, ou les croyances et pratiques culturelles dominantes¹⁷⁵.

Cet ensemble théorique est articulé, en fonction des chercheur·euse·s qui s'y sont consacré·e·s et des perspectives qu'ils et elles ont abordées, à différents concepts, parmi lesquels ceux de *structure d'opportunités politiques* et de *répertoire d'action collective*.

3.1 Le concept de structure d'opportunités politiques

Le premier concept mobilisé est celui des structures d'opportunités politiques. Parmi les chercheurs ayant contribué à cette perspective analytique on trouve Peter K. Eisinger¹⁷⁶, Doug McAdam¹⁷⁷, Charles Tilly ou encore Sidney Tarrow¹⁷⁸.

¹⁷² BACCHETTA Paola, « Décoloniser le féminisme : intersectionnalité, assemblages, co-formations, co-productions », *Les cahiers du CEDREF* 20 (2015), pp. 1-9 : 6.

¹⁷³ TARDE Gabriel, *L'opinion et la foule*, Paris : PUF, 1989.

¹⁷⁴ LE BON Gustave, *Psychologie des foules*, Paris : PUF, 2013.

¹⁷⁵ GOLSORKHI Damon *et. al.*, « Mouvements sociaux, organisations et stratégies », *Revue française de gestion* 217, n° 8 (2011), pp. 79-91 : 79-80.

¹⁷⁶ EISINGER Peter K., « The conditions of protest behavior in American cities », *American Political Science Review* 67 (1973), pp. 11-28, cité par GOLSORKHI Damon *et. al.*, *op. cit.*, p. 82.

¹⁷⁷ MCADAM Doug, *Political process and the development of social movements. Political opportunities, mobilizing structures and cultural framings*, Cambridge : Cambridge University Press, 1996, cité par FILLIEULE Olivier et MATHIEU Lilian, « Structure des opportunités politiques », dans *Dictionnaire des mouvements sociaux*, sous la direction d'Olivier Fillieule, Paris : Presses de Sciences Po, 2020, pp. 573-580.

¹⁷⁸ TARROW Sidney et TILLY Charles, *Politique(s) du conflit*, Paris : Presses de Sciences Po, 2008, cité par FILLIEULE Olivier et MATHIEU Lilian, *op. cit.*

La notion peut être définie comme suit :

Le concept de structure des opportunités politiques (SOP) rend compte de l'environnement politique auquel sont confrontés les mouvements sociaux, et qui peut selon la conjoncture exercer une influence positive ou négative sur leur émergence et leur développement¹⁷⁹.

Une structure d'opportunités politiques est composée d'un certain nombre de variables, y compris les institutions politiques formelles et les règles institutionnelles, qui influencent la relation entre les mouvements sociaux et leur environnement. Cette perspective nous permettra d'analyser la naissance et les moyens d'action des organisations de femmes en Cisjordanie selon le « degré d'ouverture et [l']accessibilité »¹⁸⁰ de la structure à un moment donné.

La structure d'opportunités politiques est initialement appréhendée en fonction de facteurs propres à l'environnement politique traditionnel et institutionnalisé, principalement le régime en place ; il s'agit de l'approche de la structure d'opportunités politiques centrée sur l'État. À côté de celle-ci, cependant, Tarrow¹⁸¹ développe une deuxième approche, celle des structures dites « de proximité ». « L'approche “de proximité” peut se concentrer sur des domaines de politique publique spécifiques, ou bien sur l'environnement immédiat d'un mouvement donné et sur les opportunités pertinentes pour ce mouvement ». Cette deuxième approche est initialement conçue pour pouvoir analyser l'environnement infranational et appréhender les différences entre les organisations différentes sous une même structure étatique, voire dans un même pays. Néanmoins, nous profiterons de cette approche pour étendre la définition d'environnement aux autres mouvements sociaux coexistant – à savoir dans notre cas d'étude les mouvements féministes et le mouvement national palestinien.

¹⁷⁹ FILLIEULE Olivier et MATHIEU Lilian, *op. cit.*, p. 573.

¹⁸⁰ GOLSORKHI Damon *et. al.*, *op. cit.*, p. 82.

¹⁸¹ TARROW Sidney (1996), « States and opportunities: the political structuring of social movements », dans *Comparative perspective on social movements. Political opportunities, mobilizing structures, and cultural framings*, sous la direction de Doug McAdam, Jogn D. McCarthy et Mayer N. Zald, Cambridge : Cambridge University Press, 1996, pp. 41-61, cité par REVILLARD Anne, « La sociologie des mouvements sociaux : structures de mobilisation, opportunités politiques et processus de cadrage », document de travail pour l'*Institut des Sciences sociales du Politique*, 2003, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01141740>, page consultée le 12 août 2021.

3.2 Le concept de répertoire d'action collective

3.2.1 Définition du concept

Un deuxième concept permettant d'approcher les circonstances et modalités dans lesquelles les mouvements sociaux peuvent prospérer est celui de répertoire d'action collective. Celui-ci est défini par Cécile Péchu comme « le stock limité de moyens d'action à la disposition des groupes contestataires, à chaque époque et dans chaque lieu »¹⁸². Charles Tilly, à qui l'on doit le concept, précise que

L'idée de répertoire présente un modèle où l'expérience accumulée d'acteurs s'entrecroise avec les stratégies d'autorités, en rendant un ensemble de moyens d'action limités plus pratique, plus attractif, et plus fréquent que beaucoup d'autres moyens qui pourraient, en principe, servir les mêmes intérêts¹⁸³.

Tilly et les autres chercheur·euse·s qui s'inscriront dans cette perspective utilisent le concept de manière diachronique¹⁸⁴, pour étudier l'évolution des répertoires d'action dans une société donnée ; et synchronique¹⁸⁵, pour examiner les différences de répertoire d'action à une période donnée en fonction des régimes politiques.

Étant que notre recherche part précisément de l'observation que les organisations de femmes sont nées sur le mode traditionnel de l'association caritative sans manifester, dans un premier temps, de compréhension englobante des différentes oppressions vécues par les femmes palestiniennes, nous ferons usage de ce modèle pour expliquer le choix – plus ou moins délibéré – de ces moyens d'action plutôt que d'autres.

3.2.2 Les « répertoires de pratiques féministes » d'Éléonore Lépinard

Dans un article consacré à la *praxis* de l'intersectionnalité¹⁸⁶, Éléonore Lépinard adopte – et adapte – une notion similaire de « répertoire de pratique »¹⁸⁷, qui nous permet de faire le lien entre les théories féministes – plus particulièrement les approches intersectionnelles – et les théories des mouvements sociaux sur lesquelles

¹⁸² PECHU Cécile, « Répertoire d'action » dans *Dictionnaire des mouvements sociaux*, sous la direction d'Olivier Fillieule, *op. cit.*, pp. 495-502.

¹⁸³ TILLY Charles, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 4 (1984), pp. 89-108 : 99.

¹⁸⁴ PECHU Cécile, *op. cit.*, pp. 495-497.

¹⁸⁵ *Ibidem*, pp. 497-499.

¹⁸⁶ LEPINARD Éléonore, *op. cit.*

¹⁸⁷ La chercheuse ne cite pas Tully ni ne fait mention des théories des mouvements sociaux précitées dans notre étude : elle écrit plutôt emprunter son concept aux sociologies de la culture. Nous ne pouvons donc affirmer qu'elle s'appuie sur la même définition de la notion de répertoire. Nous nous permettons néanmoins de mettre en lien les deux approches au vu de la proximité des concepts.

nous nous appuyons. Ce concept de répertoire de pratiques féministes se rapporte aux « différentes façons dont les organisations féministes appréhendent l'enjeu de l'inclusion de femmes vulnérables à d'autres types d'oppression que celle du genre ».

La chercheuse identifie quatre répertoires de pratiques « utilisés par les militantes quand elles abordent les questions des différences entre femmes, de l'intersectionnalité et des modalités d'inclusion d'autres différences que le genre dans leur pratique féministe ». Le premier répertoire, celui de la *reconnaissance intersectionnelle*, reconnaît les besoins et intérêts spécifiques des femmes à l'intersection de plusieurs oppressions, et la nécessité d'écouter ces dernières concernant les besoins et intérêts dont il est question¹⁸⁸. Deuxièmement, les répertoires basés sur une *universalisation du genre* sont employés par les organisations qui ont tendance à « subsumer les “autres” différences sous celles du genre¹⁸⁹. Le troisième répertoire de pratiques fondé « sur la vision féministe d'après laquelle une femme doit définir elle-même sa situation et ses besoins »¹⁹⁰. Cette approche par *reconnaissance individuelle* met au cœur des actions d'une organisation les différences de chaque individu, sans reconnaître particulièrement le rôle des structures d'oppression dans l'analyse de ces différences. Enfin, le quatrième et dernier répertoire identifié par Lépinard est basé sur la *solidarité intersectionnelle* et consiste, pour une organisation ancrée dans un courant féministe majoritaire, d'inclure dans son agenda de nouvelles priorités politiques comprenant les besoins et intérêts de femmes appartenant à des minorités¹⁹¹.

Comme nous l'avons expliqué dans le chapitre consacré à notre méthodologie, nous avons fait usage de ce concept et de cette typologie pour sélectionner notre échantillon d'organisations de femmes palestiniennes.

¹⁸⁸ LÉPINARD Éléonore, *op. cit.*, p. 159.

¹⁸⁹ *Ibidem*, p. 163.

¹⁹⁰ *Ibidem*, p. 165.

¹⁹¹ *Ibidem*, p. 168.

Analyse

Sur base de ce cadre théorique pluriel, du contexte décrit en amont et des données récoltées et interprétées selon la méthodologie expliquée plus haut, nous avons organisé le développement et les résultats de notre analyse en deux parties.

Dans un premier temps, nous tenterons de répondre à la question de la possibilité d'existence même de mouvements féministes en Cisjordanie au XX^e et aux XXI^e siècle : le système politique permet-il leur émergence ? Les autres mouvements sociaux lui laissent-ils la place ? Les premières organisations de femmes présentent-elles déjà des objectifs que l'on peut qualifier de féministes ? Nous analyserons pour répondre à ces questions dérivées l'environnement dans lequel se développent les organisations de femmes en Cisjordanie, environnement socio-historique puis idéologique, et montrerons en quoi l'environnement spécifique du mouvement de lutte nationale en Palestine peut constituer une structure d'opportunités politiques ouverte mais limitée.

Dans un second temps, ayant déterminé les caractéristiques de l'espace d'opportunités accessible aux organisations de femmes, il s'agira d'établir les répertoires d'action auxquels elles ont ou non accès. Le concept de répertoire d'action collective nous aidera ainsi à répondre aux questions suivantes : sur quel type d'action les organisations de femmes analysées se fondent-elles ? Pourquoi choisissent-elles d'abord le modèle caritatif ? Les organisations choisissent-elles les activités qu'elles proposent en fonction de la position intersectionnelle des femmes qu'elles veulent représenter ? Veulent-elles les représenter ? Comment comprendre l'ensemble varié des activités proposées par les organisations hier et aujourd'hui à l'aune des théories féministes ? Nous ferons appel pour cette section aux théories intersectionnelles et aux théories matérialistes.

1 Le mouvement de libération de la Palestine comme variable de la structure d'opportunités politiques des mouvements de femmes

1.1 Perspective historique

L'action politique et militante des femmes palestiniennes est principalement soulignée et documentée à partir de la première intifada – qui commence en 1987 – que ce soit dans la littérature scientifique ou dans la conscience collective. S'il est vrai, d'une part, que l'engagement des femmes en Cisjordanie semble coïncider avec les premiers mouvements de lutte nationale, et d'autre part que la première intifada aura une importance primordiale dans ce mouvement, son histoire commence toutefois dès le début du XX^e siècle.

1.1.1 Avant 1947/48 : mouvements et organisations de femmes en Palestine mandataire

1.1.1.1 *Première(s) association(s) féminine(s), un modèle caritatif importé d'Occident*

La première organisation de femmes en Palestine aurait été créée en 1903, mais il s'agit d'un exemple isolé – et très peu documenté¹⁹². L'historienne Norma Marcos, qui ne donne pas le nom de ladite association, nous relate toutefois qu'il s'agit de la « première association caritative des femmes », qu'elle est « créée par les femmes chrétiennes de classe moyenne et riche »¹⁹³, est « apolitique » et « entièrement consacrée à l'assistance humanitaire aux familles pauvres »¹⁹⁴. Sonia Dayan-Herzbrun mentionne quant à elle « les premières associations palestiniennes » formées en 1903, au pluriel. Elle ne les nomme pas non plus, mais les décrit comme suit : « [ces associations] rassemblent des citadines appartenant à cette bourgeoisie chrétienne éduquée dans les écoles de missionnaires, et qui créent sur un modèle importé d'Europe et peu après également adopté par les femmes sionistes, des sociétés de bienfaisance »¹⁹⁵.

¹⁹² Nous n'en avons trouvé que deux mentions, chez MARCOS Norma, *Le désespoir voilé. Femmes et féministes de Palestine*, Paris : Riveneuve, 2013, p. 15 et 323, et DAYAN-HERZBRUN Sonia, « L'ombre d'un homme », *Les cahiers du CEDREF* 4-5 (1995), pp. 69-82. Sonia Dayan-Herzbrun semble s'appuyer sur un article auquel nous n'avons pas eu accès : JAD Islah, « From salons to popular committees: Palestinian women, 1919-1989 », dans *Intifada: Palestine at the Crossroads*, sous la direction de Jamal R. Nassar et Roger Heacock, New York : Praeger, 1990, pp. 125-143.

¹⁹³ MARCOS Norma, *Le désespoir voilé...*, *op. cit.*, p. 323.

¹⁹⁴ *Ibidem*, p. 15.

¹⁹⁵ DAYAN-HERZBRUN Sonia, « L'ombre d'un homme », *op. cit.*

Cette première organisation et celles qui suivent à la même époque s'inscrivent dans le modèle traditionnel des associations caritatives. En sus des objectifs particuliers d'aide et d'assistance aux personnes que défendent les associations dites « de charité », le professeur Benoît Challand définit celles-ci comme des « entités plutôt petites, dispersées dans les communautés et les villages » et « généralement moins structurées »¹⁹⁶ que les autres types d'ONG. Ajoutons que les premières organisations caritatives palestiniennes sont composées de membres peu représentatifs de l'ensemble de la société palestinienne, et ont des objectifs restreints. Apolitiques, elles sont en effet menées exclusivement par des femmes chrétiennes, de classe moyenne ou aisée, et ont pour seuls objectifs d'apporter une assistance humanitaire aux familles les plus démunies, aux « pauvres et aux malades » et d'éduquer les jeunes filles – sur le modèle de l'éducation missionnaire¹⁹⁷.

1.1.1.2 À partir de 1920, un effort collectif

Avant que le mouvement de libération de la Palestine ne réunisse toute la population sous la même bannière, les femmes palestiniennes sont divisées sur deux plans, celui de la classe sociale – qui coïncide généralement avec les zones urbaines et rurales – et de la religion. Comme première évolution majeure, on observe donc au fur et à mesure de la première moitié du XX^e siècle que l'engagement des femmes s'exporte des villes vers la campagne, puis vers les camps de réfugié·e·s, et s'étend des élites chrétiennes aux élites musulmanes. Islah Jad rapporte à ce sujet que :

Depuis ses origines caritatives, le mouvement des femmes palestiniennes a été façonné dans une large mesure par la détérioration de la situation politique due aux politiques coloniales britanniques et à la brutalité du Mandat dans la répression des révoltes palestiniennes, par la montée de la résistance palestinienne au projet sioniste et par la consolidation du mouvement national palestinien dans les années 1920 et 1930. Ces événements ont poussé les femmes à essayer de transcender les frontières religieuses. Les différences entre chrétiennes et musulmanes, et entre rurales et citadines, ont toutefois empêché la prise de conscience que le patriarcat était l'ennemi commun à combattre¹⁹⁸.

C'est à la suite de l'implantation croissante de communautés sionistes et de la Déclaration Balfour que le mouvement de résistance palestinienne s'intensifie et que

¹⁹⁶ CHALLAND Benoît, « A *nahda* of charitable organizations? Health service provision and the politics of aid in Palestine », *International Journal of Middle East Studies* 40, n° 2 (2008), pp. 227-247 : 231.

¹⁹⁷ JAD Islah, *Palestinian Women's Activism. Nationalism, secularism, Islamism*, New York : Syracuse University Press, 2018, p. 6.

¹⁹⁸ *Ibidem*, pp. 6-7. Traduction personnelle.

les femmes se greffent à ce nouveau combat, et entament une lutte proprement politique, à partir des années 1920.

Autant à titre individuel que regroupées en organisations, les femmes accompagnent dans un premier temps le changement social, en proposant des réponses aux besoins spécifiques émergeant des bouleversements sociaux, économiques et politiques de leur société¹⁹⁹. Les associations caritatives se multiplient et s'adaptent aux besoins de la lutte nationale. En parallèle, bien que toujours dans le cadre d'une lutte commune pour la Palestine, les femmes commencent peu à peu à agir en groupes non mixtes : elles manifestent par exemple seules en 1921 contre l'occupation anglaise, et organisent en 1929 le premier Congrès féminin palestinien²⁰⁰ (*cf. infra*).

En 1936 éclate la grande révolte arabe en Palestine mandataire qui, comme nous l'avons établi lors de la contextualisation de ce mémoire, fonde le mouvement national palestinien. Il s'agit également d'un événement important pour les femmes palestiniennes, puisqu'il leur offre un troisième espace de lutte : à côté des associations caritatives d'une part, et des institutions politiques comme le Congrès et le Comité d'autre part, elles prennent part activement en tant qu'activistes sur le terrain, à la révolte. En 1936, six cents étudiantes se joignent par exemple à la grève, brisant les frontières entre les classes sociales : elles annoncent maintenir la grève jusqu'à ce que soient entendues les revendications populaires²⁰¹. Les femmes jouent également un rôle majeur pour la coordination de la révolte :

Les femmes dans les campagnes et dans les villes participent au mouvement, c'est grâce à elles qu'on peut transporter les armes et les ordres militaires au travers des postes d'observation et de fouille de l'occupant britannique, qui ne peut imaginer que des femmes tenues par des millénaires de traditions les plus conservatrices, puissent se joindre aux combattants cachés dans les montagnes²⁰².

Pour conclure, nous pouvons constater deux caractéristiques majeures de l'engagement des femmes palestiniennes sous le mandat britannique. Premièrement, comme l'observe la chercheuse Myriam Shadid, à part l'exception notable de

¹⁹⁹ MARTEU Élisabeth, « Politique et mobilisation féminine arabe en Israël. Articulation d'une conscience de genre et d'une identité palestinienne », *Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem* 14 (2004), p. 81. URL : <http://bcrfj.revues.org/125>.

²⁰⁰ MARCOS Norma, *Le désespoir voilé...*, *op. cit.*, pp. 18, 19 et 323.

²⁰¹ SHADID Myriam, « Femmes palestiniennes et politique », dans *Femmes et politique autour de la Méditerranée*, sous la direction de Christine Souriaux, Paris : l'Harmattan, 1980, pp. 157-162 : 160-161.

²⁰² *Ibidem*, p. 160.

l'organisation du Congrès et de certaines autres initiatives ponctuelles comme celle de l'organisation révolutionnaire « Fleur de lys »²⁰³, la lutte des femmes est durant cette période spontanée et discontinue. Les femmes « se mobilis[ent] pendant les périodes de crises (manifestations, grèves...), balayant alors tous les obstacles, pour très souvent réintégrer [leur] statut habituel sitôt les périodes de crises passées »²⁰⁴. Deuxièmement, ce mouvement ne s'est pas articulé autour des droits des femmes, mais autour de revendications nationales communes à celles des hommes palestiniens. Toutefois, cette première phase de lutte est fondamentale en ce qu'elle a abattu, ne serait-ce que ponctuellement, les barrières sociales et religieuses pour allier les femmes contre un ennemi commun, et les a poussées à se réunir dans de premiers espaces non mixtes sous forme d'associations.

1.1.1.3 *L'Association des Femmes Arabes, illustration de l'intersectionnalité politique*

Le 26 octobre 1929, après des émeutes au Mur des Lamentations qui font des morts chez les Juifs et les musulmans et entraînent arrestations et exécutions, les femmes palestiniennes s'associent et organisent un Congrès féminin palestinien au cours duquel sont discutés plusieurs sujets d'ordre national. Plus de deux cents femmes s'y réunissent, et un Comité exécutif des femmes (AWE, *Arab Women's Executive Committee*) est élu pour exécuter et administrer les décisions prises lors du Congrès²⁰⁵.

Parmi les revendications du Congrès, qui sont majoritairement d'ordre national²⁰⁶, quelques considérations mettent le genre au premier plan : les femmes présentes souhaitent par cet événement fonder et unifier le mouvement des femmes, « réveiller » (*nahda*) les femmes palestiniennes et entreprendre des contacts avec des mouvements de femmes dans d'autres pays du Moyen-Orient²⁰⁷. Même si cette démarche reste timide et que les actions du Comité exécutif des femmes ne resteront pas systématiquement attachées à un agenda féministe sur le long terme, cette première articulation d'idées que l'on peut *a posteriori* considérer féministes est importante. Islah Jad note également que la simple décision par ce mouvement et ceux qui suivront

²⁰³ *Ibidem*, p. 161.

²⁰⁴ *Idem*.

²⁰⁵ MARCOS Norma, *Le désespoir voilé...*, *op. cit.*, p. 18 et FLEISCHMANN Ellen L., « The emergence of the Palestinian women's movement, 1929-39 », *Journal of Palestine studies* 29, n° 3 (2000), pp. 16-32 : 17-18.

²⁰⁶ *Idem*.

²⁰⁷ JAD Islah, *Palestinian Women's Activism...*, *op. cit.*, p. 19.

de « se désigner systématiquement comme le mouvement des femmes » montre déjà que ces femmes adoptent consciemment une position politique²⁰⁸.

En novembre 1929, un mois après la tenue du congrès, le Comité exécutif des femmes se réunit à nouveau et décide de pérenniser le mouvement qu'elles ont lancé, en créant l'Association des femmes de Jérusalem. Celle-ci est rapidement renommée « Association des femmes arabes » lorsqu'elle s'étend au reste de la Palestine. Selon Norma Marcos, cette association est créée dans le but « d'appuyer, sur le plan *politique*, le Comité exécutif (masculin) dans ses revendications nationalistes et de s'occuper, sur le plan *social*, des affaires des femmes »²⁰⁹. Au sein d'une même association, l'activité politique reste en majorité subordonnée aux hommes, et dès lors à leurs objectifs et choix de moyens d'action, tandis que les questions touchant aux femmes sont traitées au niveau social.

On peut voir ici une illustration du concept d'intersectionnalité politique de Kimberlé Crenshaw. Là où les femmes et les hommes palestiniens – le Comité exécutif féminin et le Comité exécutif (masculin) – travaillent côte à côte pour l'objectif commun de la libération de la Palestine, seul le premier axe de domination coloniale est ciblé, tandis que l'axe de domination patriarcale est mis de côté. Cette division interne est ensuite concrétisée par une scission physique en 1939 : l'association se divise en l'Union des femmes arabes (AWU), organisation politique ensuite renommée en Union des femmes palestiniennes, et l'Association des femmes arabes (AWA), organisation caritative²¹⁰.

²⁰⁸ *Idem*.

²⁰⁹ MARCOS Norma, *Le désespoir voilé...*, *op. cit.*, p. 19. Nous soulignons.

²¹⁰ *Ibidem*, pp. 20-21.

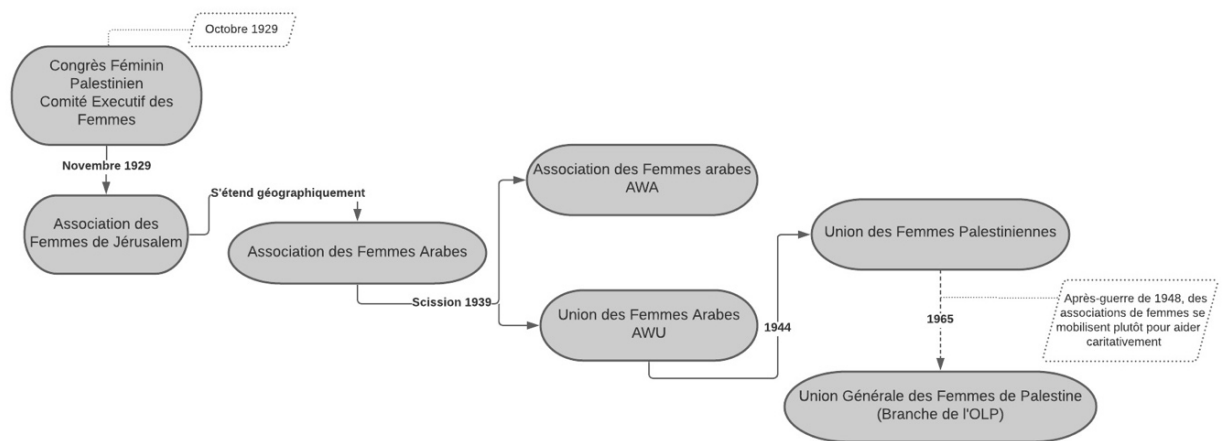


Figure 2 Création et évolution de l'Association des femmes arabes

1.1.2 Entre 1947 et 1967, une pause caritative

Après la première guerre israélo-arabe de 1948, les efforts collectifs des femmes sont remodelés par l'état d'urgence qui s'ensuit : le conflit se solde notamment par l'exode d'environ 750.000 Palestiniens, et le peuple se retrouve face à de nouveaux besoins. Norma Marcos écrit alors que « les associations de femmes se sont mobilisées d'elles-mêmes pour aider les familles de prisonniers, de martyrs et d'orphelins », et qu'elles fournissent « une aide humanitaire et éducative aux réfugiés »²¹¹. Le travail des organisations, qui agissent principalement sur le modèle caritatif, est peu documenté pour cette période : la littérature évoque plutôt les délégations et personnalités actives, mais il n'est que peu mentionné d'un « mouvement des femmes » unifié, ni même du mouvement national palestinien²¹².

Il faut attendre les années 1960 pour un renouveau sur la scène politique et dans la société civile palestinienne. L'avènement d'une nouvelle élite politique et de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) comme autorité politique en 1964 offre un nouveau cadre, plus institutionnalisé, à la lutte palestinienne, mais aussi au mouvement des femmes. En effet, en 1965, après une période latente pour l'organisation, c'est sous l'égide de l'OLP que renaît l'Union des femmes

²¹¹ *Ibidem*, p. 21.

²¹² GRESH Alain et VIDAL Dominique, « Organisation de libération de la Palestine (OLP) », dans *Les 100 clés du Proche-Orient*, op. cit., pp. 409-418 : 409.

palestinienne, sous la nouvelle forme de l'Union générale des femmes palestiniennes (GUPW), branche de l'OLP : il s'agit d'une « organisation de masse, pour que les femmes palestiniennes puissent participer officiellement à la libération de leur patrie »²¹³.

1.1.3 De 1967 à la première intifada : naissance des comités

Année-clef dans l'histoire israélo-palestinienne, 1967 marque la troisième guerre israélo-arabe, dite « des Six jours », ainsi que le début de l'occupation israélienne de la Cisjordanie. À cette date, selon le recensement de Norma Marcos, soixante-huit associations de femmes, dont la majorité sont caritatives et apolitiques, sont établies en Cisjordanie et à Gaza²¹⁴. Depuis les années 1920, ces organisations ont eu l'occasion de se développer, d'acquérir des compétences et de créer de nouveaux outils, et d'étendre – toujours relativement – leurs réseaux.

Lorsque les événements de 1967 surviennent, les femmes ne sont donc plus dans la même situation qu'elles l'étaient à la naissance des premières organisations féminines. Par conséquent, avec cette évolution du climat politique, le rôle des femmes évolue également : celles-ci sont de plus en plus actives dans la résistance, sont impliquées dans des syndicats et des programmes mixtes... Julien Salingue évoque à propos l'engagement des femmes « les différents programmes de volontariat dans lesquels de nombreux jeunes s'impliquent et qui sont l'occasion d'un brassage entre hommes et femmes, créant des cadres de discussion et de confrontation souvent inédits », mais aussi des « organisations étudiantes » ou concernant la santé²¹⁵.

La montée des femmes en politique – notamment le changement progressif de leur statut et l'obtention du droit de vote en 1976 – et les évolutions socio-économiques – leur entrée sur le marché du travail – se reflètent sur l'ensemble de la population féminine, et la prépondérance passe des associations caritatives aux comités, un nouveau type de structures.

Les comités, initialement proches de la structure de syndicat et plus imbriqués dans le système politique que les associations caritatives, apparaissent à la fin des années

²¹³ MARCOS Norma, *Le désespoir voilé...*, op. cit., pp. 22-23.

²¹⁴ *Ibidem*, p. 324.

²¹⁵ SALINGUE Julien, *La Palestine des ONG. Entre résistance et collaboration*, Paris : La Fabrique, 2015, p. 52.

1970. En 1978 est créé le *Women's Work Committee* (WWC), au sein duquel évoluent des « femmes d'origines sociales et politiques très diverses ». Sans filiation partisane au départ, le WWC éclate rapidement en quatre comités, associés à des factions politiques différentes : la Fédération des comités d'action des femmes (PFWAC), proche du FDPLP – et descendante la plus directe du WWC – ; la Fédération des comités des femmes travailleuses (UPWWC), proche du PCP ; le Comité des femmes pour l'action sociale (WCSW), affilié au Fatah ; et l'Union des comités de femmes palestiniennes (UPWC), proche du FPLP²¹⁶.

Malgré cet éclatement et ces relations avec des factions politiques, Salingue note que « l'existence de ces différentes structures reflète davantage les divergences quant aux stratégies dans la libération nationale que quant aux activités en direction des femmes, qui sont, à quelques nuances près, du même type »²¹⁷. Nous nous permettons donc de nous intéresser à ces comités, et particulièrement à la PFWAC et à l'UPWC que nous avons choisies dans notre échantillon, au regard de leur activité politique et sociale auprès des femmes et non de leur potentiel engagement partisan.

1.1.4 Influence de l'intifada de 1987

La littérature scientifique s'accorde pour affirmer que la première intifada, qui débute le 9 décembre 1987 et s'achève avec la conférence de paix de Madrid (1991) et les Accords d'Oslo (1993), constitue un événement charnière pour les enjeux féministes²¹⁸. La professeure Rabab Abdulhadi y voit deux raisons²¹⁹ : premièrement, cet épisode annonce la naissance d'une nouvelle forme de mobilisation populaire, et confère véritablement aux femmes palestiniennes des compétences, mais aussi de nouveaux réseaux et structures ; deuxièmement, cette participation en masse renforce les attentes des femmes, qui se mobiliseront d'autant plus lorsque le climat politique se sera – relativement – calmé. On peut voir dans cet événement, par ces deux

²¹⁶ MARCOS Norma, *Le désespoir voilé...*, op. cit., p. 26 et SALINGUE Julien, op. cit., p. 54.

²¹⁷ SALINGUE Julien, op. cit., p. 54.

²¹⁸ Cf. notamment ARCACHÉ Karine, *La participation des femmes dans la résistance palestinienne entre la première et la seconde intifada*, mémoire de maîtrise en science politique, relations internationales, coopérations et développement, Montréal : Université du Québec à Montréal, 2010 ; DAJANI Souad, « The struggle of Palestinian women in the occupied territories: between national and social liberation », *Arab Studies Quarterly* 16, n° 2 (1994), pp. 13-26 ; MARTEU Élisabeth, « Le genre dans l'intifada des couteaux » : l'évolution de la place des femmes dans la lutte armée palestinienne », *Confluences Méditerranée* 4, n° 103 (2017), pp. 53-63.

²¹⁹ ABDULHADI Rabab, « The Palestinian women's autonomous movement: emergence, dynamics, and challenges », *Gender and Society* 12, n° 6 (1998), pp. 649-673 : 656.

justifications, une reproduction des mécanismes observés plus généralement en Palestine entre 1917 et 1947, années au cours desquelles les femmes et mouvements de femmes s'insèrent et évoluent dans la lutte nationale. Norma Marcos²²⁰ et Rabab Abdulhadi²²¹ distinguent toutes deux plusieurs phases dans ce soulèvement populaire et dans la participation des femmes à celui-ci.

Lors des trois premiers mois de l'Intifada, le processus est démocratique et populaire : tout le monde peut participer dans les actions de rue, y compris les femmes de tout âge et de toute classe. Norma Marcos parle de la « jeteuse de pierres » comme du « nouveau visage de la Palestinienne »²²². Nous percevons un parallèle entre cette première phase du soulèvement et les premiers mouvements de femmes suivant la Déclaration Balfour au début du XX^e siècle : dans l'urgence et la spontanéité de la résistance, femmes et hommes agissent ensemble.

Dans un deuxième temps, des comités populaires se mettent en place et constituent un nouveau « système d'organisation sociale autonome »²²³. Nous observons alors, comme à l'occasion de l'organisation du mouvement plus général pour la libération de la Palestine décrit précédemment, deux dynamiques distinctes dans la participation des femmes. D'une part, les femmes s'impliquent aux côtés des comités populaires pour l'organisation de la résistance et des revendications, mais cette implication a lieu à la marge, et dans l'exclusion d'une grande partie de la population féminine : les femmes des villages et des camps sont exclues des comités mixtes, et le rôle des comités de femmes consiste majoritairement à soutenir les comités populaires masculins²²⁴. D'autre part, les comités et associations caritatives préexistantes continuent de proposer des formations et structures aux femmes souhaitant développer leurs compétences et déléguer certaines activités pour la lutte²²⁵. Cette deuxième phase de l'Intifada peut être mise en parallèle avec le développement des associations caritatives d'une part, et des organisations de revendications politiques d'autre part, depuis les années 1920 à 1967.

²²⁰ MARCOS Norma, *Le désespoir voilé...*, op. cit., pp. 28-30.

²²¹ ABDULHADI Rabab, op. cit., pp. 656-658.

²²² MARCOS Norma, *Le désespoir voilé...*, op. cit., p. 28.

²²³ *Idem*.

²²⁴ *Ibidem*, pp. 28-29.

²²⁵ ABDULHADI Rabab, op. cit., p. 656.

Enfin, à partir de 1988, des changements fondamentaux dans le contexte local ébranlent les mouvements de femmes. Les comités populaires sont interdits par les autorités israéliennes, tandis que, dans le même temps, montent en puissance certains mouvements intégristes²²⁶. Comme l'affirme Norma Marcos,

La troisième phase de l'Intifada va [alors] témoigner d'une réaction des femmes à la fois contre le diktat militaire israélien ayant déclaré les comités populaires illégaux, et contre le développement des idées intégristes suivant le modèle fondamentaliste du Moyen-Orient²²⁷.

Cette dernière phase révèle bien la diversification des ambitions des comités de femmes à partir des années 1970, en réaction aux nouveaux événements politiques et grâce à leurs ressources développées précédemment.

1.1.5 La société civile post-Oslo

La signature des accords d'Oslo et la création de l'Autorité palestinienne reconfigurent la société civile palestinienne, en donnant l'opportunité à plus d'organisations de voir le jour et d'obtenir le soutien national et international, mais aussi en promettant de nouveaux droits et devoirs au peuple palestinien. Toutefois, ces nouveautés ne touchent pas particulièrement les femmes palestiniennes, qui ne sont que très peu représentées au sein de l'AP et dont les revendications sont négligées²²⁸ ; la plupart des organisations de femmes observées, parmi lesquelles celles que nous avons sélectionnées dans notre échantillon, conservent les mêmes structures, objectifs et activités.

Notons, même si ce n'est pas la thèse que nous défendons, que plusieurs chercheurs et chercheuses observent durant cette période post-Oslo une « ONGisation » des mouvements de femmes, et posent l'hypothèse d'une dépolitisation de ceux-ci²²⁹. Selon nous, la priorité donnée par certaines organisations à des activités qui semblent dépolitisées dépend d'une manière plus complexe de la structure d'opportunités politiques de ces organisations et des répertoires d'actions qui leur sont accessibles :

²²⁶ MARCOS Norma, *Le désespoir voilé...*, op. cit., pp. 29-30. Le Hamas notamment se développe principalement à Gaza, mais étend son idéologie et certaines de ses branches à l'ensemble des territoires occupés.

²²⁷ MARCOS Norma, *Le désespoir voilé...*, op. cit., pp. 29-30.

²²⁸ ABDO Nahla, « Gender and politics under the Palestinian authority », *Journal of Palestine studies* 28, n° 2 (1999), pp. 38-51.

²²⁹ Cf. notamment JAD Islah, « The Demobilization of a Palestinian Women's Movement... », op. cit.

l'hypothèse de l'ONGisation peut donc influencer ces répertoires d'action, mais ne les recouvre pas.

1.1.6 Analyse synthétique

1.1.6.1 *Ouverture de la structure d'opportunités politiques*

Ligne du temps	
1903	Première(s) association(s) caritative(s) connue(s)
1917	Déclaration Balfour
1920-30	Détérioration de la situation politique (répressions, émeutes...)
1921	Première manifestation de femmes (contre l'occupation anglaise)
1929	Congrès féminin palestinien et Comité exécutif des femmes Association des femmes arabes
1936-39	Participation des femmes à la grève générale
1947-49	Résolution 181 Première guerre israélo-arabe (victoire israélienne)
1948-67	Activité caritative des associations de femmes (suite à guerre et exode)
1964	Création de l'Organisation de Libération de la Palestine
1965	Création/renaissance de l'Union générale des femmes de Palestine
1987-93	Première intifada
1993	Accords d'Oslo et établissement de l'Autorité palestinienne

Tableau 3 Ligne du temps : Mouvement National Palestinien et mouvements de femmes

Au regard de cette chronologie d'évènements, nous pouvons observer que chaque phase du développement du mouvement des femmes, du modèle caritatif à celui du comité, se produit dans la suite directe d'une transformation dans la lutte nationale (cf. tableau 3). C'est par exemple dans le cadre de la réponse générale du peuple à l'occupation et à la répression de la Grande Bretagne que les femmes entament la lutte dans les années 1920 ; en face du Comité exécutif, elles créent un Comité exécutif féminin, et pour pérenniser la lutte unifiée des femmes – qui étaient, avant la lutte nationale, scindées par leur classe sociale et religion –, elles créent des associations. Enfin, c'est après que les femmes aient développé une conscience politique au sein même de la lutte nationale que sont créés les comités.

Cette analyse historique nous permet de poser le contexte nationaliste palestinien comme structure d'opportunités politiques, et plus précisément le développement du

mouvement de libération nationale au cours du XX^e siècle comme variable de cette structure. En d'autres termes, la lutte nationale offre une place aux mouvements de femmes en leur donnant une nouvelle légitimité et raison d'être, et donc en leur présentant une structure d'opportunités politiques plus ouverte.

Notons que nous avons croisé cette analyse historique avec les résultats de notre traçage de processus décrit dans le chapitre sur la méthodologie. Nous avons décidé, par souci de concision, de ne pas rendre compte de cette analyse préliminaire dans ce mémoire, mais cette triangulation de méthodes fut importante pour notre méthodologie. Le tableau 4 ci-dessous retrace une version raccourcie de ce traçage de processus et certains des mécanismes causaux relevés, à titre d'illustration. Lorsque nous lions cette analyse et celle des structures d'opportunités politiques, la structure en question intervient en tant que variable indépendante. Cette deuxième méthode met également en avant le lien entre mouvement national et mouvement de femmes.

Cause (x), effet (y)	Mécanismes causaux (m)
Développement de la lutte nationale (x), Émergence de mouvements de femmes (y)	cause (x) → mécanisme (m) → effet (y)
Développement de la lutte nationale (x1) → participation des femmes à la lutte (y1)	Légitimation (par la nécessité) de l'action politique des femmes (m1)
Participation des femmes à la lutte (x2) → Congrès des femmes et AWA (y2)	Unification du mouvement des femmes (m2)
Création de l'Association des femmes arabes (x3) → multiplication et renforcement des associations caritatives (y3)	Apprentissage et socialisation (m3)
Associations caritatives (x4) → comités (y4)	Émancipation et autonomisation (m4)

*Tableau 4 Traçage de processus : décomposition du processus
« Développement de la lutte nationale (x) → émergence de mouvements de femmes (y) »*

1.1.6.2 Confirmation de nos hypothèses par comparaison avec d'autres mouvements

Dans notre logique de recherche basée sur l'induction, nous avons souhaité confronter ces observations empiriques à un cadre théorique. Nous n'avons pas trouvé de littérature théorisant ce lien d'aller-retour entre mouvement national et féministe, mais il existe de nombreuses analyses observant la même évolution ailleurs dans le monde, qui étayent notre hypothèse.

En observant historiquement la progression des associations de femmes nationalistes et féministes à travers le contexte politique et social du XIX^e et du XX^e siècle, nous

constatons en effet que le cas de la Palestine n'est pas isolé. Un processus similaire se rencontre dans nombre de pays du pourtour méditerranéen et jusqu'à l'Afrique occidentale. En l'absence d'un État légitime porteur d'un projet résolument démocratique et féministe, la participation de femmes aux mouvements de luttes nationalistes s'avère être le creuset d'associations féministes qui se développent dans différentes régions²³⁰.

Par exemple, les sociologues Dorra et Amel Mahfoudh montrent qu'en Syrie, « les femmes ont commencé par infiltrer les cercles dirigeants à l'époque ottomane, [pour faire] pression sur l'État mandataire [...], afin de faire reconnaître aux femmes des droits sociaux et politiques »²³¹ amenant à la fondation en 1928 de « l'Union féminine en Syrie et au Liban avec un projet explicitement politique et dont le congrès réunira plus de mille femmes représentant une quarantaine d'associations »²³².

À la même époque en Tunisie, des militantes tunisiennes s'engagèrent activement dans le mouvement de libération nationale. C'est en accompagnant le mouvement national qu'elles créent des espaces qui feront avancer leurs propres droits :

[Elles créent] des clubs et des cercles littéraires devenus des espaces mixtes d'échange et de réflexion participant à la maturité d'une conscience politique et féministe [...] [élevant] leur voix pour défendre le droit des femmes de décider de leur corps [...], pour dénoncer l'exclusion des filles de l'école, la claustration des femmes, le mariage forcé ou encore pour affirmer leur droit à la liberté²³³.

Elles se regroupent en réseaux autour de projets sociaux et caritatifs, promulguent leurs propres intérêts et ceux de leur groupe, signifiant leurs revendications féministes, tout en donnant un nouveau souffle au mouvement national, dans lequel elles ont obtenu légitimité et espaces de parole. Les chercheuses concluent d'une part qu'« à l'image d'autres pays arabes, le mouvement des femmes en Tunisie est né du mouvement national et l'a accompagné », et d'autre part que la lutte pour l'indépendance du pays a ouvert un « champ réformateur » au sein duquel hommes et femmes « agissent

²³⁰ DAYAN-HERZBRUN Sonia, « Féminisme et nationalisme dans le monde arabe », dans *La recherche féministe francophone. Langue, identité et enjeux*, sous la direction de Fatou Sow, Paris : Karthala, 2009, pp. 243-253.

²³¹ MAHFOUDH Dorra et MAHFOUDH Amel, « Mobilisations des femmes et mouvement féministe en Tunisie », *Nouvelles questions féministes* 33, n° 2 (2014), pp. 14-33 : 16.

²³² *Idem*.

²³³ *Idem*.

collectivement pour toutes sortes de réformes sociales », y compris contre les inégalités de genre²³⁴.

En Afrique occidentale, l'historienne Odile Goerg²³⁵ prend l'exemple de la Sierra Leone avec à la fin du XIX^e siècle l'intronisation de femmes à la tête de vastes chefferies dans le Protectorat. Goerg explique notamment comment la plus célèbre de ces femmes, « Madame Yoko, chef des Kpaa-Mende, [se hissa] à cette position politique prééminente [qui lui conféra] une autorité dépassant largement sa zone d'origine ». ²³⁶ D'autres la suivirent et, au-delà de leurs moyens d'action politique ethnique et national, elles créèrent des associations à but spécifiques – notamment pour la défense de leurs intérêts professionnels – et participèrent à des organisations, telles que le *National Congress of British West Africa* (NCBWA, 1918) et son émanation féminine ou la *West African Youth League* (WAYL, 1938) « qui [intégra] des femmes dans ses instances dirigeantes et [dont] sa section féminine fut à l'origine en 1940 de deux syndicats. » ²³⁷ Cet exemple établit une relation intime entre le mouvement nationaliste – ici anticolonial – et les mouvements féministes :

Certaines ont donc réussi à utiliser les interstices de liberté laissés par la colonisation non seulement pour défendre leurs propres intérêts et ceux de leur groupe mais aussi pour jouer un rôle actif plus large, dans l'optique de l'indépendance. D'une certaine manière la boucle était bouclée : l'accession à la chefferie, alliée à un militantisme moderne, rendit possible la promotion individuelle de femmes dans les instances politiques alors que celles-ci ne disposaient pas encore du droit de vote²³⁸.

Nous concluons par l'affirmation de Rosemary Sayigh – dans le cadre palestinien, mais qui peut donc s'étendre – : « les changements sociaux adoptés dans le cadre de la lutte nationale constituent le principal contexte de légitimation des luttes individuelles des femmes » ²³⁹.

²³⁴ *Ibidem*, pp. 19-20.

²³⁵ GOERG Odile, « Femmes africaines et politique : les colonisées au féminin en Afrique occidentale », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* 2, n° 6 (1997).

²³⁶ *Idem*.

²³⁷ *Idem*.

²³⁸ *Idem*.

²³⁹ SAYIGH Rosemary, « Palestinian women: A case of neglect », dans *Portraits of Palestinian women*, sous la direction de In Orayb Aref Najjar et Kitty Warnock, Salt Lake City : University of Utah Press, 1992, pp. 1-26 : 19, cité par JACOBY Tami Amanda, « Feminism, nationalism, and difference: reflections on the Palestinian Women's Movement », *Women's Studies International Forum* 22, n° 5 (1999), pp. 511-523 : 513. Traduction personnelle.

1.2 Perspective idéologique

Néanmoins, certain·e·s auteur·rice·s comme Tami Amanda Jacoby ont également soutenu que « les contradictions entre l'émancipation des femmes et la libération nationale suggèrent une relation problématique entre les femmes et l'autorité nationaliste »²⁴⁰, et que la première intifada fut « un moment empreint de contradictions dans le développement d'une conscience féministe palestinienne »²⁴¹. En effet, selon la chercheuse, ce soulèvement populaire, alors même qu'il ouvrait la structure d'opportunités politiques aux organisations de femmes en légitimant leur entrée sur la scène publique, a « constitué l'enracinement et la révision des normes, idéologies et pratiques genrées »²⁴².

La même divergence interne est observée par Islah Jad concernant les mouvements de femmes sous le mandat britannique²⁴³ : nous étendons donc cette conclusion à l'ensemble des mobilisations nationalistes et de leurs conséquences pour les femmes au XX^e siècle, décrites plus haut. Jacoby l'explique par une contradiction entre les actions concrètes des femmes au sein de la lutte nationale et la construction idéologique du nationalisme, forgée par les forces nationalistes et religieuses :

Les contradictions au sein de ce nationalisme genré sont liées à la dynamique des expressions symboliques et pratiques de l'identité nationale. Le rôle *symbolique* des femmes dans la construction discursive du nationalisme ne coïncide pas nécessairement avec les *pratiques* politiques des femmes²⁴⁴.

À nouveau, cette dynamique ne se limite pas au cas palestinien : Jacoby applique à la Palestine l'observation plus générale de Nira Yuval-Davis et Floya Anthias selon laquelle, dans les mouvements nationalistes, les femmes sont généralement considérées [...] « comme les reproductrices biologiques des membres et des frontières des collectivités ethniques/nationales » et les hommes « comme les reproducteurs civils ou militaires de la politique et des décisions nationales »²⁴⁵. Plus précisément, Nira Yuval-Davis et Floya Anthias examinent « la manière dont les femmes influencent et sont influencées par les processus nationaux et ethniques au

²⁴⁰ JACOBY Tami Amanda, « Feminism, nationalism, and difference... », *op. cit.*, p. 513. Traduction personnelle.

²⁴¹ *Idem.* Traduction personnelle.

²⁴² *Idem.* Traduction personnelle.

²⁴³ JAD Islah, *Palestinian Women's Activism...*, *op. cit.*, pp. 4-6.

²⁴⁴ JACOBY Tami Amanda, « Feminism, nationalism, and difference... », *op. cit.*, p. 513. Traduction personnelle.

²⁴⁵ *Ibidem*, p. 514. Traduction personnelle.

sein de la société civile »²⁴⁶, et identifient cinq modèles principaux (non exhaustifs) de cette participation féminine :

- (a) en tant que reproductrices biologiques des membres des collectivités ethniques ;
- (b) en tant que reproductrices des frontières des groupes ethniques/nationaux ;
- (c) en participant de manière centrale à la reproduction idéologique de la collectivité et en tant que vecteur de sa culture ;
- (d) en tant que représentantes des différences ethniques/nationales – en tant que point de mire et symbole dans les discours idéologiques utilisés dans la construction, la reproduction et la transformation des catégories ethniques/nationales ;
- (e) en tant que participantes aux luttes nationales, économiques, politiques et militaires²⁴⁷.

La première représentation des femmes comme « reproductrices biologiques » a des impacts directs et concrets sur les femmes palestiniennes – et sur les femmes israéliennes²⁴⁸. Les pressions sociales et politiques – Ben Gurion²⁴⁹ et Arafat²⁵⁰ y ont eux-mêmes participé dans des discours officiels – encouragent la population féminine à faire plus d'enfants, dans le cadre d'une « lutte démographique », dans laquelle « la victoire serait obtenue par le camp ayant la plus grande population »²⁵¹. Cela se manifeste par exemple concrètement dans l'absence de programme de contrôle de naissance dans les camps de réfugiés, comme en témoignent plusieurs femmes interviewées par Soraya Antonius²⁵² ; et symboliquement par l'image de la fécondité des femmes comme « fondement ultime de la résistance à l'occupant »²⁵³.

Les troisième (c) et quatrième (d) représentations renvoient dans notre cas d'étude au fait que les femmes palestiniennes sont encouragées à intégrer la lutte nationale sur un mode précis et restreint, qui limite leur capacité d'action malgré l'ouverture de la structure d'opportunité. La littérature propose plusieurs « imageries » du rôle et de

²⁴⁶ YUVAL-DAVIS Nira et ANTHIAS Floya, « Introduction », dans *Women-Nation-State*, sous la direction de Nira Yuval-Davis et Floya Anthias, Londres : Palgrave Macmillan, 1989, pp. 1-15 : 7. Traduction personnelle.

²⁴⁷ *Idem*. Traduction personnelle.

²⁴⁸ PASSEVANT Christiane, *op. cit.*, p. 65.

²⁴⁹ Ben Gurion a affirmé qu'« une femme juive qui ne met pas au moins quatre enfants au monde... ne remplit pas sa mission juive » (*idem*).

²⁵⁰ Arafat a plusieurs fois répéter qu'il fallait « faire plus d'enfants pour la révolution » et « exhorté les femmes à avoir pas moins de douze enfants » (NAJJAR Orayb Aref et WARNOCK Kitty (sous la direction de), *op. cit.*, p. 258. Traduction personnelle).

²⁵¹ ABDULHADI Rabab, *op. cit.*, p. 655.

²⁵² ANTONIUS Soraya, « Fighting on two fronts: conversations with Palestinian women », *Journal of Palestine studies* 8, n° 3 (1979), pp. 26-45 : 31 et 43-44.

²⁵³ SALINGUE Julien, *op. cit.*, p. 46.

l'identité des femmes palestiniennes construites dans le discours nationaliste : nous présenterons celles de Norma Marcos et de Rabab Abdulhadi, qui nous permettront ensuite d'analyser les modes d'actions choisis par les organisations de femmes.

1.2.1 Norma Marcos : la femme palestinienne prise en étau entre deux images

Norma Marcos, d'abord, présente les femmes arabes comme prises en étau entre deux images, avant même l'intervention du discours nationaliste. Selon elle, la société occidentale véhicule une image négative des femmes palestiniennes, puisque celles-ci sont enfermées dans des modèles sans nuance : « la représentation orientaliste²⁵⁴, la réminiscence biblique, l'image de la réfugiée ou encore celle de la "terroriste" »²⁵⁵. Ces images stéréotypées semblent d'autant plus négatives qu'elles s'opposent à l'image positive de la femme israélienne vue comme active, pionnière, moderne. Face à cette image négative des femmes palestiniennes – que l'on pourrait plus globalement appliquer à une partie du Moyen-Orient – véhiculée par l'Occident, Norma Marcos relève une image positive créée par les Arabes pour contrebalancer la première. Cette image positive peut être précisée par la typologie de Rabab Abdulhadi, mais il faut d'abord souligner que cet étau enferme en lui-même les femmes palestiniennes de plusieurs manières.

Outre de véhiculer de nombreuses injonctions, ces deux images entraînent une situation d'injustice épistémique. En effet, en véhiculant de faux archétypes, l'Occident a imposé un nouveau cadre épistémique à la Palestine, qui vient altérer son cadre épistémique fondamental, c'est-à-dire son « système de sens et de significations, engendré historiquement et maintenu collectivement, grâce auquel un groupe comprend et évalue les vies individuelles de ses membres et la vie collective du groupe »²⁵⁶. Il y a injustice épistémique au double sens de cette altération par l'Occident et du fait que les femmes palestiniennes ne sont considérées que dans l'un ou l'autre de ces cadres, tandis que les femmes occidentales ont davantage d'opportunités de se voir accorder une individualité dans la représentation. Ce concept d'injustice épistémique s'applique également à la différenciation des hommes et des

²⁵⁴ Cf. l'Orientalisme théorisé par SAÏD Edward, *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, Paris : Seuil, 1980.

²⁵⁵ MARCOS Norma, *Le désespoir voilé...*, op. cit., p. 10.

²⁵⁶ BHARGAVA Rajeev, « Pour en finir avec l'injustice épistémique du colonialisme », *Socio* 1 (2013), pp. 44-45. URL : <http://journals.openedition.org.proxy.bib.ucl.ac.be/socio/203>.

femmes palestiniennes dans la lutte nationale, puisque l'image de l'homme palestinien comme héros révolutionnaire est moins restrictive que celle de la femme.

1.2.2 Rabab Abdulhadi : imagerie de la militante palestinienne

Rabab Abdulhadi²⁵⁷ évoque également une imagerie de la femme palestinienne fondée par l'autorité et la société palestinienne, imagerie qu'elle décline en trois modèles « distincts mais interconnectés »²⁵⁸, par lesquels la femme peut – ou doit – accéder à la lutte : la « superwoman », la « mère féconde » et la femme féminine symbole de « l'honneur national ».

Le premier modèle décrit une « superwoman » parfaite sur tous les terrains : « Une femme doit être une bonne mère, une bonne épouse, et en même temps une bonne activiste, une travailleuse acharnée, et une militante ; elle doit avoir une maison bien tenue, un bon statut social ; et une apparence présentable »²⁵⁹. Ce modèle n'est propre qu'aux femmes et ne représente pas l'ensemble des participant·e·s à la lutte palestinienne, puisque Rabab Abdulhadi précise que la vie privée des hommes n'influence pas la manière dont leur activisme est appréhendé et jugé.

Ensuite, le deuxième modèle de « mère féconde » représente la femme comme « reproductrice de la nation », au double sens de porter des enfants – préférablement des garçons – et de transmettre l'héritage culturel. Cette image renvoie à la lutte démographique décrite plus haut. On peut également englober dans ce modèle maternel celui de la femme comme *care giver* à un sens plus étendu : de sa famille, mais également de toute personne dans le besoin, notamment dans le cercle des militant·e·s nationalistes.

Enfin, la troisième image relevée par Rabab Abdulhadi pose la femme palestinienne comme symbole de l'honneur national. Les femmes palestiniennes sont alors coincées entre deux impératifs : en tant que symbole de cet honneur, elles sont d'une part victimisées et doivent être « protégées » par la communauté, mais sont d'autre part soumises à de nombreux tabous, notamment lorsqu'elles sont victimes de violences sexuelles, ou lorsque ce concept d'honneur est exploité pour justifier des violences

²⁵⁷ ABDULHADI Rabab, *op. cit.*, pp. 654-656.

²⁵⁸ *Ibid.*, p. 655.

²⁵⁹ *Ibidem*. Traduction personnelle.

sexistes. Selon ce modèle, les femmes représentent l'honneur national, l'honneur de la Palestine, et non leur propre honneur, qui passe en second lieu : « *land before honor* ». Élisabeth Marteu relaie sur cette question le témoignage d'une Palestinienne :

Je suis en faveur d'une éducation féministe des femmes mais je refuse de copier le féminisme américain ou israélien. Nous devons garder notre identité [...] Je suis contre l'expression trop facile de 'crimes d'honneur' qui est fausse. Beaucoup de meurtres ne sont pas des crimes d'honneur. Le problème est que les féministes relaient cette erreur. Il ne s'agit que très rarement de questions d'adultère et les hommes en profitent pour se cacher derrière cette appellation²⁶⁰.

1.2.3 Structure d'opportunités restreinte et intersectionnalité représentationnelle

Nous avons donc établi les différents modèles stéréotypés forcés sur les femmes palestiniennes, qui comportent de nombreuses injonctions, et vont participer à définir l'ensemble de leur activité privée et publique, et plus particulièrement leur participation à la lutte nationale et à la société civile. Comme l'écrit Christiane Passevant, même si les femmes « adoptent des modèles plus progressistes et plus révolutionnaires » face à la « société plus traditionnelle et conservatrice en termes de pressions sociales »²⁶¹ dans laquelle elles doivent évoluer, leur « image [...] dans la société palestinienne et [leur] rôle politique restent encore dépendants de la décision de l'homme, que cela soit le père, le mari ou le leader politique »²⁶².

Nous retrouvons dans cette analyse du discours nationaliste les éléments de l'intersectionnalité représentationnelle de Crenshaw. Ces modèles de lutte imposés aux femmes palestiniennes proposent un idéal qui s'inscrit dans les objectifs nationalistes mais renforce certains stéréotypes sexistes et restreignent les femmes : ces images culturelles ne représentent donc pas les besoins particuliers des femmes entre deux oppressions. Selon cette approche, les constructions culturelles ont un impact direct sur les réalités matérielles vécues par les femmes – cf. l'exemple des programmes de la fécondité et de la natalité – ; nous posons qu'elles influencent également, dans un second temps, les capacités d'agir et même les choix d'action de la société civile (*cf. infra*).

²⁶⁰ MARTEU Élisabeth, « Politique et mobilisation féminine arabe en Israël... », *op. cit.*

²⁶¹ PASSEVANT Christiane, *op. cit.*, p. 75.

²⁶² *Ibidem*, p. 82.

1.3 Conclusion provisoire

En conclusion, le mouvement nationaliste palestinien à partir du début du XX^e siècle à la fois ouvre et restreint la structure d'opportunités politiques des femmes quant à la lutte pour leurs droits. Nous avons observé, par l'historique de la naissance et du développement des mouvements de femmes en Cisjordanie, qu'elles profitent de ce mouvement nationaliste ; nous verrons ensuite comment les restrictions observées influencent les répertoires d'action disponibles pour les organisations de femmes.

2 Répertoires d'action collective des organisations de femmes en Cisjordanie

2.1 Stratégies pour lutter dans une structure d'opportunités politiques limitée

Lorsque l'on se concentre sur la société civile palestinienne d'aujourd'hui, une grande partie de la littérature moderne et critique se focalise sur la dynamique d'« ONGisation de la vie politique et de la société palestinienne »²⁶³ que nous avons déjà mentionnée. Islah Jad définit l'ONGisation comme « le processus par lequel des questions d'intérêt collectif sont transformées en projets détachés du contexte général dans lequel ils ont surgi, sans prise en compte des facteurs économiques, politiques et sociaux qui les affectent »²⁶⁴. Concernant le cas spécifique des organisations de femmes en Palestine, Islah Jad soutient notamment que

Les ONG de femmes et les nouveaux discours qu'elles ont introduits [à partir des années 1990] dans la sphère publique en les isolant relativement du contexte social, économique et politique global ont pu, par inadvertance, contribuer à affaiblir et à délégitimer la société civile, les acteurs sociaux et leurs mouvements²⁶⁵.

Notre recherche s'interrogeant plutôt sur la naissance des organisations et leur développement au XX^e siècle, nous n'approfondirons pas cette évolution plus récente. Toutefois, cette section de la littérature scientifique a en commun avec notre étude d'examiner les activités et discours « dépolitisés » des mouvements féminins. Sans critiquer ceux-ci comme le font les hypothèses d'ONGisation, nous voyons au contraire dans le fait que les femmes et les organisations, principalement au moment

²⁶³ SALINGUE Julien, *op. cit.*, p. 138.

²⁶⁴ JAD Islah, « The demobilization of women's movements: the case of Palestine », *AWID's Building Feminist Movements and Organizations Initiative*, 2008, p. 2, traduit et cité par SALINGUE Julien, *op. cit.*, p. 140.

²⁶⁵ JAD Islah, « The demobilization of women's movements... », *op. cit.*, p. 16.

de l'émergence de ces dernières, de recourir au *care* et à des discours « déradicalisés », une manière pour elles de s'insérer autant que possible dans la sphère politique et la société civile malgré les obstacles qui se dressent devant elles.

2.1.1 Le care comme premier modèle d'action collective féminine

La première manière pour les femmes de lutter dans la structure d'opportunités limitée telle que nous l'avons décrite est celle du *care*, qui est à certaines périodes le seul mode d'activisme des femmes et organisations de femmes : au seuil de la société civile du début de XX^e siècle, mais aussi plus tard, après la *Nakba* en 1947 – ou bien, selon les théories de l'ONGisation, après Oslo. Le *care* est donc la première forme d'organisation pour les femmes historiquement, mais également idéologiquement. Les deux premiers modèles de l'imagerie d'Abdulhadi, celui de la femme « superwoman » et celui de la « mère féconde », impliquent tous deux de considérer la femme comme *care giver*. C'est le cas dans les premières associations caritatives, au sein desquelles les femmes agissent pour venir en aide aux familles pauvres ou aux martyrs ; dans la période latente entre 1947 et 1967 durant laquelle les organisations viennent en aide aux réfugié·e·s ; mais aussi plus largement dans le programme de certaines associations qui proposent plus tard des crèches, des cliniques, etc.

Cette mise en avant du *care* dans le mode d'action des organisations féminines rejoint une division plus générale de la lutte selon le genre, analysée par Frances S. Hasso :

Cette analyse suggère que le nationalisme est plus autonomisant pour les femmes lorsqu'il met l'accent sur la mobilisation militante [*grassroots organizations*] plutôt que sur la mobilisation militaire. En effet, le militarisme et mobilisation militante [*grassroots organizations*] sont des stratégies de mobilisation genrées : l'une est un modèle masculinisé de pouvoir travaillant dans la sphère publique et dépendant de l'action militaire, tandis que l'autre est un modèle féminisé de socialisation exigeant un engagement actif dans la vie quotidienne des gens dans leurs foyers et dans les quartiers. Les rôles des femmes, le déploiement symbolique et même les possibilités féministes du nationalisme palestinien ont été (et continuent d'être) configurés dans un contexte d'inégalités globales de ressources matérielles et de pouvoir politique²⁶⁶.

La séparation genrée de la mobilisation et les obstacles qu'elle impose aux femmes sont évidemment critiquables, mais la mobilisation caritative ne doit pas être minimisée²⁶⁷ : d'abord parce qu'elle a permis aux femmes de s'insérer dans la sphère

²⁶⁶ HASSO Frances S., *op. cit.*, p. 459. Traduction personnelle.

²⁶⁷ JACOBY Tami Amanda, « Feminism, nationalism, and difference... », *op. cit.*, p. 514. Traduction personnelle.

publique et plus tard de se battre pour leurs droits ; et ensuite par son potentiel d'*empowerment* pour les femmes.

Tami Amanda Jacoby notamment affirme que malgré les obstacles et problèmes que peuvent représenter ces stratégies, les femmes considèrent parfois « l'affirmation de leur identité nationale à travers les rôles féminins acceptés »²⁶⁸ comme facteur d'*empowerment*. Sortant du cadre palestinien, la théoricienne féministe Cynthia Enloe observe ce phénomène dans d'autres milieux nationalistes :

Dans de nombreuses communautés qui ont essayé d'affirmer leur identité nationale, les femmes ont découvert que le fait d'entrer dans un mouvement nationaliste émergeant *par le biais* du rôle féminin accepté de porteuse de la mémoire et des enfants de la communauté est une source de pouvoir. Le fait d'être félicitée par les hommes du mouvement nationaliste pour avoir donné naissance à un plus grand nombre d'enfants et les avoir élevés pour qu'ils deviennent de fervents nationalistes ne donne pas toujours l'impression d'être traitée avec paternalisme ou d'être marginalisée ; cela peut même plutôt renforcer la confiance en soi²⁶⁹.

Elle souligne, en outre, que les conséquences de cet engagement féminin spécifique dans l'histoire des sociétés du Moyen Orient ne peuvent être minimisées. Cette idée est fondamentale pour nuancer les critiques adressées à l'éthique du *care*, selon lesquelles celle-ci renforcerait les différences entre les hommes et les femmes en confirmant les stéréotypes de genre, et confirmerait certains systèmes d'oppressions en se construisant dans une relation verticale et asymétrique. Au contraire, selon l'approche du *care* de chercheuses comme Patricia Paperman et Sandra Laugier, cette éthique peut être considérée comme une « radicalisation du féminisme, permettant de mettre en évidence les problèmes les plus cruciaux que doivent affronter les femmes »²⁷⁰. On pourrait ainsi affirmer que, dans les féminismes arabes comme dans les féminismes occidentaux, le cloisonnement entre sphère publique et sphère privée doit être déconstruit, et que cela peut se faire par le *care*.

2.1.2 Déradicalisation des discours

Plus largement, quels que soient le mode d'action et les activités choisies, les organisations peuvent tendre à un discours adapté à la structure d'opportunités politiques fermée dans lesquelles elles évoluent. Jacoby relève en effet une pratique

²⁶⁸ *Idem*. Traduction personnelle

²⁶⁹ ENLOE Cynthia, *Bananas, beaches and bases: making feminist sense of international politics*, Los Angeles : The Regents of the University of California, 2014, pp. 109-110.

²⁷⁰ PAPERMAN Patricia et LAUGIER Sandra, *op. cit.*, p. 11.

courante chez les femmes dans les sociétés nationalistes, qui consiste à formuler leurs revendications en anticipant les priorités du mouvement nationaliste, c'est-à-dire en raccrochant ces revendications à des textes traditionnels ou revendications nationalistes, ou en les « déradicalisant » pour les rendre légitimes aux yeux des hommes de leur mouvement²⁷¹. Ceci peut intervenir dans la construction linguistique et formelle du discours employé, mais également dans sa construction symbolique, en intégrant les modèles véhiculés par le discours nationaliste dans les organisations : une organisation qui contribue à la défense du patrimoine palestinien, par exemple, présente une image valorisée et plus légitimée au sein de la société palestinienne qu'une organisation qui militerait pour le droit à l'avortement – en contradiction avec le modèle de la mère de la nation.

2.2 Analyse des activités proposées par les organisations de l'échantillon

2.2.1 Présentation des organisations

Ligne du temps : naissance des organisations de l'échantillon	
1929	Association des femmes arabes (AWA)
1967	Ina'as El-Usra
1978	Union des femmes travailleuses (WWC)
1978	Fédération palestinienne des comités d'action des femmes (PFWAC)
1980	Union des comités de femmes palestiniennes (UPWC)
1981	Société des travailleuses palestiniennes pour le développement (PWWSD)
1991	Centre d'aide légale et de conseil pour les femmes (WCLAC)
2019	AlQaws for sexual and gender diversity in Palestinian society (AlQaws)

Tableau 5 Naissance des organisations de l'échantillon

2.2.1.1 Deux associations caritatives : l'Association des femmes arabes (1929) et Ina'ash El-Usra (1967)

Pour rappel, deux périodes du XX^e siècle sont particulièrement marquées par le modèle caritatif : en début de siècle, avant que les femmes ne se politisent davantage par leur participation à la grève de 1936 d'une part, et après la guerre de 1947 lorsque

²⁷¹ JACOBY Tami Amanda, « Feminism, nationalism, and difference... », *op. cit.*, p. 514.

les organisations se sont concentrées sur l'aide à apporter aux familles touchées, d'autre part.²⁷²

Nous avons sélectionné deux associations correspondant respectivement à chacune de ces périodes : l'Association des femmes arabes (de Jérusalem), créée en 1929 par le Comité exécutif féminin et décrit plus haut, et Ina'as El-Usra, établie en 1967, pendant la période de latence après la guerre de 1947.

L'Association des femmes de Jérusalem, devenue Association des femmes arabes (AWA)²⁷³, est fondée sur des valeurs et méthodes de charité. Sur son site internet, elle présente ses objectifs comme suit :

Dès ses débuts, l'association a consacré tous ses efforts à la réalisation des objectifs nationaux palestiniens de résistance. Elle a joué un rôle essentiel en participant à de nombreuses activités nationales, sociales et manifestations populaires, en aidant les rebelles, en offrant une aide médicale aux blessés, en prenant soin des enfants des martyrs et en aidant les familles qui ont souffert de divers incidents dramatiques auxquels le pays était confronté à cette époque²⁷⁴.

Comme décrit dans la perspective historique de ce mémoire, l'AWA reste donc purement caritative, tandis que les revendications politisées prennent plutôt place au sein de l'AWU, puis plus tard de la GUPW. Pour analyser l'Association des femmes arabes, nous nous sommes référée au site internet de l'organisation²⁷⁵ et à sa description par Norma Marcos²⁷⁶.

Ina'ash El-Usra, littéralement « Société pour l'émancipation de la famille », est créée par Samiha Khalil et œuvre à l'amélioration du statut de la femme, tout en demeurant fondée sur des valeurs traditionnelles : en 1996, sa fondatrice déclare par exemple que « le devoir de la femme, c'est d'éduquer les enfants à être honnêtes, sincères et à aimer leur patrie »²⁷⁷. Nous nous sommes reposée pour l'analyse de cette association sur le

²⁷² Cf. tableau 3, p. 58.

²⁷³ Nous renvoyons le lecteur à la figure 2 p. 53 pour resituer l'évolution de l'Association des Femmes de Jérusalem ici présentée.

²⁷⁴ <http://www.awu-jer.org>, page consultée le 12 juillet 2021.

²⁷⁵ *Idem*.

²⁷⁶ MARCOS Norma, *Le désespoir voilé...*, op. cit., pp. 18-21.

²⁷⁷ *Ibidem*, p. 77.

site internet²⁷⁸, sur une présentation vidéo²⁷⁹ et sur un entretien mené par Norma Marcos avec la fondatrice Samia Khalil²⁸⁰.

2.2.1.2 Les comités

Comme présenté dans le chapitre sur la perspective historique, la fin des années 1970 est marquée par l'apparition d'un nouveau type d'organisations, les comités. Quatre comités principaux naissent de l'Union des femmes travailleuses (WWC), parmi lesquels nous nous sommes penchée sur la PFWAC et l'UPWC. Ces deux organisations, bien qu'affiliées à des factions différentes, présentent des objectifs similaires pour ce qui concerne les questions de genre.

Les comités se différencient des associations caritatives sur deux axes principaux. Premièrement, les comités mettent au cœur de leurs objectifs la volonté de développer une conscience politique chez les femmes. L'apprentissage de nouvelles compétences et la mise en place de structures diverses ne répondent plus seulement à l'urgence de la nécessité pour les plus démunies, mais offrent aux femmes plus de liberté(s), dans une idée d'*empowerment* que l'on peut proprement caractériser de féministe, et plus uniquement de caritatif.

Deuxièmement, avec une confiance accrue par leur participation grandissante dans diverses pratiques du politique – par exemple la grève nationale et à l'intifada –, les femmes prenant part aux programmes des comités deviennent progressivement plus actives au sein même de ceux-ci. Alors que les associations caritatives se caractérisent par une différence marquée entre les femmes actives de l'organisation et ses bénéficiaires, les comités se construisent *a contrario* autour d'une nouvelle logique d'action réciproque – par les femmes pour les femmes. Les bénéficiaires y font désormais partie intégrante de l'association. Dans le même temps, ses membres se diversifient : il ne s'agit plus uniquement de femmes chrétiennes de l'élite intellectuelle et de la bourgeoisie apportant une assistance humanitaire aux plus

²⁷⁸ <http://www.inash.org>, page consultée le 10 juillet 2019. La page n'est plus accessible en juillet 2021.

²⁷⁹ « The Society of Inash Al Usra - Four Decades of Service », 23 octobre 2011, https://youtu.be/5-74BrB4_gQ, page consultée le 5 juillet 2021.

²⁸⁰ MARCOS Norma, *Le désespoir voilé...*, op. cit., pp. 43-77.

démunis, mais de femmes de toutes classes sociales, issues de différentes structures de lutte²⁸¹.

Pour l'analyse des deux comités sélectionnés, nous nous sommes reposée sur leurs sites internet²⁸², mais aussi sur la littérature scientifique : nous retrouvons ces organisations notamment chez Frances S. Hasso²⁸³, chez Janet M. Powers²⁸⁴ et chez Islah Jad²⁸⁵.

2.2.1.3 Trois organisations plus récentes : le WCLAC, le PWWSD et AlQaws

Le Centre d'aide légale et de conseil pour les femmes (WCLAC) est une structure issue de la PFWAC, qui s'inscrit dans sa lignée en termes de valeurs et d'objectifs principaux, mais se positionne plus distinctement comme féministe : lorsque le Centre est créé en 1991, c'est notamment pour « lutter contre la subordination des questions féministes au seul agenda nationaliste »²⁸⁶. Cette organisation a notamment été analysée par certain·e·s auteur·rice·s dans le cadre de leurs recherches sur le phénomène d'ONGisation décrit plus haut : notamment chez Salingue²⁸⁷, Jad²⁸⁸ et Marteu²⁸⁹. Une des caractéristiques de ces organisations créées plus récemment est d'améliorer leur présence médiatique, et d'être parfois représentées sur la scène internationale. Nous avons de ce fait pour notre recherche sur le WCLAC pu bénéficier de rapports et publications détaillées²⁹⁰.

La Société des travailleuses palestiniennes pour le développement (PWWSD) est l'une des structures féministes majeures sur la scène palestinienne reconnue par la

²⁸¹ ABDULHADI Rabab, *op. cit.*, p. 651.

²⁸² « Palestinian Federation of Women's Action Committee », <https://www.pfwac.org>, page consultée le 5 juillet 2021 ; « Union of Palestinian Women's Committee », www.upwc.ps, page consultée le 5 juillet 2021.

²⁸³ HASSO Frances S., *op. cit.*

²⁸⁴ POWERS Janet M., *op. cit.*

²⁸⁵ JAD Islah, *Palestinian women's activism...*, *op. cit.* et « The Demobilization of women's movement... », *op. cit.*

²⁸⁶ SALINGUE Julien, *op. cit.*, p. 247.

²⁸⁷ *Idem.*

²⁸⁸ JAD Islah, « The Demobilization of women's movement... », *op. cit.*

²⁸⁹ MARTEU Élisabeth, « Féminismes israéliens et palestiniens... », *op. cit.*

²⁹⁰ Cf. notamment Women's Centre for Legal Aid and Counselling (WCLAC), *Women's voices: in the shadow of the settlements. A 2010 report on Israel's human rights violations against Palestinian women*, Ramallah : Women's Centre for Legal Aid and Counselling, 2010 ; DOWAIKAT Nabil (sous la direction de), « Towards a fair and gender sensitive civil service law. General policy paper to amend the civil service law », Women's Center for Legal Aid and Counselling, 2021 ; Women's Centre for Legal Aid and Counselling (WCLAC), *Access to justice for women victims of violence in Palestine*, 2021.

communauté internationale. La PWWSD est un membre actif des réseaux et coalitions locaux, régionaux et mondiaux, et sa directrice générale, Amal Khreishe, a notamment été l'une des fondatrices de la Commission internationale des femmes pour une paix israélo-palestinienne.²⁹¹ Créée en 1981, la PWWSD est active dans les sphères tant publiques que privées, et promeut socioéconomiquement et politiquement la position des femmes revendiquant l'élimination de toute forme de discrimination. Pour notre analyse, nous nous sommes principalement documentée sur leur site internet²⁹².

AlQaws se donne pour mission d'affranchir socio-culturellement le peuple palestinien de toute domination politique qui le diviserait, en axant ses actions sur la défense des communautés LGBTQI+. Formée en 2007, cette organisation est particulièrement présente dans les médias et réseaux du web. Nous nous sommes référée en priorité à leur site internet²⁹³.

2.2.2 Activités et services

Nous avons recensé à partir des agendas, descriptions et rapports disponibles pour ces sept associations les activités organisées et services proposés, nous focalisant sur les cinq dernières années, sauf lorsqu'un exemple saillant ressortait des décennies précédentes. Nous avons identifié six grands ensembles d'activités et services.

2.2.2.1 Garde d'enfants

Notre première catégorie regroupe les services qui prennent dans une certaine mesure le relais sur la responsabilité donnée aux femmes de s'occuper du foyer, y compris des enfants et des personnes âgées. On retrouve principalement dans ces associations des crèches et garderies, mais aussi des écoles maternelles ou des foyers pour jeunes filles. L'Association des femmes arabes propose également une extension de ce service aux personnes âgées et aux malades, dans leur maison de repos à Jéricho.

Cet ensemble de services et son évolution entre les différents types d'organisations sont particulièrement caractéristiques du phénomène observé par Norma Marcos : elle explique que « les méthodes adoptées par les comités de femmes divergent peu, en fin de compte, de celles des associations caritatives »²⁹⁴, mais que la différence majeure

²⁹¹ <http://www.efi-ife.org/fr/amal-khreishe>, page consultée le 8 août 2021.

²⁹² <https://pwwsd.org>, page consultée le 7 août 2021.

²⁹³ <http://alqaws.org>, page consultée le 7 août 2021.

²⁹⁴ MARCOS Norma, *Le désespoir voilé...*, op. cit., p. 27.

entre elles est la conscience politique de ses membres et adhérentes. Ainsi, des crèches sont mises à disposition par des associations caritatives comme l'AWA et par les comités comme la PFWAC, mais ce ne sont pas les mêmes raisons et objectifs qui sont mis en avant, comme nous le comprenons dans leurs descriptions respectives de leur projet de garde d'enfants.

Pour l'AWA, association caritative, le projet de crèche « apporte un soutien aux femmes qui travaillent ou non, en particulier aux veuves qui ont perdu leur mari et sont devenues le principal soutien financier de leur famille »²⁹⁵. Le discours tenu ici met en évidence la mission caritative de l'organisation, et le statut de la bénéficiaire type, qui a besoin de cette crèche pour pouvoir travailler et subvenir aux besoins de sa famille.

Pour le comité PFWAC, la garde d'enfants est considérée comme une responsabilité sociale, et répond à un besoin spécifique exprimé par les femmes elles-mêmes, dans le but d'acquérir davantage de pouvoir d'action, par exemple en ayant la possibilité de travailler, mais aussi de participer à la lutte nationale. Fadwa Al-Labadi rapporte l'explication d'une fondatrice de l'organisation : « Lorsque nous avons demandé aux membres quels étaient leurs problèmes, elles ont répondu : “Les enfants. Si nous voulons devenir actives, soit en allant travailler, soit en nous impliquant dans les comités, nous avons besoin de jardins d'enfants et de crèches pour nos enfants” »²⁹⁶. Ce type de service peut être analysé au regard des théories marxistes, qui invitent à une prise en charge collective des enfants et du travail domestique et à la réintégration des femmes dans la promotion sociale²⁹⁷.

2.2.2.2 Éducation

La mise en avant de l'éducation et l'organisation de services et d'activités y correspondant émergent particulièrement à partir des années 1970, avec les comités. L'association caritative Ina'ash El-Usra suggère cette évolution en proposant à ses bénéficiaires des bourses d'études pour fréquenter les écoles locales, mais il faut attendre les comités pour qu'un système éducatif prenne place au sein même des organisations. Ces comités, ainsi que les organisations plus récentes fondées au XXI^e

²⁹⁵ Citation issue du site de l'organisation ; traduction personnelle.

²⁹⁶ AL-LABADI Fadwa, *Memories of a Palestinian's daughter*, Canterbury : University of Kent, 1993, cité par JAD Islah, « The Demobilization of Women's Movements... », *op. cit.*, p. 6. Traduction personnelle.

²⁹⁷ TOUPIN Louise, *op. cit.*, pp. 14-15.

siècle, proposent ainsi des programmes d’alphabétisation et de rattrapage pour les femmes en retard scolaire. Sans pouvoir confirmer de conséquence directe entre les deux éléments dans le cadre de notre étude, rappelons néanmoins que le taux d’alphabétisation des femmes palestiniennes connaît une nette augmentation à partir des années 1970 (*cf. supra*)²⁹⁸.

Une caractéristique importante des programmes des comités consiste en leur volonté de rendre ces savoirs accessibles à toutes les femmes : les conférences et formations ne se déroulent pas uniquement dans les grandes villes, mais se déplacent dans les villages et les camps de réfugié·e·s.

Les organisations proposent également des formations plus spécifiques, sous forme de journées d’étude, de colloques, d’ateliers, de séminaires... sur des sujets variés. Ces formations proposées peuvent également être axées sur le savoir-faire, et rejoindre deux catégories d’activités différentes : les activités encourageant la prolétarianisation et la professionnalisation des femmes, et celles procurant un soutien psychologique, médical ou légal.

2.2.2.3 *Soutien psychologique, médical et légal*

Le soutien psychologique, médical et légal peut se faire de manière directe ou indirecte. Nous parlons de soutien direct lorsque les organisations proposent un accès à des cliniques, à des psychologues ou à des avocats. C’est le cas de l’UPWC, qui emploie des psychologues, du WCLAC, spécialisé dans l’aide juridique, ou d’Ina’ash El-Usra, qui dispose de cliniques dentaires et médicales gratuites pour les bénéficiaires et les employé·e·s.

Le soutien indirect est accessible à davantage d’organisations qui peuvent, sans employer de professionnels spécifiques, organiser des conférences. C’est le cas de la PFWAC, qui propose par exemple des colloques et symposiums sur des questions de santé comme la reproduction ou le cancer du sein, ou sur la gestion du harcèlement, sur la violence domestique, etc. Certaines des organisations se concentrent sur des questions plus spécifiques, comme la PWWSD qui propose des services psychosociaux et juridiques aux femmes victimes et survivantes de violences basées sur le genre ; ou AlQaws, qui prodigue des conseils sur les questions d’orientation

²⁹⁸ PASSIA, *Palestinian women...*, *op. cit.*, p. 5.

sexuelle, de sexualité et d'identité de genre. Ces formations indirectes sont fondamentales pour sensibiliser les femmes aux questions concernées, mais aussi pour les rediriger vers les services déjà existants qui ne sont pas forcément connus de toute la population, comme nous l'avons observé dans notre contextualisation.

Nous classons également dans cette catégorie l'aide d'urgence proposée par certaines associations, qui procurent par exemple de la nourriture ou des vêtements, ou proposent des lignes téléphoniques d'urgence.

2.2.2.4 Prolétarianisation et professionnalisation

Les associations caritatives ont déjà le souci d'autonomiser les femmes en les aidant à accéder à une activité professionnelle. Toutefois, leur offre est relativement limitée, s'adressant à un public cible restreint – par exemple aux jeunes filles dans le centre de réinsertion de l'AWA – et dans un champ professionnel réduit. En effet, intervient également dans leurs services de formation l'enjeu de la transmission de la culture palestinienne, qui prend une place importante. Certains des savoirs culturels sont considérés comme fondamentaux pour la lutte nationaliste et reviennent traditionnellement, comme nous l'avons relevé dans l'imagerie d'Abdulhadi, aux femmes, ce que mettent en avant ces associations caritatives. Ainsi, l'Association des femmes arabes et Ina'ash El-Usra intègrent à leurs formations professionnelles un regard particulier aux broderies traditionnelles palestiniennes. Les deux objectifs de préservation de la culture palestinienne et de professionnalisation des femmes sont mis sur pied d'égalité sur le site de l'AWA :

[Le centre de réinsertion pour jeunes filles] a été créé en 1950 dans le but d'enseigner la couture aux filles, avec une formation spéciale sur la broderie palestinienne, afin de préserver la culture palestinienne. Le centre propose également une formation au tissage de la laine, aidant ainsi les femmes à gagner leur vie et à produire des vêtements pour leurs enfants²⁹⁹.

La PWWSD, organisation plus récente, s'inscrit à l'opposé de cette dynamique, puisqu'elle encourage les femmes qui le souhaitent à s'inscrire en porte-à-faux des professions traditionnelles³⁰⁰.

²⁹⁹ « Girls rehabilitation center », <http://www.awu-jer.org/en/projects.shtml>, page consultée le 8 août 2021.

³⁰⁰ Cf. notamment leur table ronde sur le thème « soutenir les femmes dans les entreprises non traditionnelles » (« L'Association des travailleuses palestiniennes pour le développement organise une

Les comités accordent aux activités de professionnalisation des femmes un rôle particulier dans la lutte féministe globale. Par exemple, la PFWAC, selon la chercheuse Frances S. Hasso, estime que la prolétarianisation des hommes a reclus les femmes dans la sphère domestique, et que la prolétarianisation des femmes pourrait donc à son tour émanciper les femmes de cette tradition de femme et mère au foyer, en ouvrant la classe ouvrière aux femmes³⁰¹. Dans ce cadre, la PFWAC propose aux femmes des formations professionnelles – comme le faisaient les associations caritatives –, mais collecte également des fonds. Ces fonds ne sont pas levés pour répondre aux besoins primaires de familles pauvres comme c'était la pratique des associations caritatives, mais pour fournir aux femmes qui le souhaitent du matériel pour lancer leur activité professionnelle. La fédération va plus loin en proposant également aux femmes des locaux, ainsi que des structures commerciales permettant la vente directe par les femmes de leurs propres produits. L'UPWC met également l'aspect économique en avant plan : on trouve dans leurs objectifs principaux que

L'Union cherche à autonomiser les femmes sur le plan économique, convaincue de son importance pour améliorer leurs conditions de vie et sociales, et comme condition préalable à l'autonomisation des femmes à différents niveaux. Le programme vise à fournir des projets générateurs de revenus et à aider à créer des opportunités d'emploi pour les femmes afin de réduire le chômage³⁰².

2.2.2.5 *Partage d'expérience et groupes de parole*

Un type d'activités qui émerge avec les comités et la conscience politique forte de ce type d'organisations est celui des groupes de parole. La PFWAC, par exemple, met en place des réunions non mixtes et encourage les femmes à partager leurs expériences en tant que femmes, Palestiniennes, femmes arabes, militantes, etc. Ces discussions sont « utilisées pour recadrer les problèmes des femmes en termes socio-structurels, par opposition à personnels, et pour trouver des solutions »³⁰³.

Il s'agit d'une pratique courante dans les méthodologies féministes cherchant à abattre la division traditionnelle entre sphère privée et sphère politique. Cette pratique est

table ronde sur le thème « Soutenir les femmes dans les entreprises non traditionnelles », <https://pwwsd.org/single-news/33/en>, page consultée le 9 août 2021. Traduction personnelle).

³⁰¹ HASSO Frances S., *op. cit.*, pp. 447-448.

³⁰² « Programme de soutien économique et à l'emploi », https://upwc.ps/?page_id=408, page consultée le 7 août 2021.

³⁰³ *Ibid.*, p. 447. Traduction personnelle.

notamment décrite par Carol Hanish dans *The Personal is Political*³⁰⁴, et répond au principe féministe du « paradigme de la différence », qui « reconnaît la diversité des expériences des femmes et admet que ces expériences sont façonnées par l'intersection de divers systèmes d'oppression »³⁰⁵.

Ce partage d'expériences peut également se faire sous des formes moins institutionnalisées : AlQaws par exemple, qui organise comme la PFWAC des groupes de parole et d'écoute pour discuter des parcours et défis vécus par ses membres, propose également dans le même but des événements plus diversifiés. Les projections de films par exemple sont l'occasion de discussions mensuelles sur des thèmes particuliers, et même les fêtes organisées, au-delà d'être un « espace festif et sûr », sont présentées comme « un espace permettant d'entamer une réflexion critique ou de faire les premiers pas pour devenir des militant·e·s et des leaders alQaws »³⁰⁶. En adoptant cette approche explicitée par AlQaws, nous estimons que la plupart des activités proposées par les organisations peuvent également servir cet objectif de partage d'expériences communes.

2.2.2.6 *Activisme politique*

Enfin, toutes les organisations observées participent à la lutte nationale et/ou féministe par des manifestations, sit-in, activités de lobbying, campagnes de sensibilisation... Ceci indique que ces associations, quel que soit le mode d'action institutionnalisé qu'elles privilégient, restent attachées à une lutte plus militante et explicitement politisée.

2.2.2.7 *Conclusion provisoire*

Nous pouvons conclure, suite à ce recensement, que les activités proposées aux bénéficiaires sont généralement présentes d'une manière assez similaire au sein d'organisations très différentes. Celles-ci ne se distinguent pas par le type de services proposés en soi, mais plutôt par la priorité donnée à certains événements par une organisation d'une part, et par les raisons invoquées par les organisatrices pour le choix de ces services d'autre part.

³⁰⁴ HANISH Carol, *The Personal is Political*, 1969, <https://webhome.cs.uvic.ca/~mserra/AttachedFiles/PersonalPolitical.pdf>.

³⁰⁵ ABDULHADI Rabab, *op. cit.*, p. 650.

³⁰⁶ « About us », <http://alqaws.org/about-us>, page consultée le 7 août 2021.

	AWA	Ina'ash El-Ustra	UPWC	PFWAC	WCLAC	PWWSO	AlQaws
Garde d'enfants	X	X		X		X	
Éducation		X	X	X		X	X
Soutien psychologique, médical et légal	X	X	X	X	X	X	X
Prolétarianisation et professionnalisation	X	X	X	X		X	
Partage d'expériences				X			X
Activisme politique	X	X	X	X	X	X	X

Tableau 6 Types d'activités proposées par chaque organisation

Les mécanismes analysés plus haut, comme ceux qui consistent à s'appuyer sur le *care* ou à déradicaliser les discours, sont présents dans les agendas examinés, principalement ceux des associations caritatives, mais également, dans une moindre mesure, dans les comités ou les organisations plus récentes. Ceci est évident dans les services de garde d'enfants ou de professionnalisation centrée sur des activités traditionnelles, mais se manifeste également dans l'agencement global des activités d'une organisation donnée. Par exemple, nous avons établi que l'ensemble des sept associations observées ont organisé au moins une activité de revendication explicitement politisée – manifestations, sit-in, plaidoyers... – dans les cinq dernières années ; toutefois, à quelques exceptions près, ce ne sont pas ces activités qui sont mises en avant sur les réseaux des organisations.

De même, on peut observer ces mécanismes d'adaptation du discours lorsque les organisations articulent des considérations politiques contre l'occupation ou contre les violences basées sur le genre à des activités pacifiques rattachés à des valeurs traditionnellement dites féminines. C'est le cas par exemple des collectes de fond pour lutter pour la libération des prisonnier·ère·s politiques, qu'organise l'Association des femmes sous la forme de déjeuners caritatifs, ou encore des ateliers de fabrication de pain traditionnel ou de récolte d'olives que propose la PFWAC avec l'objectif de permettre aux femmes de se rencontrer et de se réunir.

2.2.3 Les répertoires de l'intersectionnalité appliqués à notre échantillon

Cette première analyse nous a donc permis de cerner les domaines et moyens priorisés par chaque association, et les répertoires d'action collective auxquelles elles ont accès. Toutefois, cette approche n'est pas suffisante pour caractériser leur degré d'intersectionnalité. Nous nous proposons donc dans un second temps d'appliquer

l'approche intersectionnelle aux discours et récits mis en avant par ces organisations. Pour ce faire, nous avons préliminairement adopté une méthodologie d'analyse de discours, en examinant plus précisément le vocabulaire employé et les éléments mis en avant par les organisations. Nous avons ensuite employé le cadre analytique de Lépinard, qui identifie quatre répertoires de pratiques collectives féministes³⁰⁷ (cf. cadre théorique), pour organiser les associations sur base des données récoltées.

	Se présente comme féministe	Se présente comme nationaliste	Modalité d'inclusion des oppressions
AWA		X	Reconnaissance individuelle
Ina'ash El-Usra		X	/
UPWC	X	X	Reconnaissance intersectionnelle
PFWAC	X	X	Universalisation du nationalisme
WCLAC	X	X	Reconnaissance intersectionnelle
PWWSD	X		Solidarité intersectionnelle
AlQaws	X	X	Universalisation du genre

Tableau 7 Position féministe et nationaliste et mode d'inclusion des oppressions des organisations

2.2.3.1 La reconnaissance intersectionnelle

Le premier répertoire, fondé sur la *reconnaissance intersectionnelle*, reconnaît les besoins et intérêts spécifiques des femmes à l'intersection de plusieurs oppressions. Deux des organisations de notre échantillon ont adopté ce discours et mode d'action : l'UPWC et le WCLAC.

Le WCLAC est l'association analysée qui affirme le plus clairement une volonté – que nous qualifions d'intersectionnelle – de lier la lutte contre le patriarcat à celle contre l'occupation. Le Centre présente sur son site les enjeux de son travail comme suit :

Le travail du Centre [permet] de faire le lien entre la nécessité de lutter contre la discrimination et la violence à l'égard des femmes au sein de la société palestinienne et la nécessité de soutenir la lutte nationale pour la liberté et l'indépendance vis-à-vis de l'occupation israélienne. Pour le WCLAC, ces deux questions sont d'une importance cruciale, et sont en fait liées. L'occupation militaire prolongée des terres palestiniennes limite la sécurité, l'indépendance et l'autodétermination des femmes et bloque la citoyenneté des femmes dans un État-nation palestinien³⁰⁸.

Le Centre ne lutte pas seulement contre les effets de l'occupation et les violences basées sur le genre séparément, mais dans une approche compréhensive de leur intersection. Sa description fait même référence aux organisations unidimensionnelles

³⁰⁷ LÉPINARD Éléonore, *op. cit.*

³⁰⁸ « WCLAC History », <http://www.wclac.org/Page/8>, *op. cit.* Traduction personnelle.

et au problème de l'intersectionnalité politique théorisé par Crenshaw : nous pouvons y lire que « la résistance nationale contre l'occupation peut être un facteur limitant le développement des femmes, car elle traite les besoins des femmes comme étant d'une importance secondaire »³⁰⁹.

L'UPWC également reconnaît les besoins spécifiques des femmes palestiniennes sous l'occupation israélienne. Sa description de cette intersection est moins saillante que dans les discours du WCLAC, mais la reconnaissance intersectionnelle se manifeste dans ses objectifs et activités : l'Union exprime notamment sa volonté de « poursuivre la lutte pour le droit des femmes à l'indépendance et à l'établissement d'un État démocratique », de « construire un plan national pour renforcer la résilience [du] peuple [palestinien], [...] en particulier chez les femmes », ou encore de « renforcer la lutte quotidienne face à l'occupation et de promouvoir la participation active des femmes à celle-ci »³¹⁰. Plus concrètement, cela se révèle dans l'agenda de l'Union, par exemple par l'organisation d'ateliers visant à sensibiliser les femmes au processus électoral³¹¹.

2.2.3.2 *L'universalisation de l'un des axes de domination*

La PFWAC et AlQaws se présentent elles aussi à la fois comme féministes et comme nationalistes, mais englobent ces revendications différemment, par une universalisation d'un des axes de domination reconnus par les organisations.

Éléonore Lépinard proposait un deuxième répertoire, employé par les organisations qui ont tendance à « subsumer les “autres” différences sous celles du genre »³¹² : il s'agit de l'*universalisation du genre*. AlQaws s'inscrit dans ce mode de discours : cette organisation privilégie explicitement la lutte LGBTQIA+ à la lutte nationale, mais exprime la volonté de « travailler avec et à travers l'ensemble de [la] société [palestinienne] », citant « l'occupation et les politiques de l'apartheid » comme obstacles à dépasser et son souhait de « parvenir à une Palestine décolonisée »³¹³.

³⁰⁹ *Idem*. Traduction personnelle.

³¹⁰ Site de l'organisation : <http://upwc.org.ps>, *op. cit.* Traduction personnelle.

³¹¹ *Idem*.

³¹² LÉPINARD Éléonore, *op. cit.*, p. 163.

³¹³ « About us », <http://alqaws.org/about-us>, *op. cit.*

Nous ajoutons à la typologie de Lépinard un répertoire parallèle, celui de l'*universalisation de la lutte nationale* : ce sont ici les intérêts spécifiques du peuple palestinien qui prennent le pas sur ceux des femmes. C'est le cas de la PFWAC, qui s'efforce de « donner [aux femmes] les moyens d'être actrices à part entière de la lutte contre l'occupation »³¹⁴. Bien que les activités proposées s'insèrent dans une lutte complexe et aboutie pour la libération des femmes, cette libération s'inscrit elle-même dans la volonté d'« unir le peuple palestinien dans la lutte pour la libération nationale et l'indépendance »³¹⁵.

Cette modalité particulière de priorisation du nationalisme sur le féminisme de la PFWAC peut s'expliquer, selon nous, par l'origine de ce comité : proche du FDPLP à sa création, il est marqué par l'idéologie marxiste de cette faction. Comme nous l'avons vu, les théories marxistes posaient une primauté du capitalisme sur le patriarcat, primauté ensuite critiquée par les théoriciennes féministes matérialistes. Nous posons l'hypothèse que cette théorie peut être étendue au nationalisme, et que la différence entre les organisations fondée sur une *universalisation du genre* ou une *universalisation de la lutte nationale* se différencient par l'identification de leur « ennemi principal » (cf. cadre théorique).

2.2.3.3 La reconnaissance individuelle

Le troisième répertoire identifié par Lépinard, celui de la *reconnaissance individuelle*, concerne les organisations qui reconnaissent les différences de chaque individu et leurs besoins, mais sans reconnaître le rôle des structures d'oppression. Nous soutenons que l'AWA s'inscrit dans cette catégorie.

Dans la construction de son discours – dans sa description officielle, mais aussi dans ses revendications politiques –, l'Association met en avant sa place dans la lutte nationaliste, en affirmant consacrer « tous ses efforts à la réalisation des objectifs nationaux palestiniens de résistance »³¹⁶. Toutefois, cet objectif nationaliste n'est pas aussi manifeste dans les projets et activités concrètes de l'organisation, qui sont toutes tournées vers les femmes. Nous interprétons ceci comme une *reconnaissance individuelle* au sens où ces activités prennent en compte les besoins spécifiques des

³¹⁴ SALINGUE Julien, *op. cit.*, p. 57.

³¹⁵ Site de l'organisation : <https://www.pfwac.org>, *op. cit.* Traduction personnelle.

³¹⁶ « Home page », www.awu-jer.org, *op. cit.*

bénéficiaires de l'association, qui se trouvent être des femmes, mais sans considérer ces besoins comme résultant d'une oppression systémique. Lépinard avance également que pour adopter ce répertoire d'action, les membres de l'organisation ne doivent pas forcément « partager une identité comparable avec les femmes représentées »³¹⁷, contrairement aux organisations fondées sur la reconnaissance intersectionnelle : cette distinction entre les femmes actives dans l'organisation et les bénéficiaires est particulièrement opérante dans les associations caritatives comme l'AWA.

2.2.3.4 *La solidarité intersectionnelle*

Le dernier répertoire identifié est celui de la *solidarité intersectionnelle* : celui-ci consiste, pour une organisation ancrée dans un courant féministe majoritaire, à inclure dans son agenda de nouvelles priorités politiques comprenant les besoins et intérêts de femmes appartenant à des minorités. Ces caractéristiques s'appliquent à la PWWSD, seule organisation de notre échantillon à ne pas s'inclure dans la lutte nationale.

Les représentantes de cette ONG se battent essentiellement pour les droits des femmes, tout en incluant dans un second temps certaines considérations liées aux droits humains. Une majorité de ses activités proposées et revendications concernent les droits des femmes dans leur ensemble, tels qu'ils pourraient être défendus internationalement, sans attention particulière au cas des femmes palestiniennes. D'autres revendications s'inscrivent au niveau local et dans le contexte spécifique palestinien, mais sans mention particulière de l'occupation israélienne³¹⁸.

2.2.3.5 *Ina'ash El-Usra*

Enfin, l'une des organisations analysées ne correspond à aucun des modèles de Lépinard : il s'agit d'Ina'ash El-Usra, pour qui les objectifs nationalistes et féministes ne se recoupent pas. Norma Marcos rapporte qu'« à ceux qui lui demandent sa position sur le féminisme, [Samiha Khalil, fondatrice de l'association] répond que “si les femmes souffrent de l'occupation, les hommes en souffrent tout autant” et que pour parler de l'occupation, “elle se refuse donc de se distinguer en tant que femme” »³¹⁹.

³¹⁷ LÉPINARD Éléonore, *op. cit.*, p. 160.

³¹⁸ L'organisation manifeste par exemple pour faire passer le projet de loi sur la protection de la famille, ce qui concerne les femmes palestiniennes spécifiquement mais s'adresse à l'Autorité palestinienne plutôt qu'aux colons israélien·ne·s.

³¹⁹ MARCOS Norma, *Le désespoir voilé...*, *op. cit.*, p. 77.

L'association propose distinctement des services d'aide aux femmes et des revendications nationalistes, mais sans considérer que ces luttes puissent se recouper.

2.2.3.6 Conclusion provisoire

Grâce à l'analyse de discours et à la typologie de Lépinard, nous pouvons donc affirmer que les organisations de notre échantillon, bien que proposant à leurs bénéficiaires les mêmes ensembles d'activités et de services, n'abordent pas de la même manière la situation particulière des femmes palestiniennes, et ne mettent en priorité les mêmes objectifs. Seules deux des sept organisations intègrent de manière égale nationalisme et féminisme et réfléchissent consciemment leur intersection. Toutefois, le cadre théorique proposé par Lépinard permet de comprendre que la reconnaissance intersectionnelle, bien que correspondant le plus étroitement à la définition traditionnelle de l'intersectionnalité, n'est pas le seul répertoire d'action possible pour les organisations souhaitant cibler les deux systèmes d'oppression³²⁰ que sont le patriarcat et le colonialisme. En effet, seule l'association caritative Ina'ash El-Usra dissocie manifestement les deux luttes, tandis que les six autres organisations les intègrent selon les différents répertoires d'action.

³²⁰ LEPINARD Éléonore, *op. cit.*, pp. 169-170.

Conclusion

Nous avons entamé notre réflexion sur les organisations de femmes palestiniennes par ce constat contradictoire : la position particulière des femmes palestiniennes entre deux systèmes d'oppression, le colonialisme et le patriarcat, ne se reflétait pas nécessairement dans les missions des premières associations de femmes émergeant au début du XX^e siècle. Nous avons étudié les motivations de ces premières organisations, et examiné l'évolution du tissu associatif jusqu'à aujourd'hui. Plus précisément, nous avons articulé notre recherche à la question suivante : « Comment les organisations de femmes en Cisjordanie intègrent-elles ou non, dans la formulation de leurs objectifs et dans le choix des services qu'elles proposent, les deux systèmes d'oppression que sont le colonialisme et le patriarcat, à l'intersection desquels évoluent les femmes palestiniennes, et les deux luttes qui s'y opposent, le nationalisme et le féminisme ? ».

Afin de pouvoir appréhender plus justement les réponses des organisations au patriarcat et à la colonisation, nous avons dans un premier temps élaboré un état des lieux des conséquences de ces deux systèmes d'oppression sur la population palestinienne. L'appareil colonial israélien, d'abord, se manifeste entre autres par la mise en place de structures – comme les checkpoints – et d'un système de permis qui limitent la liberté de se déplacer des Palestinien·ne·s ; par l'appropriation des ressources en Cisjordanie ; et par la destruction des habitations de la population depuis la *Nakba* jusqu'à aujourd'hui. Nous avons ensuite expliqué comment ces mesures touchent plus particulièrement les femmes. Pour ce faire, nous avons dressé le profil économique, social et politique de celles-ci, et avons relevé les violences basées sur le genre dont elles sont victimes. Ce premier chapitre contextuel nous a permis de confirmer la position intersectionnelle des femmes palestiniennes en Cisjordanie : non seulement celles-ci sont discriminées sur base de leur genre et subissent lourdement la charge de l'occupation, mais ces oppressions sociales s'imbriquent et se renforcent réciproquement.

Dans un second temps, après avoir également dépeint notre cadre méthodologique et théorique qui ont fondés la démarche de notre recherche, nous avons étudié le contexte socio-historique et idéologique qui a vu émerger les premières organisations de femmes en Cisjordanie, au début du XX^e siècle. Articulant notre analyse au concept

des structures d'opportunités politiques emprunté aux théories des mouvements sociaux, nous avons examiné la relation essentielle liant la lutte nationale palestinienne et les mouvements de femmes en Cisjordanie, et la double répercussion de la première sur les seconds. Nous avons conclu que la lutte nationale permet l'émergence des organisations de femmes en leur donnant une légitimité et en leur permettant de développer leurs réseaux et outils. Toutefois, nous avons dans le même temps admis que le mouvement national s'articule lui-même à des idéaux féminins et une valorisation de la lutte des femmes essentiellement par le biais de certains modèles, ce qui impose aux femmes actives dans les organisations un cadre idéologique et pratique restreint. La lutte des femmes est donc circonscrite à la fois par le système colonial et patriarcal qui marque la société palestinienne, et par le mouvement national qui s'oppose à l'occupation et avec lequel les organisations de femmes doivent coexister.

Enfin, nous nous sommes intéressée aux stratégies dont usent les organisations de femmes pour s'insérer dans ce cadre militant précédemment délimité, et à la manière dont ceci se manifeste dans le choix des activités et services qu'elles proposent. Nous avons d'abord étudié globalement le recours des organisations au *care* et à des discours relativement déradicalisés. L'examen des agendas et rapports des sept associations de notre échantillon nous a permis d'identifier six grandes catégories d'activités : les services de garde d'enfants, les activités de valorisation de l'éducation, le soutien psychologique, médical et légal, l'aide à la prolétarianisation et à la professionnalisation des femmes, les groupes de parole et activités qui encouragent le partage d'expérience, et enfin l'activisme politique. Il nous est apparu que les organisations étudiées font un usage relativement égal de ces ensembles d'activités, mais que ces dernières ne sont pas priorisées ni ne répondent aux mêmes objectifs en fonction des associations. Pour approfondir et confirmer cette analyse, nous avons appliqué à notre échantillon la typologie des répertoires de pratiques féministes de Lépinard. Ceci nous a permis d'identifier les modalités d'inclusion des oppressions coloniale et patriarcale par chacune des organisations. Nous avons ainsi pu conclure que les associations qui souhaitent intégrer la lutte contre ces deux oppressions à leurs missions ont accès à différents répertoires d'action. Six des sept associations de notre échantillon, s'inscrivant dans des modèles et des époques pourtant différentes, adoptent une posture intersectionnelle quant à leur traitement des discriminations vécues par les

femmes – contrairement au postulat de base décrit dans notre introduction, selon lequel cette démarche inclusive serait le propre des organisations les plus récentes.

Au terme de ce mémoire, nous sommes en mesure de confirmer l'hypothèse que nous avons formulée, selon laquelle « les facultés et répertoires d'action des organisations de femmes sont non seulement dictés par le système colonial auquel elles s'opposent, mais aussi par les exigences du mouvement national, sur lequel elles prennent appui ». Au fil du XX^e siècle, les organisations de notre échantillon ont toutes été fondées dans la suite directe d'une transformation dans la lutte nationale. L'élaboration de leurs objectifs et de leur agenda répond ensuite à des critères pratiques et idéologiques délimités, et est conditionnée à la fois par le contexte de l'occupation et par la coexistence nécessaire des mouvements nationaux et féministes.

En nous intéressant au tissu associatif féminin en Cisjordanie, et plus précisément aux organisations proposant des activités et services s'adressant aux femmes palestiniennes, nous avons souhaité mettre en évidence la résilience de celles-ci, qui parviennent à s'inscrire dans une structure d'opportunités limitée et à jouer un rôle majeur dans leur société grâce à des répertoires d'action aboutis. L'angle de la société civile que nous avons choisi n'est que l'une des nombreuses portes d'entrée possible pour appréhender l'agentivité des femmes palestiniennes, et nous considérons que notre étude peut ouvrir la voie à d'autres approfondissements. Il serait notamment intéressant d'invertir la position que la lutte nationale et la lutte féministe ont tenu dans notre recherche, et d'analyser la façon dont les mouvements initialement nationalistes intègrent les enjeux féministes à leurs agendas, partant de leur discours idéologique que nous avons brièvement examiné. Il serait également intéressant d'appliquer les perspectives intersectionnelles de notre analyse à des structures de lutte différentes, comme la présence et le discours des femmes palestiniennes sur la scène politique, voire à leur résistance armée. Ces structures sont diamétralement opposées aux modèles féminins valorisés par le mouvement national. Sans s'éloigner de notre question de recherche, il serait également bénéfique de pouvoir renforcer nos observations et conclusions en croisant notre recherche avec davantage de méthodes et de données, dans un effort de généralisation et de théorisation.

Index des sigles et abréviations utilisées

ABP	Association belgo-palestinienne
AP	Autorité nationale palestinienne
AWA	Association des femmes arabes
AWE	Comité exécutif des femmes
AWU	Union des femmes palestiniennes (précédemment Union des femmes arabes)
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CESAO	Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale
FDPLP	Front démocratique pour la libération de la Palestine
FPLP	Front populaire de libération de la Palestine
GUPW	Union générale des femmes palestiniennes
OCHA	Bureau de coordination pour l'aide humanitaire
OLP	Organisation de libération de la Palestine
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PASSIA	Société universitaire palestinienne pour l'étude des affaires internationales
PCBS	Bureau central palestinien des statistiques
PCP	Parti communiste palestinien
PFWAC	Fédération palestinienne des comités d'action des femmes
PWWSD	Société des travailleuses palestiniennes pour le développement
TPO	Territoires palestiniens occupés
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UPWC	Union des comités de femmes palestiniennes
UPWWC	Fédération des comités des femmes travailleuses
WCLAC	Centre d'aide légale et de conseil pour les femmes
WCSW	Comité des femmes pour l'action sociale
WWC	Women's Work Committee

Bibliographie

- « +972's Story of the Year: Palestinian women rise worldwide », *+972 Magazine*, 29 décembre 2019, <https://www.972mag.com/story-of-the-year-palestinian-women/>, page consultée le 18 février 2020.
- « Le plan Trump, c'est le vol de nos terres », *Gauche Hebdo*, 14 février 2020, <https://www.gauchebdo.ch/2020/02/14/le-plan-trump-cest-le-vol-de-nos-terres/>, page consultée le 18 février 2020.
- « The Society of Inash Al Usra - Four Decades of Service », 23 octobre 2011, https://youtu.be/5-74BrB4_gQ, page consultée le 5 juillet 2021.
- « Voix de faits. La Palestine en cartes, citations, faits et chiffres », *Manière de voir*, n° 157 : *Palestine. Un peuple, une colonisation*, février-mars 2018, <https://www.monde-diplomatique.fr/58325>, page consultée le 26 avril 2021.
- ABDO Nahla, « Gender and politics under the Palestinian authority », *Journal of Palestine studies* 28, n° 2 (1999), pp. 38-51.
- , *Captive revolution. Palestinian women's anti-colonial struggle within the Israeli prison system*, Londres : PlutoPress, 2014.
- ABDULHADI Rabab, « The Palestinian women's autonomous movement: emergence, dynamics, and challenges », *Gender and Society* 12, n° 6 (1998), pp. 649-673.
- ABU-ASSAB Nour et NASSER-EDDIN Nof, « (Re)Centralising Palestine in decolonial feminist theory », *Kohl* 5, n° 1 (2019), pp. 6-10.
- ABU-SADA Caroline, « D'une *intifada* à l'autre. Les ONG palestiniennes entre Autorité palestinienne et autorités d'occupation », *Égypte/Monde arabe* 6 (2003), pp. 83-96.
- ACHIN Catherine et BERENI Laure (sous la direction de), *Dictionnaire genre & science politique. Concepts, objets, problèmes*, Paris : Presses de Sciences Po, 2013.
- ACKERLY Brooke A., STERN Maria et TRUE Jacqui, *Feminist methodologies for international relations*, Cambridge : Cambridge University Press, 2006.
- AFSHAR Haleh et EADE Deborah (sous la direction de), *Development, women, and war : feminist perspectives*, Oxford : Oxfam GB, 2014, 381 p.
- AGHABEKIAN Varsen, « Demanding a bigger role: Palestinian women in politics and decision making », *Medicine, conflict and survival* 35, n° 3 (2019), pp. 241-264.
- ALASHQAR Yaser, « The politics of social structures in the Palestinian case: from national resistance to depoliticization and liberalization », *Social Sciences* 7, n° 69 (2018).

- ALDAQQAQ Ihab, *Palestinian women's movements and their relations with the Palestinian nationalist movement: a history of partnership and a future of challenging cooperation*, thèse de doctorat en philosophie, New York : Columbia University, 2014.
- AL-LABADI Fadwa, « Controversy : secular and islamist women in Palestinian society », *European journal of women's studies* 15, n° 3 (2008), pp. 181-201.
- AL-LABADI Fadwa, *Memories of a Palestinian's daughter*, Canterbury : University of Kent, 1993.
- Amnesty International, « L'occupation israélienne : 50 ans de spoliations », juin 2017, <https://www.amnesty.org/fr/latest/campaigns/2017/06/israel-occupation-50-years-of-dispossession/>, page consultée le 20 avril 2021.
- , *Rapport 2021/21 : la situation des droits humains dans le monde*, Londres : Amnesty International, 2021.
- , *Les droits humains au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Rétrospective 2019 – sélection d'entrées pays*, Londres : Amnesty International, 2020.
- ANTONIUS Soraya, « Fighting on two fronts: conversations with Palestinian women », *Journal of Palestine studies* 8, n° 3 (1979), pp. 26-45.
- ARCHACHE Karine, *La participation des femmes dans la résistance palestinienne entre la première et la seconde intifada*, mémoire de maîtrise en science politique, relations internationales, coopérations et développement, Montréal : Université du Québec à Montréal, 2010.
- ARND-LINDER Sarah, HAREL-SHALEV Ayelet et DAPHNA-TEKOAHR Shir, « The political is personal – everyday lives of women in Israel/Palestine », *Women's Studies International Forum* 69 (2018), pp. 76-84.
- Association belgo-palestinienne, « Repères chronologiques », 13 juillet 2009, <https://www.association-belgo-palestinienne.be/reperes-chronologiques-2/>, page consultée le 20 avril 2021.
- , « Qui sont les réfugiés de l'intérieur ou les déplacés internes ? », 16 septembre 2009, <https://www.association-belgo-palestinienne.be/qui-sont-les-refugies-de-linterieur-ou-les-deplaces-internes/>, page consultée le 19 juillet 2021.
- AUVRAY Mariette, *Palestiniennes*, Courrier International, websérie de 3 épisodes, 10-24 juillet 2020, <https://www.courrierinternational.com/node/1978949>.
- BACCHETTA Paola, « Décoloniser le féminisme : intersectionnalité, assemblages, co-formations, co-productions », *Les cahiers du CEDREF* 20 (2015), pp. 1-9.
- BAKRIA Yasmine et KHOURY Jack, « “Free homeland, free women”: Palestinians take to the streets to protest femicide », *Haaretz*, 27 septembre 2019, <https://www.haaretz.com/israel-news/.premium-free-homeland-free-women-palestinians-take-to-the-streets-to-protest-femicide-1.7914855>, page consultée le 18 février 2020.

- BAMBARA Toni Cade (sous la direction de), *The Black Woman. An anthology*, New York : Signet, 1970.
- BHARGAVA Rajeev, « Pour en finir avec l'injustice épistémique du colonialisme », *Socio* 1 (2013), pp. 44-45.
- BILGE Sirma, « Théorisations féministes de l'intersectionnalité », *Diogène* 225 (2009), pp. 70-88.
- , « Le blanchiment de l'intersectionnalité », *Recherches féministes* 28, n° 2 (2015) : *Intersectionnalités*, pp. 9-32.
- BOCCI Giorgio, BOSC Alain, BOSC Jacqueline, CRUBEZY Nathalie, GRANDJEAN Francis, JACQUES Geneviève, PERRIN Christophe et RACIMORA Clémence, *L'avenir muré par l'occupation : enquête sur les menaces du système de colonisation et les résistances des sociétés civiles (rapport d'observation)*, Paris : La Cimade, 2014.
- CARON Roxane, DAMANT Dominique et FLYNN Catherine, « Des récits de réfugiées palestiniennes à travers la grille de l'intersectionnalité », *Recherches féministes* 30, n° 1 (2017), pp. 183-199.
- CHALLAND Benoît, « A *nahda* of charitable organizations? Health service provision and the politics of aid in Palestine », *International Journal of Middle East Studies* 40, n° 2 (2008), pp. 227-247.
- CHARRON Hélène et AUCLAIR Isabelle, « Démarches méthodologiques et perspectives féministes », *Recherches féministes* 29, n° 1 (2016), pp. 1-8.
- CNCD 11.11.11, « Les opportunités et enjeux des élections palestiniennes. *Briefing paper* », 7 avril 2021, <https://www.cncd.be/Les-opportunites-et-enjeux-des-elections-palestiniennes-2021>, page consultée le 16 juillet 2021.
- COLLINS Patricia Hill, *Black feminist thought. Knowledge, consciousness, and the politics of empowerment*, Londres et New York : Routledge, 2000.
- COMAN Ramona, CRESPIY Amandine, LOUAULT Frédéric, MORIN Jean-Frédéric, PILET Jean-Benoît et VAN HAUTE Émilie, *Méthodes de la science politique. De la question de départ à l'analyse des données*, Louvain-la-Neuve : De Boeck, 2016.
- CRENSHAW Kimberlé W., « Demarginalizing the intersection of race and sex. A Black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics », *University of Chicago Legal Forum* 139 (1989), pp. 139-168.
- , « Mapping the margins: intersectionality, identity politics, and violence against women of color », *Stanford Law Review* 43, n° 6 (1991), pp. 1241-1299.
- et BONIS Oristelle, « Cartographie des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du Genre* 39, n° 2 (2005), pp. 51-82.

- DAJANI Souad, « The struggle of Palestinian women in the occupied territories: between national and social liberation », *Arab Studies Quarterly* 16, n° 2 (1994), pp. 13-26.
- , « Between national and social liberation: the Palestinian women's movement in the Israeli occupied West Bank and Gaza Strip », dans *Women and the Israeli Occupation. The politics of change*, sous la direction de Tamar Mayer, Londres et New York : Routledge, 1994, pp. 29-54.
- D'AOUST Anne-Marie, « Les approches féministes en relations internationales », dans *Théories des relations internationales : contestations et résistances*, sous la direction d'Alex Macleod et Dan O'Meara, Montréal : Athéna, 2007, pp. 281-303.
- DAYAN-HERZBRUN Sonia, « L'ombre d'un homme », *Les cahiers du CEDREF* 4-5 (1995), pp. 69-82.
- , « Féminisme et nationalisme dans le monde arabe », dans *La recherche féministe francophone. Langue, identité et enjeux*, sous la direction de Fatou Sow, Paris : Karthala, 2009, pp. 243-253.
- DAVIS Angela, « Angela Davis : "S'engager dans une démarche d'intersectionnalité" », *CETRI*, 6 mars 2018, <https://www.cetri.be/Angela-Davis-S-engager-dans-une>, page consultée le 7 août 2021.
- DECHAUFOUR Laetitia, « Introduction au féminisme postcolonial », *Nouvelles Questions Féministes* 27, n° 2 (2008), pp. 99-110.
- DEGHORAIN Coline, *L'influence de la position intersectionnelle des femmes palestiniennes citoyennes d'Israël sur les luttes et stratégies des militantes issues de cette communauté : Les cas d'Al-Tufula, Kayan et Women Against Violence*, mémoire de master en sciences économiques, sociales, politiques et de communication, Mons : Université Catholique de Louvain, 2019.
- DELPHY Christine, *L'ennemi principal*, vol. 1, *Économie politique du patriarcat*, Paris : Syllepse, 2013.
- , *L'ennemi principal*, vol. 2, *Penser le genre*, Paris : Syllepse, 2013.
- DE JONG Jan et REKACEWICZ Philippe, « Les accords d'Oslo II (28 septembre 1995) », *Le Monde diplomatique*, avril 1997, <https://www.monde-diplomatique.fr/638>, page consultée le 26 avril 2021.
- DHOQUOIS-COHEN Régine, « Les femmes palestiniennes face au conflit, à l'occupation et au patriarcat », *Confluences Méditerranée* 4, n° 55 (2005), pp. 67-76.
- DOWAIKAT Nabil (sous la direction de), « Towards a fair and gender sensitive civil service law. General policy paper to amend the civil service law », *Women's Center for Legal Aid and Counselling*, 2021.
- ELIA Nada, « Justice is indivisible: Palestine as a feminist issue », *Decolonization: Indigeneity, Education & Society* 6, n° 1 (2017), pp. 45-63.

- EL-SAKKA Abaher, « Les nouveaux mouvements sociaux en Palestine », *Séminaire Apprendre la Palestine* 15, Paris, 24 janvier 2019, mis en ligne le 18 septembre 2020 : <https://www.youtube.com/watch?v=RKR0NWmQXb8&t=5810s>.
- ENLOE Cynthia, *Bananas, beaches and bases: making feminist sense of international politics*, Los Angeles : The Regents of the University of California, 2014.
- EuroMed Droits (Réseau euro-méditerranéen des droits humaines), « Palestine. Rapport sur la violence contre les femmes dans le contexte du conflit », 4 décembre 2015, <https://euromedrights.org/fr/publication/palestine-violence-a-legard-des-femmes-dans-le-contexte-du-conflit/>, page consultée le 14 juillet 2021.
- FILLIEULE Olivier (sous la direction de), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris : Presses de Sciences Po, 2020.
- FLEISCHMANN Ellen L., « The emergence of the Palestinian women's movement, 1929-39 », *Journal of Palestine studies* 29, n° 3 (2000), pp. 16-32.
- Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée, « Difficultés et avancements en matière de promotion de la participation politique des femmes en Palestine », 2020, <https://www.euromedwomen.foundation/pg/fr/documents/view/9228/difficultes-avancements-en-matiere-promotion-participation-politique-femmes-en-palestine>, page consultée le 8 juin 2021.
- GENTRY Caron E., SHEPHERD Laura J. et SJOBERG Laura (sous la direction de), *The Routledge handbook of gender and security*, Londres et New York : Routledge, 2019.
- GLUCK Sherna Berger, « Palestinian women: gender politics and nationalism », *Journal of Palestine studies* 24, n° 3 (1995), pp. 5-15.
- GOERG Odile, « Femmes africaines et politique : les colonisées au féminin en Afrique occidentale », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* 2, n° 6 (1997).
- GOLSORKHI Damon, BERGERON Henri, CASTEL Patrick, DURAND Rodolphe et LECA Bernard, « Mouvements sociaux, organisations et stratégies », *Revue française de gestion* 217, n° 8 (2011), pp. 79-91.
- GRESH Alain, *Israël, Palestine. Vérités sur un conflit*, Paris : Fayard/Pluriel, 2017.
- et VIDAL Dominique, *Les 100 clés du Proche-Orient*, Paris : Hachette, 2003.
- GROSS Judah Ari, « Tsahal 2020 en chiffres : 2 227 arrestations, 1 400 sorties, 176 roquettes à Gaza », *The Times of Israel*, 31 décembre 2020, <https://fr.timesofisrael.com/tsahal-2020-en-chiffres-2-227-arrestations-1-400-sorties-176-roquettes-a-gaza/>, page consultée le 11 mai 2021.
- GUNNARSDÓTTIR Greta, « Déplacement palestinien : un cas d'exception ? », *Revue Migration Forcée* 26 (2006).

- GUY-SHEFTALL Beverly (sous la direction de), *Words of fire. An anthology of African-American feminist thought*, New York : The New Press, 1995.
- EISINGER Peter K., « The conditions of protest behavior in American cities », *American Political Science Review* 67 (1973)
- HAI Samira, « Palestinian women and patriarchal relations », *Signs : journal of women in culture and society* 17, n° 4 (1992), pp. 761-778.
- HANCOCK Ange-Marie, *Intersectionality. An intellectual history*, Oxford : Oxford University Press, 2016.
- HANISCH Carol, *The Personal is Political*, 1969, <https://webhome.cs.uvic.ca/~mserra/AttachedFiles/PersonalPolitical.pdf>.
- HARAWAY Donna, « Situated knowledges: the science question in feminism and the privilege of partial perspective », *Feminist Studies* 14, n° 3 (1988), pp. 575-599.
- HARDING Sandra, *The science question in feminism*, Ithaca : Cornell University Press, 1986.
- HARTSOCK Nancy, *The feminist standpoint revisited and other essays*, Boulder : Basic books, 1999.
- HASSO Frances S., « The “Women’s front”: nationalism, feminism, and modernity in Palestine », *Gender and Society* 12, n° 4 (1998), pp. 441-465.
- HOLT Maria, « Palestinian women, violence, and the peace process », dans *Development, women, and war : feminist perspectives*, sous la direction de Haleh Afshar et Deborah Eade, Oxford : Oxfam GB, 2014
- I ESCODA Marta Roca, FASSA Farinaz et LEPINARD Éléonore (sous la direction de), *L'intersectionnalité : enjeux théoriques et politiques*, Paris : La Dispute, 2016, 283 p.
- JABR Samah, *Derrière les fronts. Chroniques d’une psychiatre psychothérapeute palestinienne sous occupation*, Paris : Hybrid Pulse, 2018, 160 p.
- , « Femmes en lutte en territoire palestinien occupé », vidéoconférence organisée par l’Association belgo-palestinienne et la coordination PJPO Brabant Wallon, 22 novembre 2020.
- JACKSON Stevi, « Pourquoi un féminisme matérialiste est (encore) possible – et nécessaire », *Nouvelles questions féministes* 28, n° 3 (2009), pp. 16-33 : 17.
- JACOBY Tami Amanda, « Feminism, nationalism, and difference: reflections on the Palestinian Women’s Movement », *Women’s Studies International Forum* 22, n° 5 (1999), pp. 511-523.
- JAD Islah, « From salons to popular committees: Palestinian women, 1919-1989 », dans *Intifada: Palestine at the Crossroads*, sous la direction de Jamal R. Nassar

et Roger Heacock, New York : Praeger, 1990, pp. 125-143.
(INTROUVABLE)

—, « Claiming feminism, claiming nationalism: women's activism in the occupied territories », dans *The challenge of local feminisms: women's movements in global perspective*, sous la direction d'Amrita Basu, Boulder : Westview Press, 1995, pp. 226-249.

—, « The demobilization of women's movements: the case of Palestine », *AWID's Building Feminist Movements and Organizations Initiative*, 2008.

—, « The demobilization of a Palestinian women's movement: from empowered active militants to powerless and stateless "citizens" », dans *Women's movements in the global era. The power of local feminisms*, sous la direction d'Amrita Basu, Boulder : Westview Press, 2010, pp. 343-374.

—, *Palestinian Women's Activism. Nationalism, secularism, Islamism*, New York : Syracuse University Press, 2018, 260 p.

JASSER Ghaïss, MAHFOUDH Amel, LALAMI Feriel, DELPHY Christine, « Les luttes des femmes arabes contre le patriarcat, les pouvoirs tyranniques, l'islamisme, le colonialisme et le néocolonialisme », *Nouvelles Questions Féministes* 35, n° 2 (2016), pp. 6-16.

KELLY Liz, « Wars against women: sexual violence, sexual politics and the militarized state », dans *States of Conflict: Gender, Violence and Resistance*, sous la direction de Susie M. Jacobs, Ruth Jacobson et Jen Marchbank, Londres : Zed Books, 2000/

KOCADOST Fatma Çingİ, « Le positionnement intersectionnel comme pratique de recherche : faire avec les dynamiques de pouvoir entre femmes », *Les cahiers du CEDREF* 21 (2017), pp. 17-50.

KUTTAB Eileen, *La situation économique et sociale des femmes palestiniennes : 1990-2003*, New York : Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale, 2004.

KUTTAB Eileen, « The Palestinian women's movement: from resistance and liberation to accomodation and globalization », dans *Vents d'Est, vent d'Ouest: mouvements de femmes et féminismes anticoloniaux*, sous la direction de Christine Verschuur, Genève : Graduate Institute Publications, 2009, pp. 101-116.

LE BON Gustave, *Psychologie des foules*, Paris : PUF, 2013.

LEPINARD Éléonore, « Praxis de l'intersectionnalité : répertoires des pratiques féministes en France et au Canada », *L'Homme et la Société* 198, n° 4 (2015), pp. 149-170.

— et LIEBER Marylène, *Les théories en études de genre*, Paris : La Découverte, 2020, 127 p.

- LEVY Gideon, « Opinion: No #MeToo for These Palestinian Women Imprisoned in Israel », *Haaretz*, 16 janvier 2020, <https://www.haaretz.com/opinion/.premium-no-metoo-for-these-palestinian-women-imprisoned-in-israel-1.8405041>, page consultée le 18 février 2020.
- MAHFOUDH Dorra et MAHFOUDH Amel, « Mobilisations des femmes et mouvement féministe en Tunisie », *Nouvelles questions féministes* 33, n° 2 (2014), pp. 14-33.
- MARCILLAT Audrey, MIRAMOND Estelle et RUPERT Nouri, « Introduction : l'intersectionnalité à l'épreuve du terrain, *Les cahiers du CEDREF* 21 (2017), pp. 7-15.
- MARCOS Norma (réalisatrice), *L'Espoir voilé*, 1994, Paris : ESC distribution, 2020, DVD.
- (réalisatrice), *En attendant Ben Gourion – Fragments d'une Palestine perdue – Un long été brûlant en Palestine* (trilogie), 2006-2010-2017, Paris : ESC distribution, 2020, DVD.
- , *Le désespoir voilé. Femmes et féministes de Palestine*, Paris : Riveneuve, 2013, 330 p.
- MARTEU Élisabeth, « Politique et mobilisation féminine arabe en Israël. Articulation d'une conscience de genre et d'une identité palestinienne », *Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem* 14 (2004), pp. 68-88.
- , « Féminismes israéliens et palestiniens : questions postcoloniales », *Revue Tiers Monde* 1, n° 209 (2012), pp. 71-88.
- , « Le genre dans l'«intifada des couteaux» : l'évolution de la place des femmes dans la lutte armée palestinienne », *Confluences Méditerranée* 4, n° 103 (2017), pp. 53-63.
- , « Politique et mobilisation féminine arabe en Israël. Articulation d'une conscience de genre et d'une identité palestinienne », *Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem* 14 (2004), p. 81. URL : <http://bcrfj.revues.org/125>.
- MCADAM Doug, *Political process and the development of social movements. Political opportunities, mobilizing structures and cultural framings*, Cambridge : Cambridge University Press, 1996
- MOHANTY Chandra Talpade, « Under western eyes: feminist scholarship and colonial discourses », *Feminist Review* 30 (1988), pp. 61-88.
- MOLINIER Pascale, *Le travail du care*, Paris : La Dispute, 2013.
- NAJJAR In Orayb Aref et WARNOCK Kitty (sous la direction de), *Portraits of Palestinian women*, 1992.
- NOËL-HUREAUX Élisabeth, « Le care : un concept professionnel aux limites humaines ? », *Recherche en soins infirmiers* 122, n° 3 (2015), pp. 7-17.

- OCHA (Bureau de coordination des affaires humanitaires du Secrétariat général des Nations Unies), *Humanitarian needs overview 2018 : occupied Palestinian territories*, novembre 2017.
- , « Addressing gender-based violence in Area C communities in the West Bank », *Occupied Palestinian territories Humanitarian bulletin*, avril 2018, pp. 10-13.
- , « Almost one in three Palestinian women reported violence by their husbands in 2018-2019 », *Occupied Palestinian territories Humanitarian bulletin*, novembre 2019, pp. 12-15.
- PAPERMAN Patricia, LAUGIER Sandra (sous la direction de), *Le souci des autres. Éthique et politique du care*, Paris : Éd. de l'EHESS, 2011, 348 p.
- PASSEVANT Christiane, « Voix de femmes et de féministes dans le conflit israélo-palestinien », *Nouvelles Questions Féministes* 13, n° 3 (1992), pp. 61-85.
- PASSIA (Palestinian Academic Society for the Study of International Affairs), *Palestinian women*, août 2015, <http://www.passia.org/publications/113>, page consultée le 13 avril 2020.
- , *Palestine directory*, Jérusalem : PASSIA, <http://passia.org/directory/>, page consultée le 13 avril 2020.
- , *Dictionary of Palestinian political terms*, <http://www.passia.org/terms/>, page consultée le 14 juillet 2021.
- , *Palestinian women*, août 2015, <http://www.passia.org/publications/113>, page consultée le 13 avril 2020.
- PCBS (Palestinian Central Bureau of Statistics), *Preliminary results of the violence survey in the Palestinian society*, novembre 2019, <https://www.pcbs.gov.ps/Downloads/book2480.pdf>, page consultée le 14 juillet 2021.
- POWERS Janet M., « Soutien à la lutte des femmes palestiniennes : rapport de recherche », UNESCO, 2003, https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000134105_fre.locale=fr, page consultée le 1^{er} février 2021.
- REVILLARD Anne, « La sociologie des mouvements sociaux : structures de mobilisation, opportunités politiques et processus de cadrage », document de travail pour l'*Institut des Sciences sociales du Politique*, 2003, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01141740>, page consultée le 12 août 2021.
- ROALD Anne Sofie, « “Benevolent patriarchy”: Palestinian women between “ideal” and “reality” », *Islam and Christian-Muslim Relations* 24, n° 3 (2013), pp. 333-347.
- SAÏD Edward, *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, Paris : Seuil, 1980.

- SALINGUE Julien, *La Palestine des ONG. Entre résistance et collaboration*, Paris : La Fabrique, 2015, 219 p.
- SAMAROO Dima, « The political participation of Palestinian women in official and non-official organizations in limited horizon », dans *The King's Program for Middle East Dialogue Research Papers*, Londres : UCSR, 2018.
- SHADID Myriam, « Femmes palestiniennes et politique », dans *Femmes et politique autour de la Méditerranée*, sous la direction de Christine Souriaux, Paris : l'Harmattan, 1980, pp. 157-162.
- SHEPHERD Laura J. (sous la direction de), *Gender matters in global politics. A feminist introduction to international relations*, Londres : Routledge, 2010.
- PANKHURST Donna, « Sexual violence in war », pp. 148-160.
- SMITH Dorothy E., *L'ethnographie institutionnelle. Une sociologie pour les gens*, Paris : Economica, 2018.
- TABET Paola, « Fertilité naturelle, reproduction forcée », dans *L'arrondissement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*, sous la direction de Nicole-Claude Mathieu, Paris : Éditions de l'EHESS, 1985, pp. 61-146.
- TARDE Gabriel, *L'opinion et la foule*, Paris : PUF, 1989.
- TARROW Sidney (1996), « States and opportunities: the political structuring of social movements », dans *Comparative perspective on social movements. Political opportunities, mobilizing structures, and cultural framings*, sous la direction de Doug McAdam, Jogn D. McCarthy et Mayer N. Zald, Cambridge : Cambridge University Press, 1996, pp. 41-61.
- TARROW Sidney et TILLY Charles, *Politique(s) du conflit*, Paris : Presses de Sciences Po, 2008.
- TILLY Charles, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 4 (1984), pp. 89-108.
- TOUPIN Louise, *Les courants de pensée féministe*, Chicoutimi : J.-M. Tremblay, 2003.
- TRONTO Joan, *Un monde vulnérable : pour une politique du care*, Paris : La Découverte, 2009.
- UNRWA, *UNRWA Experience in GBV programming: lessons learned from the first five years*, mars 2016, <https://www.unrwa.org/resources/reports/unrwa-experience-gbv-programming-lessons-first-five-years>, page consultée le 25 mai 2021.
- , *In their own words: fragments of Palestinian women's stories*, 2017, https://www.unrwa.org/sites/default/files/fragments_of_palestinian_womens_stories.pdf, page consultée le 25 mai 2021.

—, *Integrating gender, improving services, impacting lives: gender equality strategy 2016-2021*, mars 2017, <https://www.unrwa.org/resources/strategy-policy/integrating-gender-improving-services-impacting-lives-gender-equality>, page consultée le 25 mai 2021.

—, *UNRWA Gender equality strategy 2016-2021: annual implementation report January-December 2019*, juin 2020, <https://www.unrwa.org/resources/reports/unrwa-gender-equality-strategy-ges-2016-2021>, page consultée le 25 mai 2021.

VERGES Françoise, *Un féminisme décolonial*, Paris : La fabrique, 2019.

VICKERS Jeanne, *Women and war*, Londres : Zed Books, 1993.

Women's Centre for Legal Aid and Counselling (WCLAC), *Women's voices: in the shadow of the settlements. A 2010 report on Israel's human rights violations against Palestinian women*, Ramallah : Women's Centre for Legal Aid and Counselling, 2010.

—, *Access to justice for women victims of violence in Palestine*, 2021.

Women's International League for Peace and Freedom (WILPF), *Palestinian women under prolonged Israeli occupation. The gendered impact of occupation violence*, 1^{er} novembre 2017.

YUVAL-DAVIS Nira et ANTHIAS Floya (sous la direction de), *Women-Nation-State*, Londres : Palgrave Macmillan, 1989.

Documents officiels

Ordonnance 101 des Forces de défense palestiniennes, *Order regarding prohibition of incitement and hostile propaganda actions* (27 août 1967). Traduit et diffusé par B'Tselem, https://www.btselem.org/download/19670827_order_regarding_prohibition_of_incitement_and_hostile_propaganda.pdf.

Résolution 181 de l'Assemblée générale, *Résolution adoptée sur le rapport de la commission ad hoc chargée de la question palestinienne*, A/RES/181(II) (29 novembre 1947).

Résolution 194 de l'Assemblée générale, *Palestine – Rapport intermédiaire du Médiateur des Nations Unies*, A/RES/194(III) (11 décembre 1948).

Résolution 58/292 de l'Assemblée générale, *Statut du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est*, A/RES/58/292 (6 mai 2004).

Résolution 74/243 de l'Assemblée générale, *Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles*, A/RES/74/243 (19 décembre 2019).

Résolution 181 de l'Assemblée générale, *Résolution adoptée sur le rapport de la commission ad hoc chargée de la question palestinienne*, A/RES/181(II) (29 novembre 1947).

Résolution 194 de l'Assemblée générale, *Palestine – Rapport intermédiaire du Médiateur des Nations Unies*, A/RES/194(III) (11 décembre 1948).

Résolution 242 du Conseil de Sécurité, *Situation au Moyen Orient*, S/RES/242 (22 novembre 1967).

Résolution 1325 du Conseil de Sécurité, *Les femmes, la paix et la sécurité*, S/RES/1325 (31 octobre 2000).

Palestine, *Loi fondamentale*, promulguée le 18 mars 2003 et amendée le 13 août 2005, https://www.elections.ps/Portals/0/pdf/The_Amended_Basic_Law_2003_EN.pdf.

Sites internet des associations

AlQaws : <http://www.alqaws.org/siteEn/index/language/en>, page consultée le 4 août 2021.

AWU : <http://www.awu-jer.org>, page consultée le 12 juillet 2021.

Ina'ash El-Usra : <http://www.inash.org>, page consultée le 10 juillet 2019.

PFWAC : <https://www.pfwac.org>, page consultée le 5 juillet 2021.

PWWSD : <https://pwwsd.org>, page consultée le 4 août 2021.

UPWC : <http://upwc.ps>, page consultée le 5 juillet 2021.

WCLAC : <http://www.wclac.org/en>, page consultée le 4 août 2021.

Annexes

- Annexe 1 : Historique
- Annexe 2 : Accords d'Oslo II, 1995 (zones A, B et C)
- Annexe 3 : Obstacles au déplacement des Palestinien·ne·s sans autorisation
- Annexe 4 : Activités proposées par les organisations choisies

Annexe 1. Historique

Sources majeures : Association belgo-palestinienne, « Repères chronologiques », 13 juillet 2009, <https://www.association-belgo-palestinienne.be/reperes-chronologiques-2/> et GRESH Alain, *Israël, Palestine. Vérités sur un conflit*, Paris : Fayard/Pluriel, 2017.

Ligne du temps

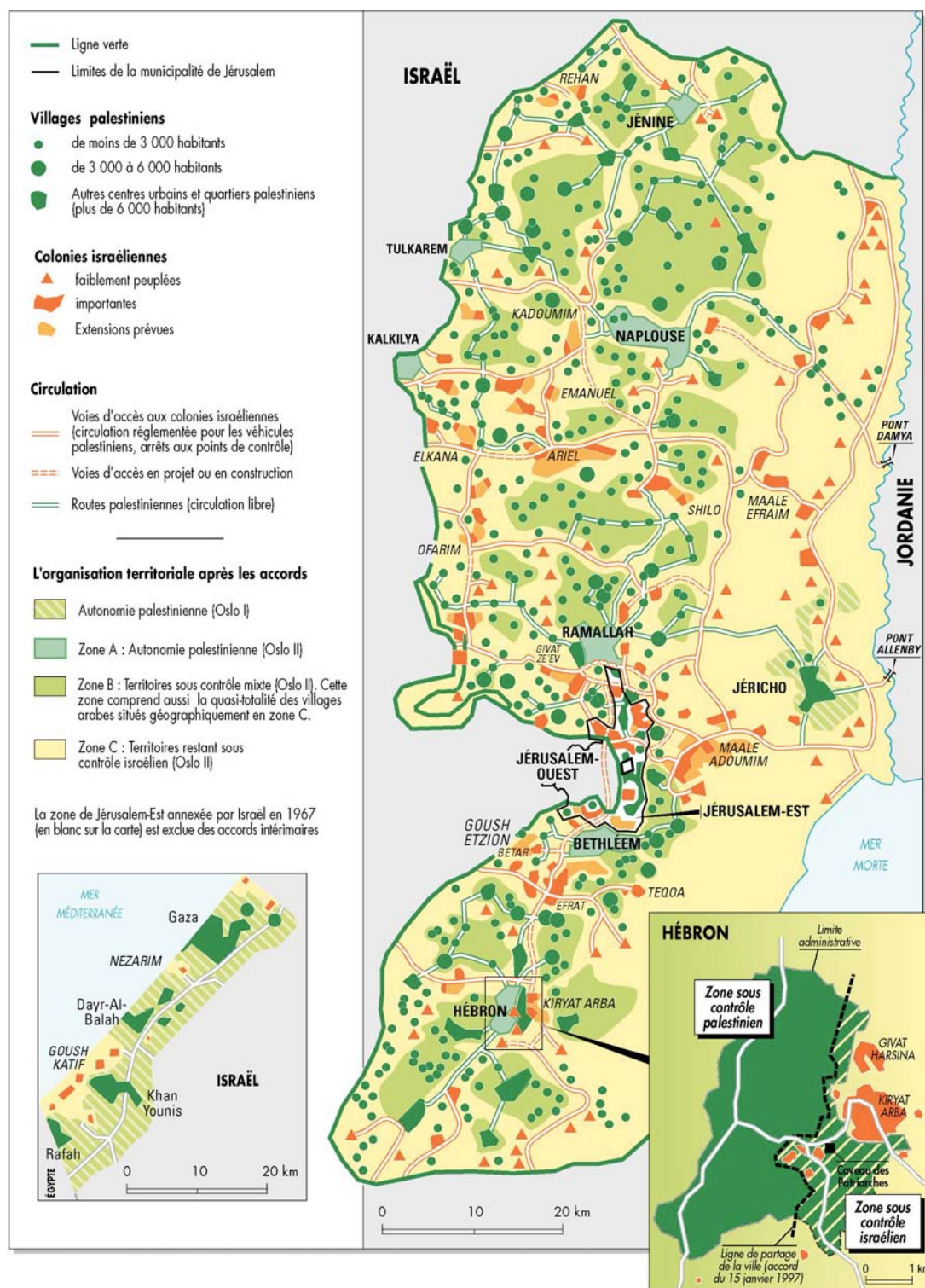
1897	Congrès de Bâle sur l'initiative de Theodor Herzl : fondation du projet sioniste
1914 -1918	Première Guerre mondiale
1916	Accords franco-britanniques dits Sykes-Picot : plan de partage du Proche-Orient entre les puissances victorieuses de la Première Guerre mondiale
1917	Déclaration Balfour : la Grande-Bretagne soutient officiellement l'établissement d'un « Foyer national juif » en Palestine
1922	Mandat de la Palestine attribué à la Grande-Bretagne par la Société des Nations (jusque 1948)
1936 -1939	Grande révolte arabe en Palestine mandataire : grève générale et naissance du mouvement national palestinien (répression violente de la Grande-Bretagne et transformation des milices sionistes en armée)
1937	Plan Peel : premier plan de partage du pays
1941 -1945	Shoah
1947	Résolution 181 de l'Assemblée générale des Nations Unies : plan de partage de la Palestine en un État juif (55% des terres), un État arabe (44%) et une zone « sous partage sous régime international particulier » pour les Lieux saints (Jérusalem et Bethléem)
1948	Proclamation de la naissance de l'État d'Israël par David Ben Gourion ; Début de la <i>Nakba</i> (catastrophe) pour les Palestinien·ne·s ; Première guerre israélo-arabe (victoire israélienne) → Cisjordanie et bande de Gaza respectivement sous contrôle jordanien et égyptien ;

	Résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations Unies : droit au retour des réfugié·e·s palestinien·ne·s ³²¹
1956	Grise de Suez et deuxième guerre israélo-arabe
1964	Création de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) à Jérusalem-Est
1967	Guerre des Six jours (troisième guerre israélo-arabe) : attaque israélienne de l'Égypte, de la Jordanie et de la Syrie → résulte en l'occupation israélienne de Cisjordanie, de Jérusalem-Est, ainsi que du Plateau du Golan syrien et de la péninsule égyptienne du Sinaï. Début de la colonisation de la Cisjordanie ; Adoption de la résolution 242 par le Conseil de Sécurité des Nations Unies : « la paix contre les territoires »
1970	Septembre noir : exil de l'OLP et de la résistance palestinienne (les <i>fedayin</i> , combattant·e·s) au Liban, suite à une attaque ciblée jordanienne
1982-1983	Invasion d'Israël au Liban et massacres de Sabra et Chatila
1987-1991	Première intifada, dite « révolte des pierres »
1991	Conférence de paix israélo-arabe à Madrid
1993	Signature des Accords d'Oslo entre la direction de l'OLP et le gouvernement israélien de Yitzhak Rabin → reconnaissance mutuelle d'Israël et de l'OLP, et établissement de l'Autorité palestinienne (AP) pour cinq ans
1995	Signature d'Oslo II : délimitation des zones A, B et C dans les TPO et accords d'extension de l'autonomie palestinienne
2000	Début de la seconde intifada
2002	Début de la construction par les Israélien·ne·s du Mur de séparation (officiellement « clôture de sécurité »)

³²¹ À ne pas confondre avec la « Loi du retour » israélienne, qui depuis 1950 garantit à tout·e Juif·ive le droit d'immigrer en Israël, en lui octroyant d'office la nationalité.

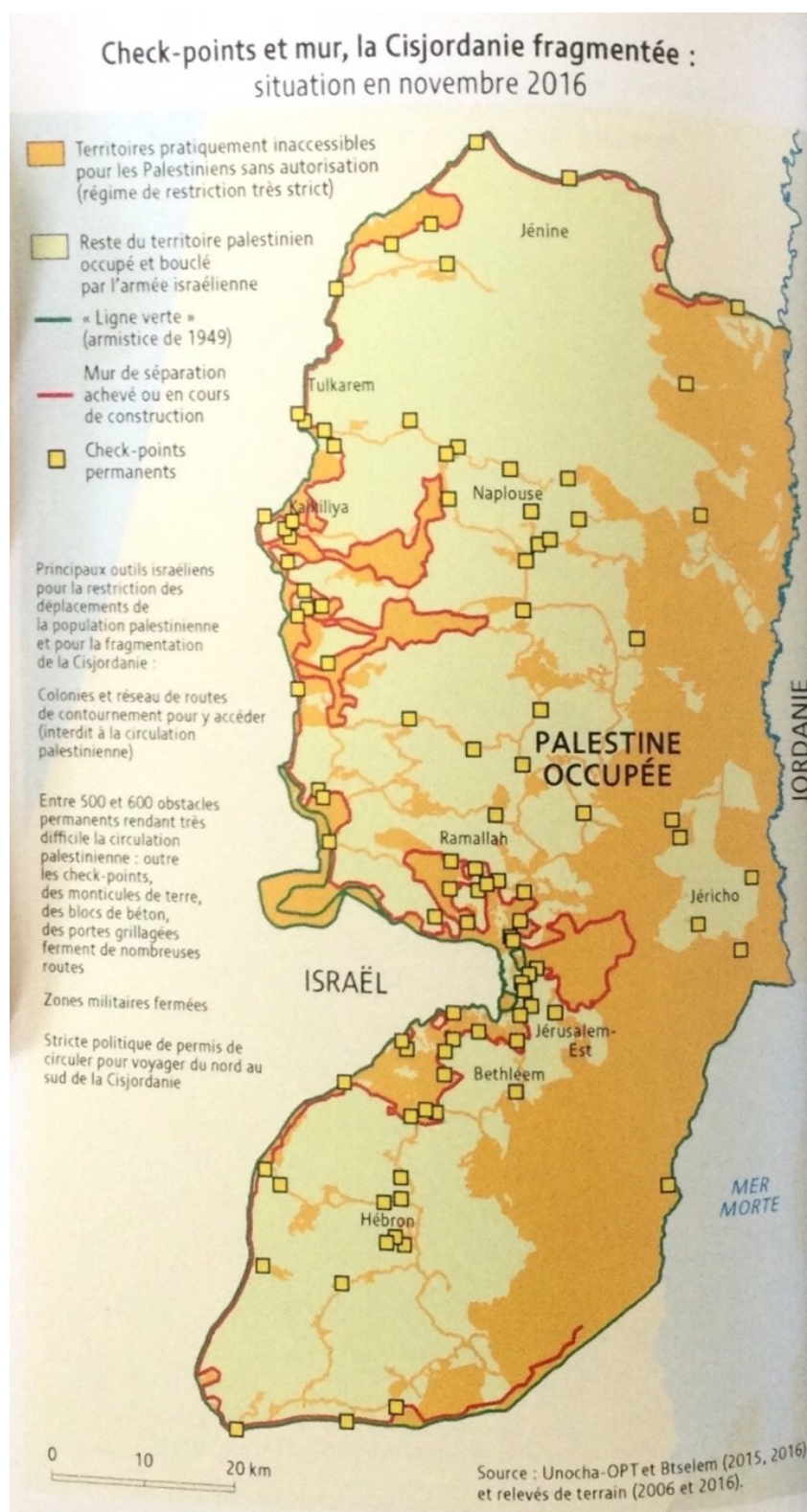
Annexe 2 : accords d'oslo ii, 1995 (zones a, b et c)

Source : DE JONG Jan et REKACEWICZ Philippe, « Les accords d'Oslo II (28 septembre 1995) », *Le Monde diplomatique*, avril 1997, <https://www.monde-diplomatique.fr/638>, page consultée le 26 avril 2021.



Annexe 3 : obstacles au déplacement des palestinien·ne·s sans autorisation

Source : GRESH Alain, *Israël, Palestine. Vérités sur un conflit*, Paris : Fayard/Pluriel, 2017.



Annexe 4 : activités proposées par les organisations choisies

	AWA	Ina'ash El-Usra	UPWC	PFWAC	WCLAC	PWWSD	AlQaws
Garde d'enfants	Crèche École maternelle + Maison de repos	Crèches Garderies Foyer pour jeunes filles	/	Crèches Camps d'été	/	/	/
Éducation	/	Bourses d'études	Colloques ³²² , ateliers et séminaires Formations ³²³ Promotion des structures académiques et aide à l'inscription Programmes de parrainage pour les frais de scolarité	Programmes d'alphabétisation Programmes de rattrapage pour les femmes en retard scolaire	/	Formation du personnel pour surveiller le processus électoral Formation en leadership Promotion des fonctions publiques et politiques	Formations régulières de renforcement du leadership
Soutien psychologique, médical et légal	Aide médicale	Cliniques dentaires et médicales gratuites Aide d'urgence (nourriture, vêtements et soins médicaux)	Soutien psychologique (accès à des psychologues) Programmes de parrainage pour les familles (not. monoparentales) dans le besoin	Colloques et symposiums sur des questions de santé comme la reproduction (planification familiale), le cancer du sein... ; sur la gestion du harcèlement, sur la	Soutien social et juridique aux femmes victimes de violences ou dont les droits humains ont été violés	Services psychosociaux et juridiques aux femmes victimes et survivantes de violences basées sur le genre Projet de programme de réponse d'urgence	Soutien et conseils sur les questions d'orientation sexuelle, de sexualité et d'identité de genre Ligne téléphonique d'écoute

³²² e.g. sur les droits des prisonnières.

³²³ e.g. dans le domaine de la résolution des conflits sociaux ; éducation civique et sensibilisation aux élections.

	AWA	Ina'ash El-Ustra	UPWC	PFWAC	WCLAC	PWWSD	AlQaws
				violence domestique... Ateliers de sensibilisation au dépistage Campagnes de sensibilisation et distribution de masques pour prévenir l'épidémie du Covid-19		aux violences sexistes	
Prolétarisation et professionnalisation	Centre de réinsertion des filles Programme autofinancé de formation en tissage, broderie, couture et confection de vêtements	École de formation en soins esthétiques Atelier de broderie	Groupe de production féministe qui emploie des femmes aux revenus limités Programmes de soutien économique à l'emploi Projet de broderie, laine et artisanat	Formations professionnelles Collecte également des fonds pour matériel Accès à des locaux, matériel et structures commerciales	/	Soutien économique et de formation aux activités génératrices de revenus Soutien aux femmes des zones rurales Lutte contre la pauvreté et le chômage Organisation de tables rondes (e.g. « soutenir les femmes dans les entreprises non traditionnelles »)	/
Partage d'expériences				Réunions non-mixtes et groupes de parole Ateliers de fabrication de pain,			Séances d'écoute pour les militant·e·s Forums de discussion mensuelles

	AWA	Ina'ash El-Ustra	UPWC	PFWAC	WCLAC	PWWSD	AlQaws
				de récolte d'olives...			Événements culturels ³²⁴ , sportifs ³²⁵ , sociaux ³²⁶ ...
Activisme politique	Organisation de « déjeuners caritatifs » (not. pendant le Ramadan) ³²⁷	Lobbying pour la libération des prisonnier·ère·s politiques	Campagnes de lobbying et de plaidoyer pour mobiliser l'opinion publique sur la nécessité d'impliquer les femmes dans le processus électoral Campagne de défense des droits des réfugiées palestiniennes et des prisonnières	Sit-in en soutien à une prisonnière politique	Surveillance, documentation et plaidoyer (niveau local et international) Programmes de sensibilisation, de plaidoyer, de formation et de réforme juridique pour l'égalité des sexes	Activités de lobbying et de plaidoyer Dialogue avec les instances politiques, travail en coalitions et en commissions ³²⁸ Manifestations ³²⁹ Campagnes internationales	Réunions de sensibilisation mensuelles à Naplouse, Bethléem et dans des régions plus reculées Développement d'un matériel éducatif pour former les organisations de la société civile Initiatives médiatiques innovantes

³²⁴ e.g. projections de film.

³²⁵ e.g. randonnées.

³²⁶ e.g. fêtes *queer*, barbecues...

³²⁷ e.g. en soutien aux prisonnier·ère·s politiques.

³²⁸ e.g. participation à la 63^e session de la Commission de la condition de la femme, du 15 au 20 mars 2019 à New-York (<https://pwwsd.org>, page consultée le 7 août 2021).

³²⁹ e.g. pour faire passer le projet de loi sur la protection de la famille en décembre 2019.

Inscrivant notre objet d'étude dans le cadre de l'articulation entre conscience de genre et identité palestinienne, nous nous sommes intéressée au tissu associatif féminin en Cisjordanie. Nous avons tenté de répondre à la question de recherche suivante : Comment les organisations de femmes en Cisjordanie intègrent-elles ou non, dans la formulation de leurs objectifs et dans le choix des services qu'elles proposent, les deux systèmes d'oppression que sont le colonialisme et le patriarcat, à l'intersection desquels évoluent les femmes palestiniennes, et les deux luttes qui s'y opposent, le nationalisme et le féminisme ? Nous avons posé l'hypothèse que les facultés et répertoires d'action des organisations de femmes sont non seulement dictés par le système colonial auquel elles s'opposent, mais aussi par les exigences du mouvement national, sur lequel elles prennent appui. Notre mémoire se base sur une méthodologie qualitative hypothético-déductive, se construit autour des concepts de structure d'opportunités politiques et de répertoires d'action, et adopte les perspectives féministes matérialistes et intersectionnelles.

Mots clés : féminisme, nationalisme, Palestine, intersectionnalité, organisations